

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie



R-Package

Évaluation de la préparation à la REDD+ au Togo

Soutenue par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES (MERF)

Rue SARAOKAWA, Quartier Administratif, LOME-TOGO

tél. : (00228) 22 21 28 97 ; email : merft_togo@yahoo.fr

Coordination Nationale REDD+ du Togo

Siège du point focal FCPF et de la Coordination Nationale REDD+ : Direction générale de l'ODEF, 20, rue des Evala, Quartier Agbalépédogan, BP : 334, Tél : 26 61 87 35 -Lomé-Togo. Email : reddtogo@yahoo.fr, Site web : www.reddtogo.tg

Table des matières

Table des illustrations	iii
Table des tableaux	iii
List des acronymes	v
Résumé.....	1
1 Introduction.....	1
1.1 Contexte national	1
1.2 Objectifs du R-package	1
2 Méthodologie	2
3 Processus de préparation à la REDD+ : Résultats obtenus.....	3
3.1 Composante 1 : Soutien aux dispositifs nationaux de gestion de l'état de préparation à la REDD+	3
3.1.1 Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+	3
3.1.2 Sous-composante 1b. Consultation, participation et sensibilisation	23
3.2 Composante 2 : Préparation de la stratégie nationale REDD+	35
3.2.1 Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière.....	35
3.2.2 Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+	45
3.2.3 Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre	50
3.2.4 Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux	53
3.3 Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence.....	57
3.4 Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	61
3.4.1 Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier	61
3.4.2 Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes.....	69
5 RESULTAT DE L'AUTO-EVALUATION DU R-PACKAGE	71
5.1 PROCESSUS D'AUTO-EVALUATION PARTICIPATIVE DU R-PACKAGE	71
5.2 RESULTATS DE L'AUTO EVALUATION PARTICIPATIVE DU R-PACKAGE	74
5.2.1 Résumé de l'évaluation par composante et sous- composante	74
5.2.2 Synthèse des quatre composantes	77
5.2.3 Avis et commentaires des acteurs lors des consultations	79
6 PROCHAINES ETAPES.....	89
6.1 Stratégie nationale REDD+ et plan d'action.....	89
6.2 Niveau de référence forestier.....	90
6.3 Système national de suivi des forêts	90
6.4 Système d'information et sauvegarde	90
6.5 Registre REED+	91

Table des illustrations

Figure 1 : Etapes clés dans le processus de préparation à la REDD+ au Togo	4
Figure 2 Arrangement institutionnel opérationnel pour la préparation à la REDD+	7
Figure 3: Schéma du mécanisme de remontée de l'information	19
Figure 4: Schéma du mécanisme de gestion de plaintes dans le cadre de la REDD+ au Togo	20
Figure 5: Schéma explicatif du circuit de gestion d'une plainte	22
Figure 6 Cadre de concertation de la REDD+ au Togo (R-PP 2014)	28
Figure 7 Interactions entre les causes directes et sous-jacentes de la déforestation et la dégradation des forêts au Togo (UNC REDD+ 2017)	38
Figure 8: les piliers du SNSF.....	63
Figure 9 Arrangement institutionnel du SNSF	67

Table des tableaux

Tableau 1 : Résumé des progrès vis-à-vis des critères du FCPF	1
Tableau 2 Institutions et organes de gestion de la REDD+	5
Tableau 3: Financements mobilisés dans le cadre du processus de préparation à la REDD+ ..	9
Tableau 4 : Répartition et état d'exécution du financement initial	10
Tableau 5 : Répartition et état d'exécution du don additionnel par composante au 31/08/2021	10
Tableau 6 : Activités réalisées par les plateformes	25
Tableau 7 : Plan d'action pour les droits et la gestion des ressources naturelles	41
Tableau 8: Axes et options de la Stratégie nationale REDD+ du Togo	45
Tableau 9: Nombre de participants à l'autoévaluation	72
Tableau 10 : résumé des étapes du processus d'auto-évaluation du R-Package du Togo.	74
Tableau 11: Résumé de progrès vis-à-vis des critères du FCPF.....	77
Tableau 12 : Avis et commentaires des acteurs sur le dispositif institutionnel et aux organes de gestion du processus	80
Tableau 13 : Avis et commentaires des acteurs sur la sensibilisation, la participation et la consultation des parties prenantes	81
Tableau 14 : Avis et commentaires des acteurs sur le processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et de son plan d'actions.....	83
Tableau 15: Avis de commentaires des acteurs sur les travaux d'évaluation environnementale et sociale stratégique et de préparation des instruments de sauvegardes	85
Tableau 16 : Avis et commentaires des acteurs sur le mécanisme de gestion des plaintes .	86
Tableau 17: Avis et commentaires des acteurs sur la gouvernance carbone et le mécanisme de partage des bénéfiques	88
Tableau 18: Analyse SWOT du processus REDD+ (Coordination nationale REDD+, 2021).....	89

Liste des liens

Lien /numéros	Titre des documents
[1]	Guide pour l'application du cadre d'évaluation de la préparation à la REDD+ du FCPF
+2fr]	Stratégie Nationale REDD+ version française
[2En]	Stratégie Nationale REDD+ version anglaise
[3] ; [23]	Plan d'actions de la stratégie
[4]	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
[5]	Plan de Gestion des Pestes (PGP)
[6]	Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)
[7]	Cadre de Procédures (CP)
[8] ; [44]	Premier niveau de référence pour les forêts (NRF)
[9]	Système national de surveillance des forêts
[10] ; [35] ; [56]	Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
[11] ; [57]	Mécanisme de partage des bénéfices (MPB)
[13]	Résolution portant sur la création du comité de pilotage REDD+ (CP-REDD+)
[14]	Résolution donnant des orientations sur le financement futur pour la mise en place de la stratégie nationale REDD+
[15] ; [30]	Les rapports de consultations des parties prenantes
[16]	Signature de l'accord de Paris par le Togo
[17]	Ratification de l'accord de Paris par le Togo
[18]	Décret N°2011-016/PR et ARRETE INTERMINISTERIEL N°018 /MERF/MPDAT/MATDCL précisant la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions locales de développement durable.
[19]	Rapport d'atelier d'échanges et de formations des maires et secrétaires généraux des 117 communes du Togo sur le processus REDD+, leurs rôles et responsabilités
[20]	MGP Phase de préparation à la REDD+
[21]	MGP pour la phase de mise en œuvre
[22]	Note synthèse sur les études analytiques réalisées dans le cadre du processus REDD+ au Togo
[24]	Version finale de la stratégie nationale REDD+
[25]	Contribution du secteur forestier à l'économie nationale
[26]	Facteurs de déforestation et de dégradation des forêts
[27]	Utilisation et changement d'affectations des terres
[28]	Analyse du cadre juridique et politique en lien avec la forêt
[29]	Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)
[31]	Site web de la coordination nationale REDD+
[32]	Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) de la stratégie nationale REDD+ au Togo - rapport final
[33]	Stratégie de communication nationale REDD+ du Togo
[34]	Stratégie de communication nationale REDD+ du Togo actualisée
[36]	Bulletin électronique « REDD+ Infos »
[37]	Etude sur l'intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes
[38]	Etude sur les causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et identification des axes d'intervention appropriés
[39]	Etude sur la détermination des périodes pour les feux précoces selon les régions écologiques du Togo
[40]	Etude sur l'évaluation environnementale sociale stratégique EESS
[41]	Etude sur les causes et conséquences de la déforestation et la dégradation des forêts au Togo et identification des axes d'intervention appropriés
[42fr]	Plan d'action de la stratégie nationale REDD+ version française

¹ Forest Carbon Partnership Facility, 2013. Guide pour l'application du cadre d'évaluation de la préparation à la REDD+ du FCPF.

[42En]	Plan d'action de la stratégie nationale REDD+ version anglaise
[43]	Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP) du Togo
[45]	Système Nationale de Surveillance des Forêts ; Manuel de référence
[46]	Landsat Surface Reflectance
[47]	Rapport du premier Inventaire Forestier National réalisé en 2015/16
[48]	Méthodologie pour la réalisation de l'Inventaire Forestier National au Togo
[49]	Manuel d'instructions d'inventaire forestier national
[50]	Atelier de formation en technique d'inventaire forestier national au Togo
[51]	Rapport technique de la formation en méthodologie d'inventaire forestier national au Togo
[52]	Systèmes nationaux de suivi des forêts : Suivi et mesure, notification et vérification (M & MRV) dans le contexte des activités REDD+ / National Forest Monitoring Systems: Monitoring and Measurement, Reporting and Verification (M & MRV) in the context of REDD+ Activities
² [53]	Intégration de la télédétection et des observations au sol pour l'estimation des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre dans les forêts/ Integration of remote-sensing and ground-based observations for estimation of emissions and removals of greenhouse gases in forests
[54]	Plateforme de Sepal
[55]	Système national de surveillance des forêts (SNSF) au Togo; Organisation et rôle et responsabilité des institutions impliquées
[58]	Rapport synthèse des ateliers régionaux de consultations et d'autoévaluation
[59]	Synthèse nationale des consultations des autorités administratives, communales et locales
[60]	Synthèse nationale des consultations des organisations du secteur privé
[61]	Synthèse nationale des consultations des professionnels et acteurs des médias
[62]	Synthèse nationale des consultations des services techniques déconcentrés de l'administration
[63]	Synthèse nationale des consultations des organisations de la Société civile
[64]	Rapport de consultation et d'autoévaluation au niveau central à Lome
[65] ; [68]	Résultats de l'évaluation et de l'analyse des points forts et des points faibles par critère du FCPF
[66]	Evaluation et analyse du progrès réalisé vis-à-vis des critères du FCPF par les parties prenantes
[67]	Analyse du progrès réalisé vis-à-vis des critères du FCPF par les parties prenantes

List des acronymes

AJN	Association jeunesse nature
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
AP	Aires Protégées
APPT	Association des planteurs privés du Togo
ATI	Assistant Technique International
AVGAP	Association villageoise de Gestion des Aires Protégées
AVT	Afrique verte Togo
BM	Banque Mondiale
CCDD	Comité Cantonal de Développement Durable
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unis sur le Changement Climatique
CF-REDD+	Consortium femmes REDD+ Togo
CILSS	Comité permanent Inter-état pour la Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

² GFOI (2020) Integration of remote-sensing and ground-based observations for estimation of emissions and removals of greenhouse gases in forests

CITES	Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction
CLDD	Commission locale de développement durable
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
CNI	Communication Nationale Initiale sur le changement climatique
CNODD	Conseil national des organisations de la société civile pour un développement durable
CN-REDD+	Comité National REDD+
COSCREMA	Collectif des Organisations de la Société Civile de la Région Maritime
CPDD	Comité Préfectoral de Développement Durable
CRDD	Comité Régional de Développement Durable
CTOP	Coordination togolaise des organisations paysannes des producteurs agricoles
CVD	Comité Villageois de Développement
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DCN	Deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques
DE	Direction de l'Environnement
DEF	Direction des Eaux et Forêts
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DFC	Direction de la Faune et Chasse
DFS	Deutsche Forst Service
DGD	Direction Générale de la Douane
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DGSN	Direction Générale des Statistiques Nationales
DP	Direction Préfectorale
DPFT	Déclaration de la Politique Forestière du Togo
DRF	Direction des Ressources Forestières
DSID	Direction de la Statistique agricole de l'Informatique et de la Documentation
DSRP	Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté
EE	Evaluation Environnementale
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EIE	Etudes Impact Environnementale
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FETAPH	Fédération togolaise des associations des personnes handicapées
FNDF	Fond National de Développement Forestier
FNE	Fond National pour l'Environnement
FNRR	Faitière nationale des réseaux régionaux
FONGTO	Fédération des ONG du Togo
FRDC	Fond Régional de Développement de la CEDEAO
FVC	Fond Vert pour le climat (Green Climate Fund)
GAD	Agro forestier pour le Développement
GDTE	Gestion Durable des Terres et de l'Eau
GES	Gaz à Effet de Serre
GFDRR	Dispositif mondial de Réduction des Effets des Catastrophes et de Relèvement
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GNT/GDF	Groupe National de Travail sur la Gestion Durable des Forêts
HAFL	Haute Ecole des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires, Bern, Suisse
IFN	Inventaire forestier national
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
JVE	Jeunesse Volontaire pour l'Environnement
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MAR	Ministère de l'Aménagement Rural
MASPFA	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MATDCL	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEAHV	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

MPDAT	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MRV	Monitoring Reporting Vérification
MTR	Mi-term revue (Revue à mi-parcours)
ODEF	Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
ONATEPH	Organisation nationale pour l'accessibilité, le travail et l'emploi des personnes handicapées du Togo
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PANSEA	Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PAPE	Programme d'Appui au Parc de l'Entente
PASR	Population Affectée par la Stratégie REDD+
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PFPC	Plateforme des propriétaires des forêts privées et communautaires
PGESS	Plan de Gestion Environnemental et de la Sauvegarde Sociale
PGICT	Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Forestier
PNADE	Programme National d'Action Décentralisé pour la gestion de l'Environnement
PNAE	Plan National d'action pour l'Environnement
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNIASA	Programmes National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNIERN	Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PONAT	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PRCGE	Programme de Renforcement de Capacité et de Gestion de l'Environnement
PRNDGE	Programme de Renforcement National et Décentralisé de Gestion de l'Environnement
ProREDD	Programme d'appui au REDD+ Readiness et Réhabilitation des forêts au Togo (GIZ)
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RFCT	Réseau des forêts communautaires du Togo
RGPH	Recensement Général de la population et de l'Habitat
RMP	Rapport à mi-parcours
R-PP	Readiness Plan Proposal (Proposition de préparation à la REDD+)
SG	Secrétariat Général
SIE-TOGO	Système d'Information Energétique du Togo
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SPA	Fond Spécial de Priorité Stratégique pour l'Adaptation
SRAT	Schémas régionaux d'aménagement du territoire
STATFORBOIS	Projet Statistique Forêts Bois
UAVGAP	Union des Associations Villageoises de Gestion des Aires Protégées
UCN-REDD+	Unité de Coordination Nationale REDD+
UL	Université de Lomé
UONGTO	Union des ONG du Togo
UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

Résumé

L'auto-évaluation participative menée en mai 2021, avec l'ensemble des parties prenantes, a permis de mettre en évidence des avancées significatives depuis le démarrage du processus de préparation du Togo à la REDD+ en 2015. Les résultats des consultations avec les différentes catégories de parties prenantes indiquent clairement que le processus de préparation à la REDD+ s'est déroulé de manière satisfaisante et que le pays est suffisamment prêt pour entamer la deuxième phase dudit processus. Cette posture est confortée par l'adoption de la stratégie nationale par le gouvernement en conseil des ministres le 24 mars 2021 témoignant ainsi l'engagement politique du Togo qui fait de la REDD+ la priorité de l'action gouvernementale.

Sur les 34 critères du cadre d'évaluation du FCPF, les participants ont conclu après échanges et validation que :

- Vingt et un (21) critères ont un niveau d'avancement très satisfaisant, contre 3 critères en 2017 lors du rapport à mi-parcours ;
- Dix (10) critères ont un niveau d'avancement satisfaisant contre 5 en 2017 ;
- Trois (03) critères ont un niveau d'avancement nécessitant des améliorations contre 17 en 2017 ;

A ce jour, il n'existe plus de critère qui n'ait connu de progrès, contre 12 en 2017 qui étaient caractérisés par une absence de progrès.

Il ressort de ce qui précède que 31 critères ont un niveau d'avancement compris entre satisfaisant et très satisfaisant contre 8 en 2017 lors de l'évaluation à mi-parcours.

Tableau 1: Résumé des progrès vis-à-vis des critères du FCPF

		Evaluation	
		2017	2021
3	Progrès substantiels		
2	Bonnes avancées, plus d'efforts requis		
1	Plus d'efforts requis		
0	Absence de progrès		
1. Organisation et consultations			
1a. Dispositifs nationaux de gestion nationale REDD+	1) Responsabilité et transparence		
	2) Mandat et budget opérationnels		
	3) Mécanismes de coordination multisectorielle et collaboration intersectorielle		
	4) Capacité de supervision technique		
	5) Capacité de gestion des fonds		

	6) Mécanisme de remontée d'information et de recours	Red	Yellow
1b. Consultation, participation et sensibilisation	7) Participation et engagement des principales parties prenantes	Green	Green
	8) Processus de consultation	Yellow	Green
	9) Diffusion de l'information et accès à l'information	Yellow	Green
	10) Utilisation et divulgation des résultats des consultations	Red	Green
2. Préparation de la stratégie REDD +			
2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des pilotes, loi sur les forêts, Politique et gouvernance	11) Evaluation et analyse	Yellow	Green
	12) Hiérarchisation des facteurs directs et indirects/obstacles à la mise en valeur des forêts	Yellow	Green
	13) Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+	Red	Green
	14) Plans d'action pour prendre en compte le droit aux ressources naturelles, le régime foncier et la gouvernance	Yellow	Yellow
	15) Incidence sur les lois et politiques forestières	Yellow	Green
2b. Options stratégiques REDD+	16) Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de la REDD +	Yellow	Green
	17) Évaluation de la faisabilité	Red	Green
	18) Incidence des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	Red	Yellow
2c. Cadre de mise en œuvre	19) Adoption et application de lois et de réglementation	Red	Yellow
	20) Directives de mise en œuvre	Red	Yellow
	21) Mécanisme de partage des avantages	Red	Yellow
	22) Registre national REDD+, suivi des activités REDD+	Yellow	Yellow
2d. Impacts sociaux et environnementaux	23) Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	Yellow	Green
	24) Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	Red	Green

	25) Cadre de gestion environnementale et sociale	Red	Green
3. Niveau de référence des émissions/Niveau de référence			
	26) Démonstration de la méthode	Yellow	Green
	27) Utilisation de données historiques et adaptation au contexte national	Orange	Green
	28) Faisabilité technique de l'approche méthodologique et de la cohérence avec les directives et orientations de la CCNUCC/GIEC	Orange	Green
4. Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde			
4a. Système national de suivi forestier	29) Explication de la méthode de suivi	Orange	Green
	30) Démonstration des premières phases d'application	Orange	Green
	31) Dispositif et capacité institutionnels	Orange	Yellow
4b. Système d'information sur les avantages multiples, la gouvernance, les sauvegardes	32) Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	Red	Yellow
	33) Suivi, notification et échange d'information	Red	Orange
	34) Dispositions et capacités institutionnelles	Orange	Orange

Le schéma ci-après illustre les jalons clés dans le processus de préparation à la REDD+ au Togo. Il montre la trajectoire et les progrès accomplis depuis la validation du R-PIN en 2013 jusqu'à ce jour.

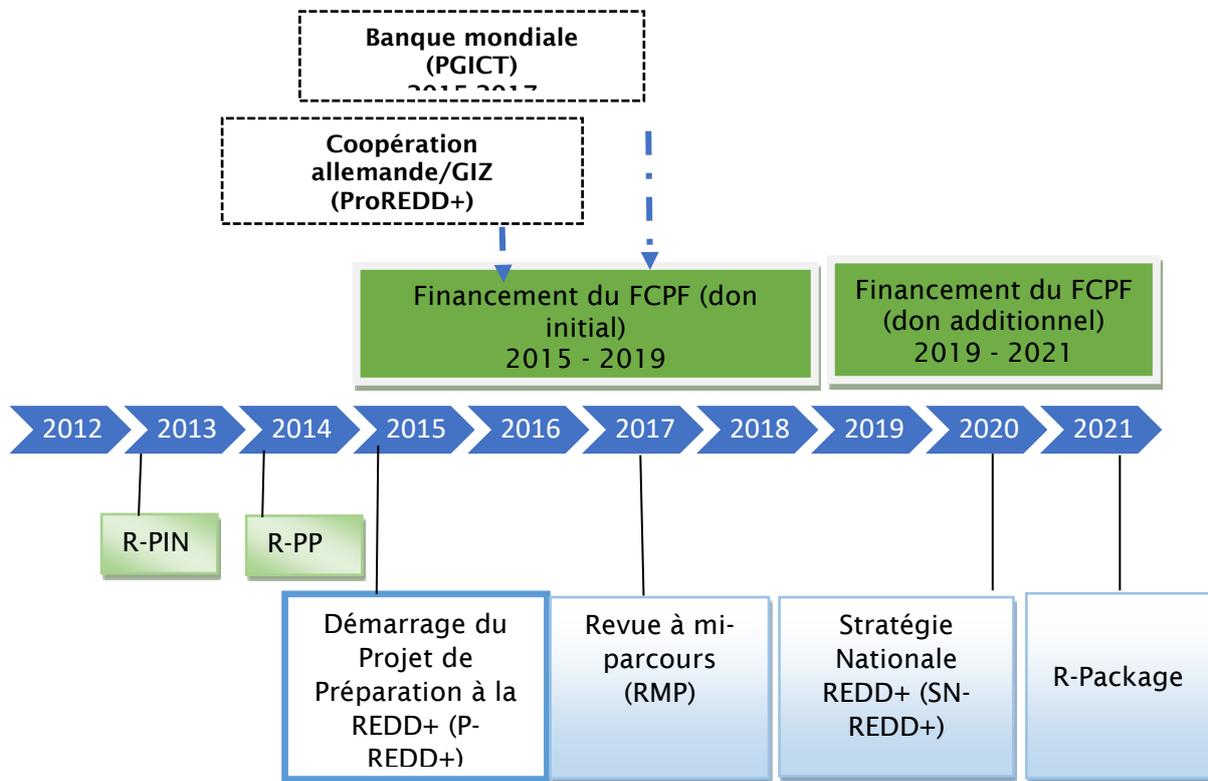


Figure 1 : Etapes clés dans le processus de préparation à la REDD+ au Togo

1 Introduction

1.1 Contexte national

La proposition de mesures pour l'état de préparation à la REDD+ du Togo (R-PP) a été approuvée par le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) à travers la résolution PC/14/2013/2 en 2013 puis au programme ONU-REDD, en 2014, grâce à la décision 3.1 de son conseil d'orientation. La mise en œuvre des activités de préparation à la REDD+ a commencé en 2015 au travers de trois programmes :

- Projet de soutien à la préparation à la REDD+ (P-REDD+), financé par le FCPF (2015-2018 et prolongé deux fois jusqu'au 31.12.2021)
- Programme d'appui au REDD+ Readiness et Réhabilitation des forêts au Togo (« ProREDD »), financé par le gouvernement allemand et mis en œuvre par la GIZ (2014-2016 et 2017-2019)
- Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT), financé par la Banque mondiale (2012-2016 avec prorogation jusqu'au 30 juin 2017)

Le processus de préparation à la REDD+ s'est déroulé en deux phases. La première phase correspond au Projet de soutien à la préparation à la REDD+, qui s'est achevé en octobre 2019. En 2017, le Togo a soumis une évaluation à mi-parcours (MTR) avec une demande de financement supplémentaire de 2,9 millions de dollars destiné à soutenir jusqu'en 2021 les efforts pour développer tous les cadres, systèmes et structures nécessaires à un engagement efficace dans le mécanisme REDD+.

À ce jour, la préparation à la REDD+ du Togo est suffisamment avancée pour que le pays soit en mesure de soumettre son R-Package, c'est-à-dire une auto-évaluation participative de sa préparation à la REDD+. Il remplit ainsi l'une des exigences clés pour participer au Fonds carbone. La Coordination nationale REDD+, qui est responsable de la coordination et de la préparation du processus REDD+ au Togo, coordonne également la réalisation du R-Package et l'évaluation des quatre composantes thématiques de la préparation à la REDD+ :

- Organisation de la préparation et consultation
- Préparation de la stratégie REDD+
- Établissement d'un niveau d'émission de référence/niveau de référence
- Mise en place d'un système de surveillance des forêts et des sauvegardes

Ce R-Package présente la méthodologie et les résultats du processus d'auto-évaluation conformément aux lignes directrices et au cadre d'évaluation du FCPF.

1.2 Objectifs du R-package

Le R-Package « permet de dresser un bilan des progrès accomplis par le pays, de tirer profit des acquis, d'évaluer les lacunes et de définir les actions à suivre pour passer à l'étape de la réalisation des activités basées sur les résultats » (FCPF, 2013³)[1].

Les objectifs spécifiques du R-Package sont les suivants :

- Évaluer les progrès réalisés dans la préparation à la REDD+ pour chaque composante
- Identifier les principaux points forts et les points faibles du processus de préparation
- Analyser les progrès réalisés par composantes

³ Forest Carbon Partnership Facility, 2013. Guide pour l'application du cadre d'évaluation de la préparation à la REDD+ du FCPF.

- Identifier les actions supplémentaires susceptibles de remédier aux lacunes décelées par l'analyse.

2 Méthodologie

La méthodologie employée pour la réalisation du R-Package du Togo s'appuie sur les recommandations du FCPF. Les participants de l'évaluation sont les représentants des institutions ayant une forte implication dans le processus national REDD+ (le secteur public, la société civile, le secteur privé, la chefferie traditionnelle et les groupes vulnérables).

Avant la conduite de l'évaluation, les documents de référence ont été mis à la disposition des parties prenantes sur le site web de la coordination nationale REDD+ au Togo. Il s'agit de : (i) la Stratégie Nationale REDD+[2fr] [2En] et le plan d'action[3] ; (ii) les instruments de sauvegarde environnementales et sociales (CGES[4], PGP[5], CPR[6], CP[7]) ; (iii) niveau de référence des forêt (NRF)[8] ; (iv) système national de surveillance des forêts[9] ; (v) les outils d'appui à la gouvernance carbone (le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) [10] et le mécanisme de partage des bénéfices (MPB) [11]). Ces documents ont été également mis sur un support électronique et partagés avec les acteurs.

Un draft 0 du R-package a été préparé par la Coordination Nationale REDD+ afin de fournir un résumé de l'état d'avancement du processus de préparation à la REDD+ aux parties prenantes participant au processus d'auto-évaluation.

L'évaluation de la préparation à la REDD+ au Togo a été réalisée de manière participative sur la base des critères et questions de diagnostic du cadre d'évaluation du FCPF (2013).

Toutes les parties prenantes ou leurs représentants ont évalué ces critères (chap. 4) selon une échelle à 4 degrés avec un code couleur :

3	Progrès substantiels
2	Bonnes avancées, plus d'efforts requis
1	Plus d'efforts requis
0	Absence de progrès

L'analyse des résultats de l'évaluation comporte deux volets majeurs :

1. Les représentants des différentes catégories de parties prenantes, au niveau des régions, ont examiné les points forts et les points faibles du processus de préparation, notamment en indiquant les réalisations majeures, ainsi que les aspects qui doivent être améliorés (chap. 4).
2. La Coordination nationale REDD+, les membres des groupes thématiques sectoriels, les représentants des plateformes des organisations de la société civile et du secteur privé, ont analysé, au niveau central à Lomé, les progrès réalisés depuis la revue à mi-parcours (RMP) (chap. 4).

Sur la base de l'évaluation et de cette analyse, des mesures ont été proposées de manière participative pour améliorer les points faibles (chap. 5).

Les parties prenantes ont été conviées à définir de manière consensuelle l'ordre de priorité de ces mesures (chap. 5).

3 Processus de préparation à la REDD+ : Résultats obtenus

3.1 Composante 1 : Soutien aux dispositifs nationaux de gestion de l'état de préparation à la REDD+

3.1.1 Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+

Critère 1 : Responsabilisation et transparence

Question de diagnostic : Qu'est-ce qui montre que les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ fonctionnent de manière non directive, responsable et transparente ?

Exposé de la situation :

Responsabilité :

Pour les parties prenantes, la « responsabilité » signifie que les organes de préparation remplissent leurs missions conformément à leur mandat, répondent de leurs actes et les assument dans le cadre du pilotage du processus.

Transparence :

Pour les parties prenantes, la « transparence » signifie que les organes de gestion du processus, impliquent toutes les parties prenantes, rendent compte de la gestion de leurs activités, partagent les informations avec les parties prenantes à travers les canaux appropriés et accessibles.

Indépendance :

Pour les parties prenantes, l'« indépendance » signifie que tous les organes constitutifs du dispositif de gestion accomplissent leur mission et prennent des décisions en toute autonomie, en toute impartialité et sans se laisser influencer.

Élément-gage	Responsabilité	Transparence	Indépendance
Elaboration et mise en œuvre des plans de travail et de budget annuel (PTBA)	Conformément aux clauses contractuelles : - la coordination nationale élabore le PTBA, - le comité de pilotage le valide avant la soumission à la Banque pour approbation.	Le PTBA est élaboré avec l'implication des membres du groupe national de travail et l'ensemble des parties prenantes. Après approbation par la Banque, le PTBA est rendu accessible à travers plusieurs canaux.	- L'initiation des activités du plans de travail et le budget relèvent des prérogatives de la coordination nationale REDD+ ; - Sa validation relève des attributions du comité de pilotage
Elaboration de la stratégie nationale REDD+ et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales	Production des TDR par la coordination nationale REDD+ avec l'appui du groupe national de travail, Conduite de l'ensemble du processus par la coordination nationale REDD+, Approbation de la stratégie nationale et les instruments de	Consultations et validations des résultats des études, de la stratégie nationale REDD+, des instruments de sauvegarde avec l'ensemble des parties prenantes, Partage de l'ensemble des livrables validés et approuvés avec les	Conduite et gestion quotidienne de toutes les activités par la coordination nationale REDD+ avec l'appui du groupe national de travail REDD+, Approbation de l'ensemble des livrables par le CN-REDD+

	sauvegarde par le comité national REDD+ (CN REDD+) par la résolution N 004/CN-REDD+ du 27 novembre 2020	acteurs à travers les différents canaux	
--	---	---	--

Les trois organes de gestion de la REDD+ sont tous fonctionnels. Cela signifie qu'ils répondent à un certain nombre de critères définis comme suit par les parties prenantes à l'évaluation :

Institution / Organe de gestion	Critères de fonctionnalité
Comité national REDD+ (CN-REDD+)	<p>Quatre réunions sur douze sont tenues : 2017, 2018, 2020. On note une irrégularité due à la non-disponibilité de certains membres, mais également à la pandémie de Covid 19</p> <p>On note une participation satisfaisante</p> <p>Turn-over (nombre de personnes remplacées par d'autres personnes) depuis la création</p> <p>Ressources disponibles pour la tenue des réunions, un budget est prévu dans le PTBA à cet effet</p> <p>Le comité est un organe multi sectoriel, composé des ministres et professionnels des organisations de la société civile, du secteur privé, de la chefferie traditionnelle, des organisations des femmes, des jeunes. Le CN-REDD+ délibère sur toutes les questions par consensus et produisent les PV et résolutions.</p>
Comité de pilotage de P-REDD+	<p>Deux réunions par an avec la participation en moyenne de 13 sur 15 membres ; il s'agit d'un organe multi sectoriel composé des représentants des ministères sectoriels, des organisations de la société civile et du secteur privé</p> <p>Production des PV de réunion qui sont accessibles aux parties prenantes à travers les canaux, Les ressources sont prévues dans le PTBA à cet effet</p>
Coordination nationale REDD+	<p>Réunions hebdomadaires, et production des PV, Réunions bilan et programmations et production des rapports semestriels et annuels.</p>

Le cadre juridique et le dispositif institutionnel pour une gestion efficace du processus REDD+ au Togo sont entièrement en place et opérationnels. Le cadre juridique consiste en divers textes législatifs assurant le fonctionnement indépendant et transparent (financièrement et en termes de prise de décision) des organes de gestion de la REDD+ au Togo (Tableau 2). Le dispositif institutionnel est représenté Figure 2.

Tableau 2 Institutions et organes de gestion de la REDD+

Échelle	Cadre juridique	Institution / organe de gestion
Nationale	Décret N° 2016-007/PR (25.01.2016)	Comité National REDD+ (CN-REDD)
	Résolution 001/CNREDD+ (13.03.2017)	Comité de pilotage REDD+ (CP-REDD+)
	Décret N° 2016-007/PR (25.01.2016)	Groupe National de Travail REDD+ (GNT REDD+)
	Décret N° 2016-007/PR (25.01.2016)	Coordination Nationale REDD+
	Arrêté N 050/MERF (08.06.2015)	Comité de pilotage du projet de soutien à la préparation à la REDD+ au Togo (CP REDD+)
Régionale	Décision N° 017/SG/MERF	Points focaux REDD+ : Par région : 1 agent d'une direction régionale/préfecturale de l'environnement et des ressources forestières Par région ou préfecture : 1 cadre de concertation et d'échange

Les représentants des différentes parties prenantes au sein de ces organes sont désignés selon les procédures qui sont propres à leurs institutions ou corporations, à l'exception de la Coordination Nationale dont les membres sont recrutés par appel à candidature. Des réunions régulières se tiennent avec le Chargé de projet à la Banque mondiale au Togo, qui assure dans ce cadre des missions de suivi deux fois par an.

a) Sur le plan national

Le décret N° 2016-007/PR du 25 janvier 2016[12] a mis en place 3 organes de gestion de la REDD+ au Togo :

Le Comité National REDD+ (CN-REDD) : il est composé de trente-cinq (35) membres, représentants des institutions de l'Etat (13 Ministères et hautes personnalités), des organisations de la société civile, du secteur privé, de la chefferie traditionnelle et des institutions de recherche. Le Comité National REDD+, organe décisionnel, est présidé par le Ministre de l'environnement et des ressources forestières (MERF) qui rend compte au Premier Ministre. Il est assisté dans sa tâche par un premier vice-président, qui est le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR) et un deuxième vice-président, le Ministre chargé des mines et de l'énergie. Le Comité National REDD+ a tenu au total quatre réunions. La première réunion a eu lieu le 23 février 2017. A l'issue de cette réunion, le Comité National REDD+ a adopté deux résolutions : la première résolution[13] porte sur la création du comité de pilotage REDD+ (CP-REDD+), au sein du Comité National REDD+, organe consultatif chargé de donner son avis sur tout sujet dont il sera saisi et la seconde résolution donne des orientations sur le financement futur pour la mise en place de la stratégie nationale REDD+, y compris des ressources internationales comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC)[14]. Aussi le CN-REDD+ a discuté de la mobilisation des ressources nationales conformément au décret portant mise en place des organes de gestion REDD+. La quatrième réunion du comité nationale s'est tenue le 27 novembre 2020. Au cours de cette dernière réunion, les membres ont approuvé la stratégie nationale REDD+ et le plan d'action de mise en œuvre, les instruments de sauvegardes et les outils d'appui à la gouvernance carbone. Le gouvernement a adopté en conseil des ministres l'ensemble de ces documents le 24 mars 2021.

- **Le Groupe National de Travail REDD+ (GNT REDD+)** : il est un organe technique qui appuie le Comité National REDD+ et la Coordination Nationale REDD+. Il est constitué d'une équipe multidisciplinaire dont les membres sont issus de 13 institutions (administration publique, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers). Afin de lui permettre de bien réaliser sa mission, le GNT REDD+ a bénéficié d'un renforcement de capacités sur ses rôles et responsabilités dans le suivi-évaluation du processus REDD+. Ce renforcement de capacités a permis aux membres du Groupe National de Travail de (i) valider le manuel de suivi-évaluation élaboré par la Coordination Nationale et (ii) participer à la conception des outils de suivi-évaluation (cadre de résultats, plan budgétaire et analytique).
Il faut noter que selon les termes du décret N° 2016-007/PR, ce sont des institutions qui sont membres du Groupe National de Travail. La Coordination Nationale REDD+ implique les membres de ce groupe en fonction de leurs domaines de compétence, dans l'accomplissement de tâches techniques telles que l'élaboration des termes de référence des études, l'évaluation des offres des différents consultants ou encore l'évaluation des notes méthodologiques, des rapports des études, l'élaboration et la validation de : (i) la stratégie nationale REDD+ et le plan d'action, (ii) instruments de sauvegardes environnementales et sociales, (iii) niveau de référence des forêts (NRF), (iv) système national de surveillance des forêts (SNSF), (v) rapport de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ pour l'année 2020.
- **La Coordination Nationale REDD+⁴** : elle est sous tutelle du MERF. Elle assure la gestion quotidienne du processus REDD+. Elle est menée par un coordonnateur national et comporte sept (07) cellules : la cellule d'appui au programme ; la cellule administrative et financière ; la cellule de l'information, éducation et communication ; la cellule suivi-évaluation ; la cellule « mesure, reportage et vérification (MRV) » ; la cellule des affaires juridiques - Evaluation Environnementale Sociale et Stratégique ; et la cellule de passation des marchés. La Coordination Nationale, en plus de ses activités quotidiennes, tient des réunions hebdomadaires pour coordonner les différentes activités. La Coordination Nationale est appuyée par un Assistant Technique International (ATI) qui fait des missions régulières au Togo.

La mise en œuvre des activités de la REDD+ est conditionnée par l'obtention d'un avis de non-objection de la Banque mondiale. Les documents et rapports des différentes activités sont publics [\[15\]](#) et accessibles à l'ensemble des parties prenantes.

b) Sur les plans régional et local

Au niveau des régions, la décision N° 017/SG/MERF du 12 avril 2012 désigne les directions régionales de l'environnement et des ressources forestières comme points focaux REDD+, chargées de la coordination et du suivi des activités REDD+. Elles sont relayées au niveau préfectoral par les directions préfectorales de l'environnement et des ressources forestières. Au niveau de chaque région, un agent est désigné pour faire le suivi rapproché des activités REDD+. Au niveau de chaque région et préfecture, un cadre de concertation et d'échanges est mis en place et regroupe l'ensemble des acteurs concernés. Ces cadres de concertation se réunissent trimestriellement.

⁴ Anciennement appelée UCN-REDD+ (Unité de Coordination Nationale REDD+)

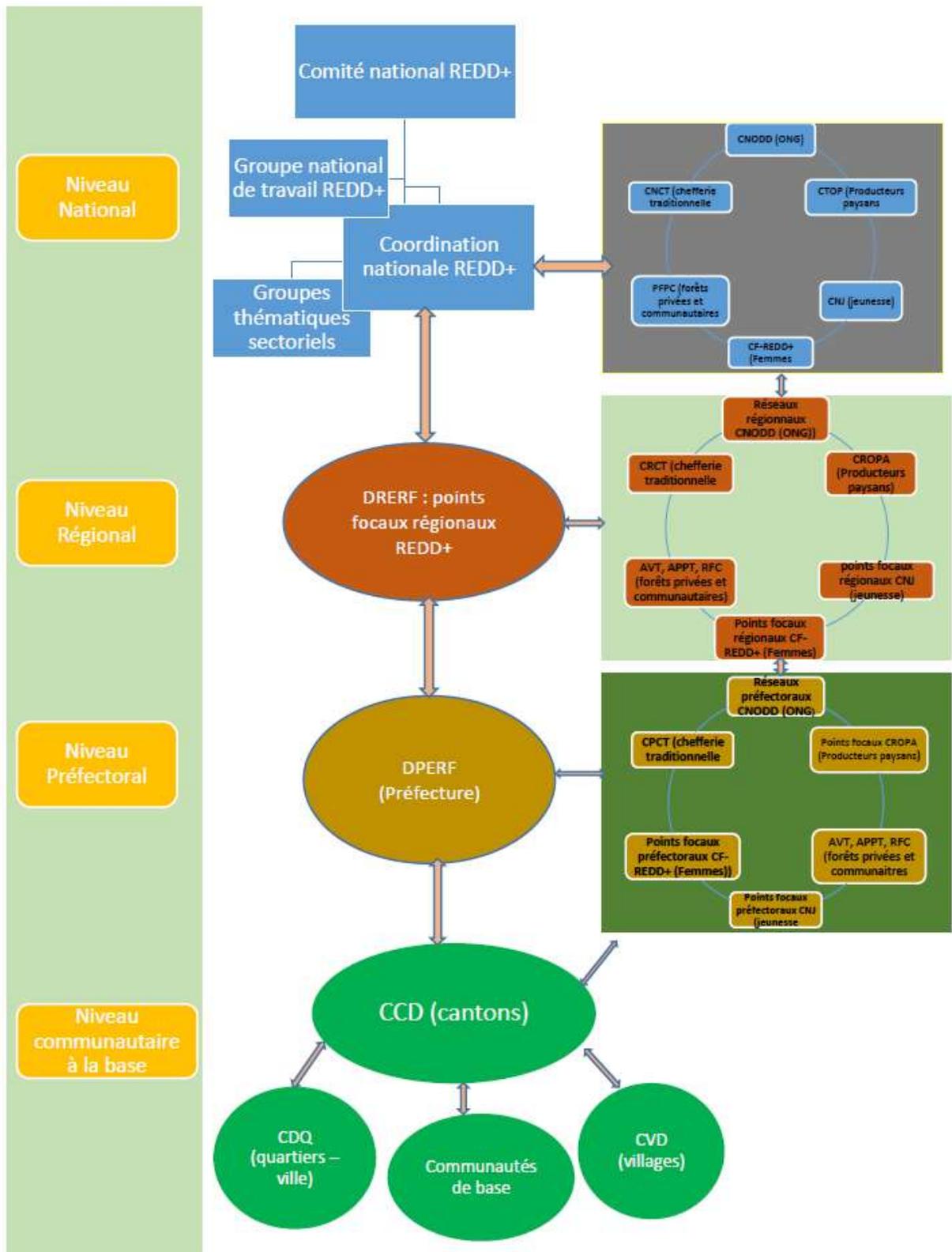


Figure 2 Arrangement institutionnel opérationnel pour la préparation à la REDD+

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les institutions et dispositifs de gestion nationaux REDD+ ont été effectivement mis en place et fonctionnent de manière non directive, responsable et transparente ; ce qui dénote un engagement politique dans le processus REDD+ au plus haut niveau de l'Etat.			
Justification de l'évaluation			
Le dispositif a permis de mener le processus de préparation de manière participative avec l'implication des différents acteurs publics, de la société civile et du secteur privé. Ce dispositif a conduit le processus de préparation de manière transparente. La structuration et/ou le renforcement des plateformes des organisations de la société civile (CNOOD, CF-REDD+, CNJ, FETAPH, ONATEPH) et du secteur privé (PFPC, RFCT, CTOP), avec leur statut d'observateurs indépendant du processus, renforce ce dispositif et sa transparence. Le travail de préparation a permis de tester et de confirmer la pertinence de ce dispositif et de ses principes de fonctionnement. Cependant son efficacité pourrait être améliorée à travers l'opérationnalisation complète de la CNDD, la régularité et la participation aux réunions du comité national REDD+.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dispositif institutionnel au niveau régional et local pour un meilleur suivi des actions, - Améliorer la fréquence de la tenue des réunions du comité national REDD+. 			

Critère 2 : Mandat et budget opérationnels

Question de diagnostic : Qu'est-ce qui indique que les institutions nationales REDD+ opèrent dans le cadre de mandats précis, qui se renforcent mutuellement, avec des budgets suffisants, prévisibles et durables ?

Exposé de la situation :

Le Togo a reçu un montant de 6,7 millions de dollars US du FCPF (un don initial de 3,8 millions de dollars US en janvier 2015, et de 2,9 millions de dollars US de fonds additionnel mis en vigueur en juin 2019) pour mettre en œuvre le plan de préparation de la REDD+ d'ici fin 2021. En général, les fonds sont destinés à la réalisation d'activités pour la préparation à la REDD+ telles que les études thématiques, les consultations à tous les niveaux ou encore le renforcement des capacités des différentes organisations mises en place dans le cadre de la préparation à la REDD+, l'élaboration du NRF et la mise en place du SNSF. Le financement futur des activités de la REDD+ dépendra de la suite du processus de mobilisation des ressources. A cet effet, il est prévu l'organisation d'une table ronde avec les partenaires techniques et financiers d'ici la fin de l'année 2021.

Les budgets ne sont pas clairement définis pour chaque organe de gestion.

Comité National REDD+ (CN-REDD) :

Le mandat est défini dans le décret N° 2016-007/PR et consiste à suivre et superviser l'ensemble des activités et donner des orientations nécessaires, veiller à l'implication des différentes catégories de parties prenantes, approuver la vision et les options stratégiques REDD+ et l'ensembles des livrables produits dans le cadre du processus.

Dans la phase de la préparation à la REDD+, le CN-REDD ne dispose pas d'un budget défini. Les coûts des réunions depuis l'année 2016 ont été pris en charge par le budget du projet dans le cadre des PTBA. Il s'agit essentiellement des dépenses liées à l'organisation des réunions qui sont directement gérées par la Coordination. Selon les parties prenantes, le budget alloué est jugé suffisant.

Groupe National de Travail REDD+ (GNT REDD+) : le mandat est défini dans le décret N° 2016-007/PR et consiste principalement à appuyer la coordination nationale REDD+ dans l'accomplissement de ses tâches techniques telles que l'évaluation des offres des différents consultants ou encore l'évaluation des notes méthodologiques et des rapports des études,

l'élaboration et la validation de : (i) la stratégie nationale REDD+ et le plan d'action, (ii) les instruments de sauvegardes environnementales et sociales, (iii) le niveau de référence des forêts (NRF), (iv) le système national de surveillance des forêts (SNSF), (v) le rapport annuel de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Tout comme le CN-REDD+, le budget nécessaire pour les réunions des membres du GNT-REDD+ est défini dans les PTBA et directement géré par la coordination nationale REDD+. Selon les parties prenantes, le budget alloué est jugé suffisant.

La **Coordination nationale REDD+** a un mandat institutionnel clair, avec les responsabilités décrites dans le critère 1 de la sous-composante 1.a ci-dessus, pour coordonner et gérer la phase de préparation de la REDD+. Selon les parties prenantes, le budget alloué est jugé suffisant.

Points focaux REDD+ : le mandat des cinq points focaux régionaux est défini dans la décision N° 017/SG/MERF et conformément à l'article 14 du décret N° 2016-007/PR. Selon les parties prenantes, le budget alloué est jugé suffisant.

Les mandats des différents organes de gestion sont cohérents et couvrent tous les aspects importants de la préparation à la REDD+.

Budget

Le Togo a bénéficié de l'appui de divers partenaires techniques et financiers pour le processus de préparation à la REDD+. Le tableau 3 ci-dessous récapitule les financements mobilisés.

Tableau 3: Financements mobilisés dans le cadre du processus de préparation à la REDD+

Période	Montant alloué en \$US	Sources de financement
2015 - 2019	3 800 000	FCPF-Banque mondiale (don initial)
	1 453 669	Coopération allemande/ProREDD (GIZ)
	137 000	PGICT-Banque mondiale
	70 000	FCPF/PACJA
	80 000	Contrepartie Etat Togolais
2019 - 2021	2 930 000	FCPF-Banque mondiale (don additionnel)
	330 000	Contrepartie Etat Togolais
TOTAL	8 800 669	

Ces différentes sources de financement ont permis de : (i) mener les études, les sensibilisations, les consultations et le renforcement des capacités des acteurs ; (ii) conduire les travaux d'évaluation environnementale et sociale stratégique, de préparation des instruments de sauvegardes et des outils d'appui à la gouvernance carbone ; (iii) conduire les travaux d'inventaire forestier national et de développement du NRF ; (iv) mettre en place le système national de surveillance des forêts, le registre national REDD+ et le système d'information sur les sauvegardes et ; (v) d'engager les réformes institutionnelles et politiques nécessaires à la préparation du Togo à la REDD+.

La coordination nationale REDD+ a eu à gérer uniquement le financement alloué par le FCPF/Banque mondiale. Le financement de la coopération allemande a été géré directement par GIZ et a servi principalement à la réalisation des travaux du premier inventaire forestier national (IFN1). Quant au financement de la Banque mondiale à travers le projet PGICT, la gestion a été faite directement par l'unité de gestion dudit projet. Ce financement a contribué à réaliser des études.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Renforcement de la Participation de la Société Civile et des communautés locales dans la protection des forêts au Togo financé par le Fonds

de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et le Panafrican Climate Justice Alliance (PACJA), le groupement d'ONG ED/ADCF a reçu un financement qui a servi à : (i) sensibiliser les communautés dans les régions ciblées sur les changements climatiques, la protection des forêts et le processus REDD+ à travers différents canaux (séances de masse, émissions radiophoniques sur les radios communautaires en langues locales) ; (ii) assurer le renforcement de capacités des acteurs issus des organisations de la société civile sur la problématique de changement climatique, la protection de forêt.

Le processus de préparation à la REDD+ a également bénéficié de la contribution du **Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC) financé par l'Union Européenne et de l'ONU -REDD** à travers des ateliers de renforcement de capacités des différents acteurs impliqués dans le processus.

Répartition de financements mobilisés par composante de préparation (financement FCPF/Banque mondiale)

Pour le financement initial du FCPF/Banque mondiale, deux composantes de préparations étaient concernées (composantes 1 et 2). La répartition et l'état d'exécution par composante de ce don qui a clôturé en 2019 sont consignés dans le tableau 4. Quant au financement additionnel, il a couvert les 04 composantes de préparation. Le tableau 5 présente la répartition et l'état d'exécution de ce financement par composante au 31 août 2021.

Tableau 4 : Répartition et état d'exécution du financement initial

Composante	Don initial FCPF de 2015 à 2019		
	Montant alloué (\$ US)	Montant décaissé (\$ US)	Taux de décaissement
Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation	1 700 000	1 602 000	94%
Composante 2 : Soutien à la préparation de la stratégie nationale REDD+	2 100 000	2 069 000	99%
Composante 3 : Etablissement du niveau de référence	-	-	
Composante 4 : Conception d'un système de surveillance - MRV	-	-	
Total	3 800 000	3 671 000	97%

Tableau 5 : Répartition et état d'exécution du don additionnel par composante au 31/08/2021

Composante	Don additionnel FCPF de 2019 à 31 août 2021		
	Montant alloué (\$ US)	Montant décaissé (\$ US)	Taux de décaissement
Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation	1 618 000	1 264 852	78,17%
Composante 2 : Soutien à la préparation de la stratégie nationale REDD+	331 000	198 406	59,94%
Composante 3 : Etablissement du niveau de référence	651 000	504 329	77,47%
Composante 4 : Conception d'un système de surveillance - MRV	330 000	123 157	37,32%
Total	2 930 000	2 090 744	71,36%

La phase préparatoire a permis de mobiliser uniquement les financements nécessaires pour les différents chantiers de préparation à la REDD+. Aucun financement n'a pu être mobilisé pour la mise en œuvre des projets pilotes.

Actuellement, le principal défi reste la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ finalisée et adoptée par le gouvernement en conseil des ministres. Le mécanisme envisagé pour le financement du plan d'actions REDD+ au Togo combine des financements externes mais aussi des ressources internes.

Dans efforts sont entrepris pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre du plan d'actions REDD+ : (i) une note conceptuelle d'un programme prioritaire de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ est élaborée avec l'appui de la Banque mondiale. Le Togo recherche actuellement une entité accréditée pour porter cette note auprès du fonds vert pour le climat ; (ii) trois autres notes conceptuelles sont élaborées, sous « format SAP » en collaboration avec l'autorité nationale du fonds vert pour le climat et le projet PALCC. Les discussions sont en cours avec certains partenaires dans ce sens pour la mobilisation des ressources ; (iii) le Togo prévoit organiser une table ronde des bailleurs de fonds d'ici décembre 2021 afin de faire le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires devant permettre la mise en œuvre du plan d'actions REDD+.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les institutions nationales REDD+ opèrent dans le cadre de mandats précis, qui se renforcent mutuellement, avec des budgets suffisants, prévisibles et durables pour la période de préparation.			
Justification de l'évaluation			
Les mandats des différents organes transparaissent clairement dans le décret N° 2016-007/PR et les différents arrêtés et décisions ministériels avec une notion de synergie d'action au niveau de ces organes. Ces mandats sont bien articulés entre eux avec des mandats décisionnels, techniques et opérationnels.			
Les budgets mobilisés auprès des partenaires techniques et financiers (PTF) et l'Etat ont permis de financer et de mener à bien le processus de préparation. La mobilisation financière de l'Etat est effective et appelée à être améliorée.			
La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie reste le principal défi. En outre, le mécanisme de financement du dispositif de gestion REDD+ à long terme (à défaut de mobilisation de ressources externes auprès des PTF) doit encore être précisé.			
Prochaines étapes			
- Poursuivre les efforts pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ : organisation de la table ronde avec les PTF, recherche d'entités accréditées pour la soumission des notes conceptuelles de projets (élaborés et disponibles) au fond vert climat, - Poursuivre les réflexions pour assurer la continuité des activités REDD+ à la clôture du projet en décembre 2021.			

Critère 3 : Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle

Question de diagnostic : Comment les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ vérifient-ils que les activités sont coordonnées avec les cadres d'action nationaux ou sectoriels plus généraux, s'y intègrent et les influencent (agriculture, environnement, gestion des ressources naturelles, développement de l'infrastructure et aménagement du territoire par exemple) ?

Exposé de la situation :

La Coordination nationale REDD+ et le CN-REDD+ sont les deux organes de gestion chargés, conformément à leur mandat, d'assurer une bonne coordination multisectorielle et une

collaboration intersectorielle. Ils sont appuyés dans cette tâche par le GNT REDD+, le CP P-REDD+, les plateformes des organisations de la société civile et du secteur privé.

La Coordination Nationale REDD+ : elle est chargée de la mise en œuvre des activités opérationnelles de la préparation à la REDD+ et a aussi la tâche d'assurer la bonne conduite des échanges d'informations, ainsi que l'organisation des rencontres multisectorielles sur l'élaboration des différents documents stratégiques.

Le Comité National REDD+ (CN-REDD+) : il est l'organe suprême qui assure la coordination intersectorielle dans le cadre du processus REDD+ à un haut niveau politique. En effet il est composé de plusieurs acteurs issus des différents secteurs impliqués dans le processus.

Le CN-REDD+ se réfère pour la concertation à la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) mise en place par décret N°2011-016/PR du 12 janvier 2011, mais toujours en processus d'opérationnalisation. Ainsi, la CNDD devra jouer le rôle de plateforme nationale de concertations sur la REDD+. Dans cet esprit, la CNDD est préparée à prendre en compte les paramètres indispensables dans le cadre de la REDD+, à savoir la représentativité des groupes vulnérables (les femmes, les jeunes, les petits exploitants agricoles, etc.), le calendrier des réunions (trimestrielles) et d'autres paramètres jugés nécessaires pour rendre les consultations effectives et transparentes. Aussi, dans le cadre de la décentralisation en cours au Togo, la Commission Nationale de Développement Durable est représentée au niveau local par les Commissions locales de développement durable (CLDD) notamment les commissions préfectorales de développement durable (CPDD) et les commissions communales de développement durable (CCDD). La coordination nationale s'appuie sur ces commissions locales, mises en place et/ou renforcées pour les consultations des acteurs à la base.

De plus, le Togo s'est engagé dans des réformes institutionnelles et intègre des aspects REDD+ dans ses politiques et programmes. Il a signé l'accord de Paris^[16] le 19 septembre 2016, ratifié en 2017^[17] et a entrepris des réformes :

- La création de l'agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER) pour soutenir la politique de développement des services énergétiques axés sur « l'accès à l'énergie pour tous ». Créée par décret présidentiel le 11 mai 2016, l'une des cinq (05) missions fondamentales de cette agence est la promotion et la vulgarisation des énergies renouvelables comme alternative aux énergies traditionnelles (bois – énergie, charbon de bois, utilisation des combustibles fossiles,) source d'émission de GES. Son objectif principal est d'atteindre un taux de 100% en matière d'accès à l'électricité selon les directives du gouvernement et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Dans ce cadre, plusieurs projets sont réalisés ou en cours de réalisation et sont relatifs, entre autres, à : (i) la distribution de kits solaires aux ménages (projet CIZO) ; (ii) la construction de centrales solaires dans plusieurs localités du pays (Blitta, Kara, Sokodé, Mango et Dapaong).
- Des réformes du code foncier et domanial ainsi que du code pénal permettent de garantir et promouvoir les investissements propres dans le pays, en particulier dans le domaine « forêt et terre », pour adresser la dégradation accélérée des forêts et savanes boisées. Ces codes adoptés sont actuellement en vigueur,
- Une nouvelle politique agricole, qui intègre la gestion durable des ressources naturelles et le programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN),
- Le secteur de l'urbanisme s'est doté d'une stratégie des espaces verts et des monuments dans la ville de Lomé, d'une politique nationale de l'habitat et du développement urbain. La foresterie urbaine et les plantations d'alignement des voies publiques occupent une place importante dans les schémas d'aménagement urbain,
- Le décret relatif aux évaluations environnement sociale et stratégique, en cours d'adoption, permettra d'intégrer en amont l'évaluation des impacts dans le cadre de l'élaboration des politiques, plans et programmes,

- Le code forestier en cours de révision, permettra d'intégrer la dimension REDD+, la définition de la forêt dans le sens de la REDD+, la prise en compte et la réglementation des inventaires forestiers nationaux (IFN), de la gouvernance carbone,
- Le décret relatif aux études d'impact environnementales et sociales a été revu pour intégrer les aspects sociaux,
- La loi sur l'aménagement et la mise en valeur du littoral fixe les règles d'aménagement, de protection, de conservation et de mise en valeur du littoral Togolais. Cette loi permettra in fine une gestion durable et rationnelle des écosystèmes du littoral notamment les mangroves,
- La politique nationale de l'égalité et de l'équité genre, actualisée en 2019, qui prend en compte les aspects de REDD+ à travers l'accès des ressources productives aux femmes,
- La stratégie nationale de la promotion de l'agroécologie et de l'agriculture biologique, permet de faire la diffusion des modes de production durable,
- La stratégie nationale de l'équité et l'égalité genre pour favoriser un accès équitable des femmes aux ressources productives,
- Arrêté portant l'interdiction de l'importation et de l'utilisation du glyphosate en décembre 2019.

Le comité de pilotage REDD+ (CP-REDD+) : la planification des activités REDD+ se fait avec l'ensemble des acteurs qui sont représentés au sein du CP-REDD+.

La société civile : Les principales parties prenantes au processus, notamment les ONG regroupées au sein du Conseil National des Organisations de la Société Civile pour le Développement Durable (CNODD), les jeunes regroupés au sein du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et les femmes regroupées au sein du Consortium Femmes REDD+-Togo (CF-REDD+ Togo), les organisations des personnes handicapées (FETAPH, ONATEPH) ont permis de renforcer ce dispositif de coordination et de collaboration intersectoriel. Elles ont en effet assuré la mobilisation des acteurs à la base, et ont réalisé directement avec l'appui technique et financier du projet des activités d'information, de sensibilisation, de démonstration et de formation en direction des populations à la base.

Les organisations de la société civile ci-après sont représentées au sein du Comité National REDD+ : (i) CNODD : elle est représentée par trois personnes, à raison d'une personne par organisation faitière membre (UONGTO, FONGTO et FNRR). Un des représentants de CNODD est le deuxième rapporteur dudit comité ; (ii) CF-REDD+ (01 personne) ; (iii) CNJ (01 personne) ; (iv) CNCTT (02 personnes). Toutes ces organisations sont également représentées au sein du comité de pilotage du projet de soutien à la préparation à la REDD+ (P-REDD+), sauf le Conseil National des chefs traditionnels du Togo (CNCTT).

Le secteur privé : Tout comme la société civile, le secteur privé s'est organisé et/ou renforcé pour prendre une part active et coordonnée au processus de préparation à la REDD+. Il s'agit essentiellement des organisations de producteurs regroupées au sein de la Coordination Togolaise des Organisations des Producteurs (CTOP), les organisations des propriétaires de forêts privées et communautaires regroupées au sein de la plateforme des propriétaires des forêts privées et communautaires (PFPC) ; les exploitants et opérateurs économiques du secteur bois organisés en 02 syndicats (SYTREBACT et SARIEF). Ces organisations du secteur privé ont exécuté directement des activités au profit de leurs membres et des communautés avec l'appui du projet REDD+.

Les organisations du secteur privé ci-après sont représentées au sein du CN-REDD+ : CTOP (01 personne) ; PFPC (01 personne) ; SYTREBACT/SARIEF (01 personne). Ces organisations sont également représentées au sein du comité de pilotage de P-REDD+ par une personne chacune.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que la structuration et les méthodes de travail des dispositifs de gestion nationaux REDD+ permettent d'assurer une coordination avec les cadres d'action nationaux, régionaux et préfectoraux ou sectoriels plus généraux, les intégrer et les influencer			
Justification de l'évaluation			
Le processus REDD+ s'exécute à travers une approche participative, inclusive et itérative dans un schéma multisectoriel, intersectoriel et multi acteurs. La structuration multisectorielle des organes de gestion du processus REDD+ permet à ses membres « sectoriels » de s'assurer de la cohérence des orientations du processus avec celles de leur secteur. Le processus REDD+ a permis d'initier plusieurs réformes dans plusieurs secteurs en lien avec la REDD+. La REDD+ a été intégrée dans le PND.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en place et le renforcement des capacités des CCDD, - Assurer l'opérationnalisation complète du CNDD et renforcer les capacités des membres. 			

Critère 4 : Capacité de supervision technique

Question de diagnostic : Avec quelle efficacité et quelle efficience les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ conduisent-ils et supervisent-ils les opérations de préparation multisectorielles, y compris la supervision courante des préparatifs techniques ?

Exposé de la situation :

La capacité de supervision technique est assurée à travers des séances de travail au moins une fois par an avec le CN-REDD+, deux fois par an avec le CP-REDD+ et régulièrement, en fonction des besoins, avec le Groupe National de Travail REDD+ à travers les différents groupes thématiques sectoriels.

Les responsables des différents organes de gestion du processus ont été désignés en fonction de leurs domaines de compétence, de leurs capacités techniques et de leurs aptitudes pour assurer leur mission de supervision technique. Au regard de ce qui précède, on peut retenir que les responsables de ces organes disposent des capacités techniques et des aptitudes pour assurer leur mission de supervision technique. Toutefois, on a pu relever quelques insuffisances notamment l'irrégularité de la tenue des réunions conformément aux dispositions de décret de mise en place desdits organes.

Cas du Comité National REDD+

Le comité CNREDD+ est un organe multi sectoriel, composé des ministres et professionnels des organisations de la société civile, du secteur privé, de la chefferie traditionnelle, des organisations des femmes, des jeunes. Cette composition facilite la supervision technique et le CNREDD+ délibère sur toutes les questions par consensus et produit les PV et résolutions.

Sur l'ensemble de la période de préparation, il n'y a eu que quatre réunions de supervision sur douze prévues. Ces réunions ont eu lieu en 2017, 2018 et 2020. On note ainsi une irrégularité qui s'explique principalement par la non disponibilité de certains membres du CN-REDD+ notamment les ministres. En effet, le CN-REDD+ regroupe 35 membres dont 12 ministres et il est souvent difficile de fixer une date correspondant à la disponibilité de tous. Ce comité est dirigé par un bureau de 05 membres composé comme suit : (i) le ministre en charge de l'environnement est le président ; (ii) le ministre en charge de l'agriculture est le 1^{er} vice-président ; (iii) le ministre en charge de l'énergie est le 2^{ème} vice-président ; (iv) le directeur des ressources forestières est le 1^{er} rapporteur et ; v) un représentant des organisations de la société civile est le 2^{ème} rapporteur. Ce bureau en l'occurrence le président n'a aucun moyen de pression sur ses collègues ministres membres du comité. Il est même difficile au bureau de se réunir compte tenu du calendrier chargé des 03 ministres.

Au vu de ces difficultés, lors de sa première réunion tenue le 23 février 2017, le CNREDD+ a mis en place un comité de pilotage REDD+ à travers la résolution n°001/CN-REDD+. Chaque ministre devrait désigner son représentant et communiquer à la coordination REDD+. Malheureusement ce comité n'a pu être opérationnalisé car plusieurs ministres n'ont pas désigné leurs représentants.

Des efforts seront poursuivis pour la mise en place effective et l'opérationnalisation de ce comité de pilotage REDD+. Par ailleurs, des réflexions seront faites pour voir, au besoin, la possibilité de revoir l'ancrage institutionnel de REDD+.

Le groupe National de Travail REDD+ (GNT REDD+)

Le **GNT REDD+** est un organe technique qui appuie la Coordination Nationale REDD+ et le Comité National REDD+. Il est composé d'une équipe multidisciplinaire (administration publique, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers). Pour faciliter la réalisation sa mission, le GNT REDD+ a bénéficié d'un renforcement de capacités sur ses rôles et responsabilités dans le suivi-évaluation du processus REDD+.

Ce sont des institutions qui sont membres du Groupe National de Travail (selon les termes du décret N° 2016-007/PR). Mais de façon plus pratique, les ministères sectoriels clés membres du GNT REDD+ ont mis en place chacun un groupe thématique sectoriel (composé de 05 à 10 cadres) qui travaillent de façon rapprochée et continue avec la coordination REDD+. Quant aux organisations de la société civile et du secteur privé, il s'agit des responsables des plateformes. Les membres de ces groupes thématiques sectoriels ainsi que les responsables des plateformes des OSC et du secteur privé sont impliqués dans l'accomplissement et la supervision de tâches techniques en fonction de leurs domaines de compétence.

Les groupes thématiques mis en place dans les principaux ministères concernés (agriculture et élevage, mines et énergie, urbanisme et habitat, planification et aménagement du territoire, finances et économie, environnement et ressources forestières, action sociale et promotion de la femme) ont contribué à l'analyse des résultats des différentes études en lien avec les options stratégiques REDD+ ; à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ en lien avec leurs secteurs respectifs⁵ ; à l'élaboration des instruments de sauvegardes, les outils d'appui à la gouvernance carbone, à l'élaboration du NRF et la mise en place du SNSF. Ces groupes participent actuellement à l'élaboration du registre national REDD+ et du SIS et aux réflexions sur la mobilisation des ressources à travers l'élaboration des notes conceptuelles de projets.

La REDD+ étant un processus dynamique, il est important de poursuivre le renforcement de leurs capacités notamment sur les nouvelles thématiques qui seront identifiées pendant la phase de mise en œuvre de la stratégie. Il sera également question d'améliorer et renforcer le dispositif de veille au niveau de GNT REDD+/des groupes thématiques sectoriels pour une meilleure intégration de la dimension REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels.

Le comité de pilotage du projet de soutien à la préparation à la REDD+ (CP-P-REDD+)

Le **CP-P-REDD+** est chargé, entre autres, de donner les orientations générales sur la mise en œuvre des activités de préparation à la REDD+, faciliter la collaboration et la synergie entre les acteurs impliqués dans le processus, assurer la revue collective de la performance de mise en œuvre des activités programmées, examiner les synergies et les complémentarités développées entre les parties prenantes, assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD+, assurer la prise en compte de la REDD+ dans les politiques et stratégies.

⁵ Un atelier d'information et d'échange sur les rôles et responsabilités de ces groupes thématiques sectoriels a été organisé le 18 mai 2017 à Lomé

Les membres du CP-P-REDD+ ont une expérience professionnelle avérée dans les thématiques qui leurs sont propres. Ils ont de plus bénéficié d'un renforcement de capacités sur la REDD+ pour être en pleine mesure de remplir leur mandat. Les effectifs, leurs compétences et le temps de travail alloués indiquent dans quelle mesure ces organes sont efficaces, au regard des résultats obtenus : la stratégie nationale REDD+ assortie d'un plan d'action, les instruments de sauvegardes pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie et gérer d'éventuels risques environnementaux et sociaux ; les outils d'appui à la gouvernance carbone (MGP et MPB), le NRF, le SNSF, le registre national REDD+ et le SIS.

Cadres de concertation et de participation

Un (01) cadre régional a été mis en place dans chacune des 5 régions pour assurer la coordination et la supervision des activités au niveau régional. Chaque cadre regroupe les services déconcentrés de la région, les acteurs de la société civile, les organisations des femmes, des jeunes et les personnes handicapées. Chaque cadre régional a tenu au moins 5 réunions (1 réunion en 2017, deux en 2018, et deux en 2019).

La composition de la **CNDD**, des **CPDD** et des **CCDD** (décret N°2011-016/PR [18] et arrêté interministériel N°018/MERF/MPDAT /MATDCL) et le renforcement de leurs capacités permettent une collecte efficace et décentralisée des retours provenant des différentes composantes sociales vers les instances supérieures. En attendant l'opérationnalisation de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD), les commissions préfectorales de développement durable (CPDD) ont été installées et rendues opérationnelles dans 36 préfectures sur 39. Dans le souci de permettre aux plateformes locales de jouer efficacement leurs rôles et d'apporter leurs contributions au processus :

- 36 ateliers préfectoraux de formation sur les outils de gestion de la REDD+ en 2016/2017 aux profits des membres des CPDD ;
- 36 ateliers préfectoraux d'échanges et de partage sur la stratégie nationale REDD+ en 2018 ;
- 35 ateliers préfectoraux d'échanges et de partages sur les impacts potentiels des options stratégiques REDD+ en 2018 ;
- 7 ateliers d'échanges et de formations des maires et secrétaires généraux des 117 communes du Togo sur le processus REDD+, leurs rôles et responsabilités [19].

Ce renforcement de capacité sera poursuivi à l'endroit des membres des CCDD et de la CNDD. Les défis suivants ont été relevés dans la MTR de 2017 :

- Assurer le fonctionnement des différentes plateformes de concertation aux niveaux communautaire, préfectoral, régional et national grâce à la tenue régulière de réunions.
- Renforcer les capacités des acteurs.
- Renforcer la synergie entre ces plateformes de concertation (organisation de réunions, d'ateliers de formation, de voyages d'étude).

Afin de les adresser, les mesures suivantes ont été prises :

- Tenue régulière de réunions des différentes plateformes de concertation aux niveaux local, préfectoral, régional
- Organisation de réunions avec les plateformes de concertation ;
- Les missions de supervision, de suivi et d'évaluation de bailleur, de l'Etat et des plateformes et la mise en œuvre des recommandations.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ ont conduit et supervisé les opérations de préparation multisectorielle de manière efficace et efficiente.			
Justification de l'évaluation			
La mise en place et l'animation des cadres de concertation aux niveau central, régional et local ont permis une supervision technique adéquate des activités du processus de préparation à la REDD+. Il faudra poursuivre et renforcer ces différents cadres et assurer leur animation.			
Prochaines étapes			
- Poursuivre le renforcement et l'animation des cadres de concertation à tous les niveaux - Poursuivre les réflexions pour la mise en place et l'opérationnalisation du comité de pilotage REDD+ conformément à la résolution n°001/CNREDD+ du 23/02/2017			

Critère 5. Capacité de gestion des fonds

Question de diagnostic : Comment les institutions et les dispositifs de gestion apportent-ils la preuve d'une gestion budgétaire efficace, efficiente et transparente, notamment de leur coordination avec d'autres opérations financées par les partenaires au développement ?

Exposé de la situation :

Les financements FCPF sont administrés par la Coordination nationale REDD+ conformément aux directives fiduciaires de la Banque mondiale en matière de gestion financière et de procédures de passation de marchés et de l'Etat. Le Projet dispose d'un logiciel de gestion financière et comptable (TOM2PPRO) qui permet de faire un suivi budgétaire régulier des prévisions et des réalisations afin d'éviter tout dépassement et de prévoir les réallocations budgétaires lors des révisions du PTBA. Il permet d'automatiser les informations financières, de produire et d'éditer des tableaux de bord et des états financiers fiables.

Le Projet fait objet chaque année d'une mission d'audit interne et externe effectuée respectivement par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et un cabinet d'expertise comptable sélectionné suite à un avis à manifestation d'intérêt. Les rapports définitifs issus de ces missions sont partagés avec les parties prenantes (l'Unité de Coordination, le MERF) et transmis à la Banque mondiale. Un état de mise en œuvre des recommandations formulées lors de ces différentes missions est élaboré et partagé également avec le MERF et l'Inspection Général des Finances et ensuite transmis à la Banque mondiale. Tous les documents associés sont disponibles auprès de la Coordination nationale REDD+.

En plus de la Coordination nationale REDD+, les plateformes de la société civile et du secteur privé ont reçu des financements pour la réalisation de plusieurs activités de renforcement des capacités de la population à la base. La gestion de ces financements a été faite conformément aux dispositions financières des procédures et des règlements de la Banque mondiale.

En 2017 et 2018, la faiblesse du manuel de procédure avait entraîné l'inéligibilité de certaines dépenses mais la révision du manuel, l'acquisition du logiciel de gestion comptable TOM2PRO et la restructuration de l'équipe fiduciaire ont permis de corriger cette faiblesse depuis 2019.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que d'importants efforts ont été déployés pour lever les manquements identifiés entre 2017 et 2018 et améliorer significativement l'efficacité, l'efficience et la transparence de la gestion administrative et financière du projet.			
Justification de l'évaluation			
Les manquements identifiés dans la gestion financière en 2017 et 2018, dus à la faiblesse du manuel de procédures, ont fait l'objet depuis 2019 de mesures correctives dans la			

structure et le fonctionnement de la coordination REDD+ ; ceux-ci permettent d'assurer une gestion efficace et efficiente de la suite du processus.

La reddition des comptes et les audits périodiques réalisés permettent de vérifier la régularité, la conformité et la sincérité dans la gestion des fonds qui se fait selon les procédures de la Banque mondiale et de l'Etat.

Prochaines étapes

- Poursuivre la mise en œuvre des recommandations des différents audits en vue d'améliorer de façon continue la gestion financière

Critère 6. Mécanisme de remontée d'informations et de recours

Questions de diagnostic : Quels sont les éléments qui montrent que le mécanisme fonctionne à l'échelon national, infranational et local, qu'il est transparent et impartial, qu'il est doté d'un mandat clairement défini, et qu'il dispose d'une expertise et de moyens satisfaisants ?

Qu'est-ce qui indique que les collectivités éventuellement concernées sont informées du mécanisme, qu'elles y ont accès et que celui-ci donne suite aux informations communiquées en retour et aux recours ?

Exposé de la situation :

La structuration du dispositif de consultation permet de partir de la base et de développer un premier consensus national sur l'approche de la REDD+ au Togo. En effet ce dispositif part du niveau village jusqu'au niveau national en passant par le niveau cantonal, communal, préfectoral et régional. A chaque échelon, les consultations se font à travers les instances ci-après : le comité villageois de développement (CVD), le comité cantonal de développement (CCD), la commission communale de développement durable (CCDD), la commission préfectorale de développement durable (CPDD), les plateformes régionales de concertation mises en place dans le cadre du processus, et le cadre au niveau national regroupant les groupes thématiques sectoriels, les responsables des plateformes des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, de la chefferie traditionnelle et du secteur privé. Pour l'instant, la CNDD n'est pas encore opérationnelle car le secrétaire permanent n'est pas encore nommé. Il en est de même pour la commission régionale de développement durable (CRDD) parce que les élections régionales n'ont pas encore eu lieu.

Le circuit de l'information commence avec les différentes parties prenantes qui sont organisées en différentes plateformes. Le schéma du mécanisme de remontée de l'information est présenté à la Figure 3. Les procédures de transmission de l'information entre les différentes plateformes et aux populations sont les suivantes : les séances/réunions d'informations, la diffusion des rapports et comptes rendus, les courriers physiques et électroniques, les réseaux sociaux (whatsApp), les appels téléphoniques, les messageries, les gongs et les radios. La procédure définie pour l'utilisation de l'information dans le but d'améliorer la REDD+ consiste à recevoir le feedback (à travers les mêmes canaux utilisés pour la diffusion de l'information) pour s'assurer que tous les acteurs ont le même niveau de compréhension de l'information ; ceci se fait de manière itérative. On procède également à la triangulation de l'information qui consiste à faire un recoupement de plusieurs sources d'informations afin de retenir celles qui sont récurrentes.

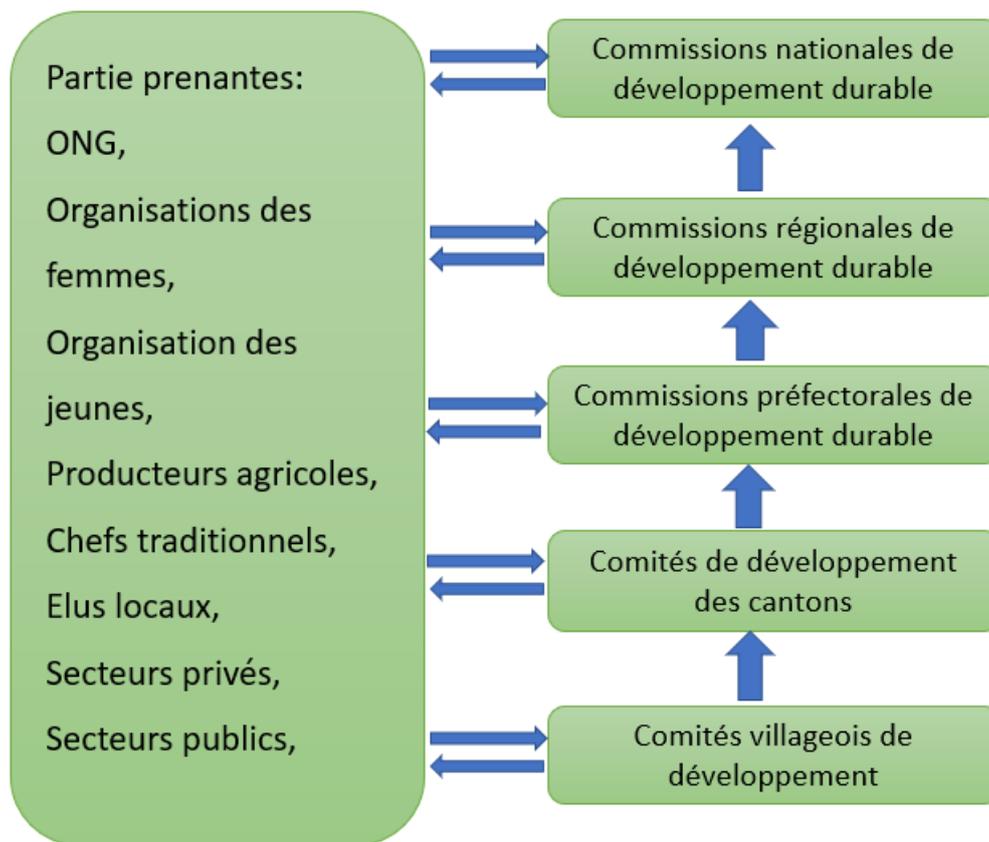


Figure 3: Schéma du mécanisme de remontée de l'information

Dans le cadre du mécanisme de gestion des plaintes, les membres des organes de gestion formés (secrétaires généraux de préfectures, directeurs régionaux et préfectoraux de l'environnement) ont organisé à leur tour, des séances d'échanges et de partages avec les acteurs notamment les plateformes des organisations de la société civile et du secteur privé. Ces plateformes dans le cadre de leurs activités respectives partagent et informent les populations sur ce mécanisme et la manière d'y recourir.

Opérationnalisation du MGP

L'opérationnalisation du MGP est élaborée au travers de la mise en place des instances locales du MGP au cours de la phase de préparation et d'un MGP au cours de la phase de mise en œuvre.

Dans le cadre du processus REDD+ en vue de prévenir, de minimiser et de gérer les plaintes et préoccupations liées à la mise en œuvre des activités REDD+, il a été élaboré (i) un MGP simplifié pour la phase de préparation, (ii) un MGP pour la phase de mise en œuvre.

MGP Phase de préparation à la REDD+ [20]

A la suite de la validation de la version définitive du MGP de la phase de préparation, la Coordination nationale a organisé en octobre 2019 des ateliers de vulgarisation et de renforcement des capacités des principaux acteurs et institutions de ce MGP. Ces ateliers ont été l'occasion de mettre à disposition les outils et matériel de gestion des plaintes : le document du MGP (version numérique), les registres et classeurs pour l'enregistrement des

plaintes/doléances reçues et traitées et leur classification. A la suite de ces ateliers, ces principaux responsables ont à leur tour été appuyés par la Coordination nationale REDD+ pour organiser dans chacune des 39 préfectures des ateliers préfectoraux de vulgarisation du MGP et animer des émissions sur les radios locales (38 émissions radiophoniques et un gong public dans la préfecture de Mô pour cause d'absence de radios). La Coordination nationale REDD+ effectue depuis 2020, des missions de suivi de la mise en œuvre de ce MGP afin d'examiner les procédures de gestion de la part des principaux responsables du MGP, la nature des plaintes, les difficultés que pose leur résolution et les solutions alternatives de règlement de plainte/conflit.

Le MGP pour la phase de mise en œuvre [21]

Ce mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGP) a été élaboré par la commission des textes juridiques du MERF en collaboration avec les différents acteurs et partenaires engagés dans le processus REDD+.

Après l'élaboration du rapport national de consultation des acteurs sur la base des consultations régionales et préfectorales, un atelier national d'échange et de partage des résultats de ces consultations sur le MGP avec les représentants des plateformes et organisations de la société civile, les structures administratives a eu lieu à Lomé. A la suite de cet atelier, le MGP de la phase de mise en œuvre a été finalisé et validé lors de cinq ateliers régionaux et national de validation.

Il définit les éléments suivants : le champ d'action d'une plainte ; la validé d'une plainte ; les parties prenantes concernées ; le niveau et organe de gestion des plaintes ; le fonctionnement des organes de gestion des plaintes ; les différentes étapes de gestion des plaintes.

Le MGP est actif à trois niveaux : préfectoral, régional et national (Figure 4). La Figure 5 présente le circuit de gestion des plaintes.

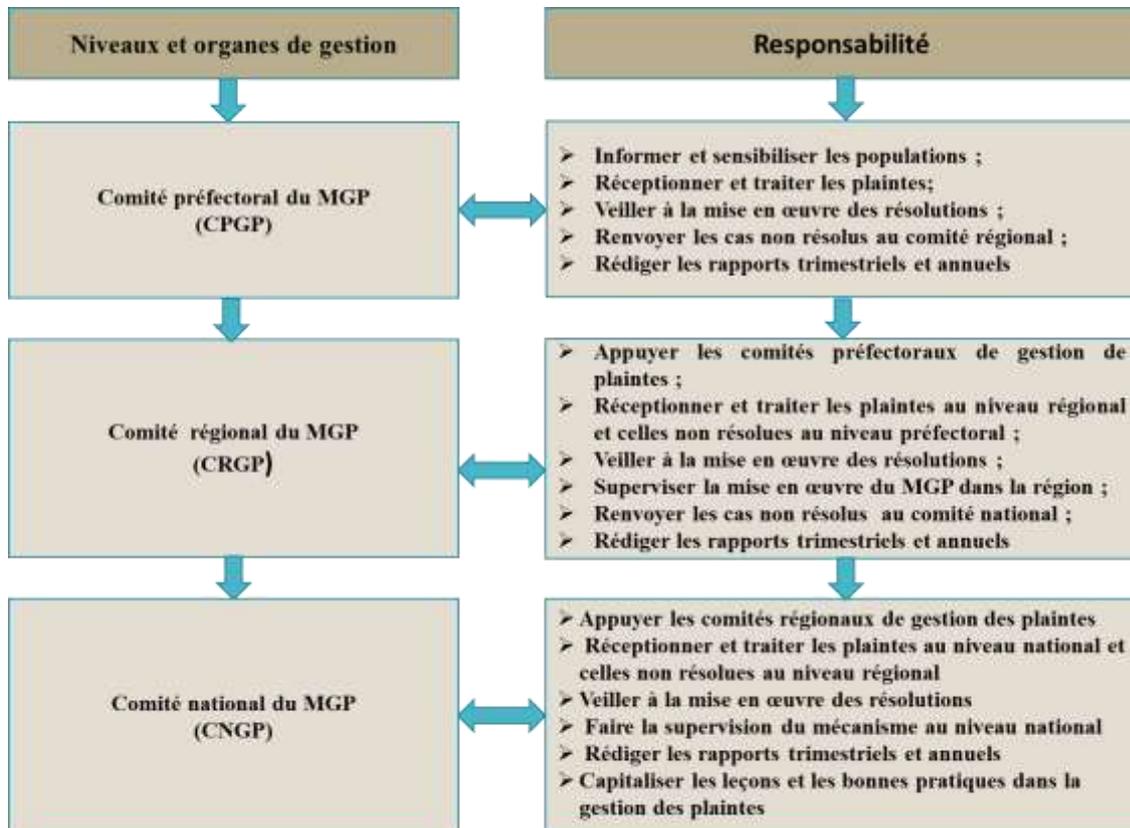


Figure 4: Schéma du mécanisme de gestion de plaintes dans le cadre de la REDD+ au Togo

Niveau préfectoral

La gestion des plaintes à ce niveau est assurée par un comité préfectoral de gestion des Plaintes (CPGP) composé de neuf (09) membres : le Secrétaire Général de la préfecture ou son représentant, le directeur préfectoral de l'environnement ou son représentant, le directeur préfectoral de l'action sociale, le directeur de l'agriculture, le président du conseil préfectoral de la chefferie traditionnelle, un représentant des secrétaires généraux des mairies de la préfecture, un représentant de la société civile (ONG et associations), le point focal préfectoral du consortium de femmes REDD+ et un représentant des organisations des producteurs agricoles.

Niveau régional

A ce niveau, l'organe chargé de la gestion des plaintes est le comité régional de gestion des plaintes (CRGP). Ce comité comprend neuf (09) membres : le Secrétaire Général de la préfecture du chef-lieu de la région ou son représentant, le directeur régional de l'environnement ou son représentant, le directeur régional de l'action sociale ou son représentant, le directeur régional de l'agriculture ou son représentant, le président du conseil régional des chefs traditionnels, le point focal régional consortium femmes REDD+, le coordonnateur du réseau régional des ONG, un représentant de la Coordination Régionale des Organisations des Producteurs Agricoles (CROPA), le secrétaire général de la commune n°1 du chef-lieu de la région.

Niveau national

Au niveau national, la gestion des plaintes est assurée par le comité national de gestion des plaintes (CNGP) composé de cinq (05) membres : le coordonnateur national REDD+, le responsable des affaires juridiques et de l'EESS de la REDD+, le spécialiste en développement social REDD+, la présidente nationale du consortium femme REDD+, un représentant du conseil national des organisations de la société civile pour un développement durable (CNOOD)

Le choix des acteurs des différents organes de gestion des plaintes a été guidé par plusieurs critères notamment :

- La diversité des domaines d'intervention de la REDD+ (agriculture, environnement, social, énergie, aménagement du territoire, etc.)
- La diversité des parties prenantes au processus REDD+ (acteurs du secteur public, du secteur privé, groupes vulnérables, chefferie traditionnelle, organisations de la société civile)
- L'expérience en matière de règlement de litige
- La disponibilité des acteurs à participer aux travaux des organes de gestion des plaintes
- Les attributions quotidiennes et régaliennes.

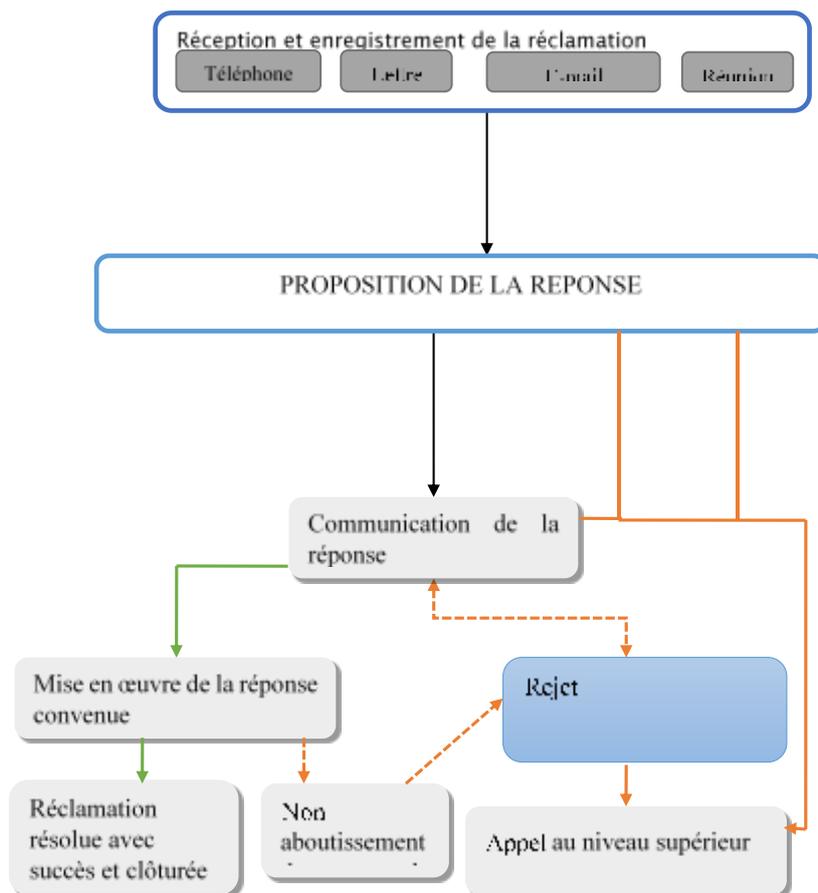


Figure 5: Schéma explicatif du circuit de gestion d'une plainte

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) de la phase de préparation est opérationnel depuis novembre 2019. Deux missions de supervisions sur le terrain ont permis à la coordination : (i) d’apprécier sa mise en œuvre effective à tous les niveaux sur le terrain, (ii) d’identifier les dysfonctionnements et les goulots d’étranglement éventuels liés à sa mise en œuvre, (iii) tirer les leçons et de (iv) proposer des mesures correctives nécessaires dans la gestion des plaintes.

Globalement, une seule plainte a été enregistrée à Direction préfectorale de l’environnement et des ressources forestières de la préfecture de Mò. Cette plainte était relative au manque d’informations et la non implication d’un acteur (point focal préfectoral consortium femme-REDD+ de Mò) dans les préliminaires d’une activité d’appui aux femmes vulnérables financée par la coordination nationale REDD+. Elle est enregistrée au niveau du comité préfectoral de gestion des plaintes et traitée conformément aux dispositions du MGP avec l’appui du comité régional de gestion des plaintes de la région centrale.

Pour ce qui concerne le MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, il est élaboré et validé suivant une approche inclusive et participative avec la participation des représentants des catégories de partie prenantes. La version finalisée du document est transmise à la banque qui l’a approuvée. La coordination poursuit la mise en œuvre du MGP de la phase de préparation en documentant et en archivant le suivi de la mise en oeuvre.

0	1	2	3
<p>L'évaluation participative conclut que le mécanisme proposé pour la gestion des plaintes, pendant la phase de mise en œuvre de la stratégie, intègre les différents échelons local, régional et national, qu'il est cohérent, transparent et impartial et construit avec un mandat clairement défini. Les communautés locales et les groupes vulnérables concernées ont été effectivement impliqués dans la conception et le développement de ce mécanisme.</p> <p>L'équipe de la coordination dispose l'expertise nécessaire pour accompagner le fonctionnement adéquat de ce mécanisme ; mais cette expertise doit être renforcée au niveau local.</p>			
<p>Justification de l'évaluation</p> <p>Ce mécanisme est conçu et développé d'une manière participative et inclusive. Il s'appuie sur les instances, les comités et les dispositifs administratifs et coutumiers de gestion des plaintes déjà existants à différentes échelles. Il s'agit d'un mécanisme accessible à tous, notamment aux collectivités locales et aux groupes vulnérables. Il permet la remontée des informations et le recours dans le cadre du processus REDD+ afin de prévenir, de minimiser, de gérer les plaintes ou conflits et préoccupations liés à la REDD+. Toutefois il faudra assurer sa vulgarisation au niveau de la base, renforcer les capacités des acteurs à la base et envisager à moyen terme la mise en place des organes de gestion de ce mécanisme au niveau communal.</p>			
<p>Prochaines étapes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la vulgarisation et la diffusion du MGP à la base, - Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs sur le MPG, - Envisager à moyen terme la mise en place des organes de gestion des plaintes au niveau communal. 			

3.1.2 Sous-composante 1b. Consultation, participation et sensibilisation

Critère 7. Participation et engagement des principales parties prenantes

Questions de diagnostic :

De quelle manière la participation réelle, continue et à part entière des principales parties prenantes est-elle établie au travers des mécanismes institutionnels (notamment les opérations supplémentaires visant à mobiliser les groupes marginalisés comme les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les collectivités locales tributaires des forêts) ?

Quels sont les mécanismes participatifs utilisés pour que les populations autochtones et les collectivités locales tributaires des forêts puissent participer utilement aux phases de préparation et d'exécution de REDD+ ?

Exposé de la situation :

Le R-PP du Togo comprenait un plan de consultation et de participation qui définissait les grands paramètres et les activités pour guider la consultation, la participation et la sensibilisation à la REDD+. En 2016, ce plan a été complété et renforcé par l'élaboration d'une stratégie nationale de communication REDD+, qui définit une vision globale sur la manière dont la communication de la REDD+ devrait être menée au Togo.

Sensibilisation

Lors de la finalisation de la stratégie de communication, un certain nombre de contraintes clés en matière de communication sur la REDD+ a été relevé. L'un des principaux problèmes identifiés concernait les effets négatifs potentiels de la REDD+ et le scepticisme du public quant à la capacité du mécanisme REDD+ à apporter des avantages concrets. Pour répondre à ces préoccupations, un certain nombre de canaux de communication ont été proposés pour

sensibiliser le public. Ces canaux sont entre autres : les médias (radio, télévision et presse écrite), les sites web, les dépliants/brochures et les événements publics.

Les principales réalisations à ce jour sont les suivantes :

- Utilisation de plusieurs émissions de télévision et de radio pour sensibiliser le public à la REDD+ et au changement climatique ;
- Depuis 2016, des campagnes de sensibilisation sur le processus REDD+ ont été organisées par la coordination nationale REDD+, à l'endroit des différentes catégories des parties prenantes dans les cinq régions administratives du Togo afin de partager et d'échanger sur : (i) les changements climatiques, les causes, les conséquences et les approches de solutions, (ii) le mécanisme REDD+ comme l'une des approches de solutions, (iii) les rôles et responsabilités des acteurs dans le cadre du processus REDD+, (iv) la stratégie à mettre en œuvre pour une participation active et coordonnée dans le cadre du processus.

Il a été organisé au total 78 ateliers d'information et de sensibilisation des parties prenantes et qui ont permis de toucher 2922 personnes (2488 hommes et 434 femmes). Les détails par catégorie d'acteurs se présentent comme suit :

- Information et sensibilisation des acteurs de l'administration publique : 03 ateliers ont été organisés, en mars 2017, et ont permis de toucher 205 personnes (200 hommes et 05 femmes),
- Information et sensibilisation des membres des commissions préfectorales de développement durable (CPDD) : 36 ateliers ont été organisés (01 atelier par préfecture) en juin – juillet 2016 (pour 25 CPDD) et mars – avril 2017 (pour 11 CPDD). Ces 36 ateliers ont permis de toucher 1332 personnes (1198 hommes et 134 femmes) ;
- Information et sensibilisation des organisations de la société civile : 06 ateliers organisés en mai 2016. Au total 217 personnes (185 hommes et 32 femmes) issues de 131 OSC et faitières d'OSC ont été touchées
- Information et sensibilisation des femmes : 02 ateliers ont été organisés, en septembre 2016, et ont permis de toucher 83 femmes issues de 83 organisations de femmes ;
- Information et sensibilisation des jeunes : 02 ateliers organisés en octobre 2016 ; 111 jeunes sont touchés (92 garçons et 19 filles) ;
- Information, sensibilisation et formation des journalistes et professionnels des médias : 06 ateliers ont été organisés, en juin 2016, et ont permis de toucher 161 personnes (149 hommes et 12 femmes) ;
- Information et sensibilisation des producteurs : 02 ateliers ont été organisés en mai 2016 et 123 personnes (100 hommes et 23 femmes) issues de 30 organisations de producteurs ont été touchées ;
- Information et sensibilisation des exploitants et opérateurs économiques de la filière bois : 02 ateliers ont été organisés en mars 2020 et 85 personnes dont 18 femmes ont été touchées ;
- Information et sensibilisation des planteurs privés : 01 atelier organisé en février 2016 et 31 personnes ont été touchés ;
- Information, sensibilisation et formation des pépiniéristes : 05 ateliers ont été organisés, en mars 2020, et 122 pépiniéristes touchés (117 hommes et 05 femmes)
- Information et sensibilisation des personnes handicapées : 05 ateliers ont été organisés en décembre 2017 et ont permis de toucher 143 personnes (113 hommes et 30 femmes).
- Information et sensibilisation des chefs traditionnels : 02 ateliers organisés en septembre 2016 et 81 chefs traditionnels sont touchés dont 02 femmes.
- Information et sensibilisation des élus locaux : 06 ateliers ont été organisés en septembre 2020 et 228 personnes (114 maires et 114 secrétaires de mairie) dont 40 femmes ont été touchées. d

A l'issu de ces sensibilisations, les plateformes ci-après ont été mises en place et/ou renforcées dans le cadre du processus. Il s'agit de :

- Conseil National des Organisations de la Société Civile pour le Développement Durable (CNOOD) qui regroupe les trois faitières des ONGs (UONGTO, FONGTO, FNRR) ;
- Consortium Femmes REDD+-Togo (CF-REDD+ Togo) qui regroupe les organisations des femmes ;
- Plateformes des propriétaires des forêts privées et communautaires (PFPC) qui regroupent trois associations APPT, AVT et RFCT ;
- Coordination Togolaise des Organisations des Producteurs (CTOP) qui regroupe les organisations de producteurs agricoles ;
- Conseil National de la Jeunesse (CNJ) qui regroupe les organisations des jeunes ;
- Conseil national des chefs traditionnels du Togo (CNCTT) qui regroupent les chefs traditionnels ;
- Les faitières des organisations des personnes handicapées (ONATEPH et FETAPH).

Les plateformes ont réalisé, à leur tour depuis 2017 directement avec l'appui du projet, plusieurs activités de sensibilisation à l'endroit de leurs membres et des communautés à la base. Il convient de noter que les activités listées dans le tableau 6 ci-dessous sont celles identifiées par les acteurs eux - mêmes comme besoin de renforcement de capacités, et pour lesquelles le projet les accompagner à réaliser. Parallèlement à ces activités, tous les acteurs ont bénéficié des appuis divers d'autres structures pour réaliser d'autres activités de renforcement de leurs capacités dans plusieurs domaines.

Tableau 6 : Activités réalisées par les plateformes

Plateformes	Activités soutenues par le projet et réalisées directement par les plateformes	Commentaires
CNOOD	Sensibilisation des populations rurales sur l'importance de l'arbre et la dégradation du couvert végétal : un guide de sensibilisation est élaboré et disponible	35 ateliers préfectoraux ont été organisés et 2141 leaders locaux ont été touchés. Animation de 51 émissions radiophoniques
	Campagne d'information et de sensibilisation des populations togolaises sur l'importance socioéconomique et environnementale et les bonnes pratiques de gestion durable des forêts : un guide de sensibilisation est élaboré et diffusé	100 séances de sensibilisation ont été organisées dans 100 localités/villages et ont permis de toucher environ 7498 personnes
	Compilation, transcription en français facile et vulgarisation des textes législatifs et réglementaires en lien avec la gestion durable des forêts au Togo : quatre documents synthétiques en français facile sont produits et diffusés	07 textes transcrits ont été compilés en 04 documents et 6000 exemplaires produits et diffusés : (i) Un document sur la loi-cadre sur l'environnement, (ii) Un document sur la loi portant code forestier du 19 juin 2008 ; (iii) Un document regroupant sur les principes, critères et indicateurs vérifiables (PCIV) de gestion durable des plantations et des forêts naturelles, (iv) Un

		document regroupant les 04 arrêtés sur les forêts communautaires au Togo
	Evaluation des investissements des organisations de la société civile (OSC) dans le secteur forestier au Togo : rapport de l'activité disponible et diffusé	Un rapport d'étude est disponible
CF-REDD+	Sensibilisation sur l'utilisation des foyers améliorés	61 séances ont été organisées dans 61 villages et ont permis de toucher 7278 personnes (6588 femmes et 690 hommes)
	Sensibilisation sur l'utilisation des fours et séchoirs solaires au Togo : un manuel de formation et un dépliant sur l'utilisation, l'entretien, les avantages des fours et séchoirs solaires élaborés	60 séances de sensibilisation ont été organisées dans 60 localités et 4622 personnes ont été touchées en juin 2018
	Formation des carbonisatrices et des collectrices de combustible bois-énergie du Togo sur les technologies améliorées de carbonisation et les AGR alternatives	10 séances de sensibilisation et de formation sont organisées dans 10 localités et 497 carbonisatrices et collectrices de combustible bois-énergie ont été touchées (mai à novembre 2018)
	Sensibilisation sur les changements climatiques, les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et faciliter les AGR alternatives aux combustibles bois énergie afin de renforcer leur capacité de résilience face au Covid-19 ;	1745 femmes et 377 hommes ont été sensibilisés
CTOP	Appui aux organisations paysannes pour la diffusion des pratiques agro-écologiques et d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de la REDD+ au Togo : un manuel de de formation des formateurs endogènes sur les pratiques agroécologiques.	360 personnes dont 159 femmes ont été formées 520 exemplaires du guide vulgarisé 5000 auditeurs touchés à travers l'animation de 5 émissions radiophoniques
CNJ	Formation des jeunes à l'agroforesterie et aux opportunités d'emplois verts : deux manuels de formation un sur l'agroforesterie et le second sur les opportunités d'emplois verts au Togo	115 jeunes dont 41 femmes ont été formés.
FETAPH	Promotion de la participation des personnes handicapées dans la gestion durable des forêts à travers la sensibilisation sur les changements climatiques, l'importance de l'arbre et de la forêt : un guide de sensibilisation élaboré	196 enseignants spécialisés (49 femmes et 149 hommes) et 645 élèves (246 filles et 379 garçons) de 19 écoles spécialisées sont sensibilisés
ONATEPH	Renforcement des capacités des parties prenantes de la stratégie de REDD+ du Togo pour la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées et ceux des autres groupes vulnérables : manuel de formation	73 acteurs impliqués dans le processus REDD+ ont été formés

PFPC	Etude de faisabilité pour la création d'une coopérative de financement et de gestion durable des forêts du domaine des particuliers	Rapport de l'étude disponible et mise en place de FIPROFORET, une coopérative financière des propriétaires de forêts privées
AJN	Sensibilisation des jeunes et des femmes sur la déforestation, le changement climatique et la nécessité de participer au reboisement pour améliorer la couverture forestière du Togo.	04 séances ont été organisées et 1200 jeunes touchés.

Ces activités ont contribué à enrichir le processus de préparation de la stratégie nationale REDD+, à renforcer l'engagement et l'implication des acteurs dans le processus, et à les préparer pour la phase d'investissement REDD+.

Il s'agit en outre d'activités qui contribuent à mobiliser des financements auprès d'autres partenaires techniques et financiers (effet catalyseur). En effet, grâce à cette initiative : (i) la CTOP, avec l'appui des Agriculteurs français et développement international (Afdi), a obtenu un financement dans le cadre du mécanisme forêt paysan soutenu par la FAO. Ce projet intitulé « la CTOP intensifie la diffusion des pratiques agroécologiques paysannes au Togo (IDEAP) » a démarré en 2019 pour une période de 5 ans. Ce financement n'a été possible que grâce à l'initiative soutenue en 2018 par le projet REDD+ qui a joué « un rôle catalyseur » ; (ii) le réseau des femmes pour le développement des savanes (REFED- savanes), une des organisations membres du consortium femmes REDD+ Togo, a pu obtenir un financement auprès du FEM pour poursuivre et intensifier la diffusion des techniques améliorées de carbonisation couplée avec la création des forêts communautaires dans le canton Nayega (mars 2019-février 2021).

Ce partenariat avec les organisations de la société civile et du secteur privé a été bénéfique pour chacune des parties et devrait être poursuivi et renforcé dans la phase de mise en œuvre de la stratégie REDD+. Dans ce cadre il est envisagé la réalisation d'une étude qui portera sur les stratégies pour une meilleure inclusion des groupes vulnérables (femmes, personnes handicapées, jeunes ...) dans le processus REDD+ au Togo.

Participation

La participation des parties prenantes se fait essentiellement à travers les ateliers de consultations et de validation organisés aux niveaux local, préfectoral, régional et national à travers les instances indiquées dans la figure 5. Ces consultations ont permis aux parties prenantes d'exprimer leurs avis et préoccupations sur les différentes activités ci-après dans le cadre du processus REDD+.

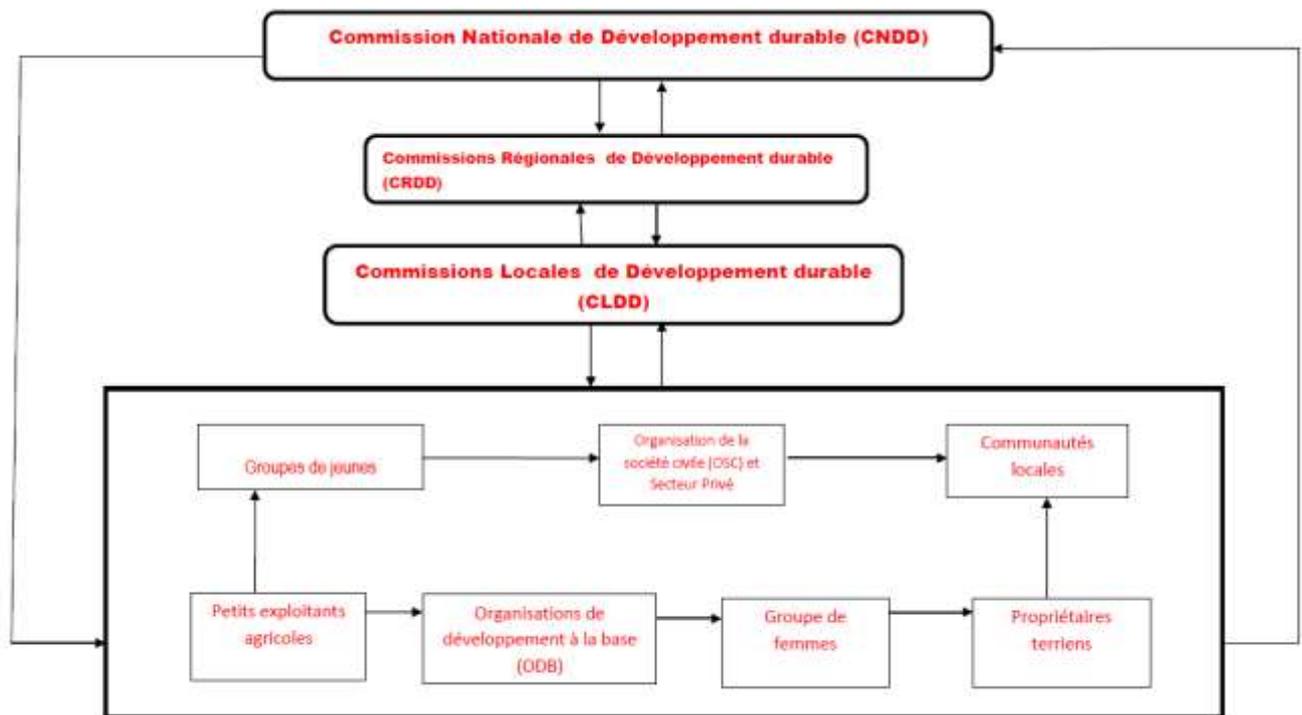


Figure 6 Cadre de concertation de la REDD+ au Togo (R-PP 2014)

Comme prévu dans le R-PP, des consultations se tiennent au sein des commissions locales de développement durable (CLDD) et des comités villageois de développement (CVD) pour recueillir l'avis de la population sur le processus REDD+.

Liste des éléments concrets qui attestent d'une participation effective des différentes plateformes :

- Participation à la réalisation des études thématiques et l'identification des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts,
- Participation à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et du plan d'action (définition, sélection et hiérarchisation des options stratégiques) ;
- Participation à l'évaluation environnementale et sociale stratégique (évaluation des impacts potentiels, élaboration des instruments de sauvegardes requis) ;
- Participation à l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes ;
- Participation à l'élaboration du mécanisme du partage des bénéfices ;
- Participation à l'élaboration du niveau de référence des forêts (NRF) ;
- Participation à la mise place du système national de surveillance des forêts (SNSF) ;
- Participation à l'élaboration du registre national REDD+ et du système d'information sur les sauvegardes (en cours d'élaboration) ;
- Participation à la réalisation de la revue à mi-parcours du processus REDD+ ;
- Participation à l'autoévaluation participative du processus et l'élaboration du R-package

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut qu'une participation, continue et à part entière des principales parties prenantes a été établie pour l'ensemble des activités du processus de préparation à la REDD+ avec une attention particulière visant à mobiliser les groupes vulnérables avec des mécanismes participatifs adaptés.			
Justification de l'évaluation			
L'adhésion des acteurs au processus REDD+ se traduit par leur forte mobilisation, implication et participation aux différentes activités. Il y a eu une réelle participation des acteurs du processus dans les divers ateliers et campagnes de sensibilisation, de renforcement de capacités et de validation aux niveau local, régional et national. L'inclusion de tous les acteurs, de la base au sommet, constitue un facteur d'engagement pour la réussite du processus REDD+.			
La mise en œuvre du plan de communication élaboré en 2016 a permis de cibler les actions et de les adapter en fonction des catégories d'acteurs et des objectifs des différents axes de préparation à la REDD+.			
La participation et l'engagement des parties prenantes ont été renforcés grâce aux actions d'informations et de formations initiées et pilotées directement par les organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des producteurs ainsi que le secteur privé et les professionnels des médias, avec l'appui technique et financier du projet. Ces initiatives ont été intégrées au dispositif de préparation.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et intensifier la sensibilisation et le renforcement des capacités des parties prenantes afin de maintenir la dynamique de participation, - Poursuivre et renforcer le partenariat avec les organisations de la société civile et du secteur privé dans le processus REDD+ au Togo - Réaliser une étude portant sur les stratégies pour une meilleure inclusion des groupes vulnérables (femmes, personnes handicapées, jeunes...) dans le processus REDD+ au Togo. 			

Critère 8. Processus de consultation

Questions de diagnostic :

Quels sont les éléments qui démontrent que les processus de consultation à l'échelon national et local sont clairs, représentatifs, transparents, et qu'ils donnent accès aux informations en temps voulu et de manière adaptée au contexte culturel ?

Quelles sont les preuves que le pays a appliqué un processus d'autosélection pour identifier les ayants droits et les parties prenantes durant les consultations ?

Quelles sont les éléments attestant qu'il est fait appel aux institutions et aux processus de décision des populations autochtones pour enrichir les consultations et renforcer la participation ?

Quelles sont les données qui prouvent que les processus tiennent compte des sexospécificités et encouragent la participation du plus grand nombre ?

Exposé de la situation :

Les études analytiques réalisées [22] dans la phase de préparation à la REDD+ ont été capitalisées pour la préparation du draft de la version 1 provisoire de la stratégie par la Coordination nationale REDD. Ce draft a été amélioré au cours d'une retraite, de 05 jours, qui a réuni tous les membres de groupes thématiques, les représentants des plateformes des organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi que les points focaux des conventions en lien avec la REDD+ auxquelles le Togo est Partie.

La version de la stratégie issue de la retraite a été soumise à une série d'ateliers de validation aux niveaux local, régional et national réunissant l'ensemble des représentants des acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que ceux des communautés à la base, y compris les femmes et les couches défavorisées. Il s'agit successivement de 36 ateliers préfectoraux, 5 ateliers régionaux et un atelier national de validation du draft de la version 1 de la stratégie. Ces ateliers se sont déroulés du 18 juin au 08 juillet 2018 et ont regroupé au total 1954 personnes (1734 hommes et 220 femmes).

Après validation du draft, la version 1 a été produite et présentée aux membres du Comité national REDD+ en session ordinaire en 2018. Cette version 1 de la stratégie nationale REDD+ a fait l'objet d'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), à travers 36 ateliers préfectoraux, 6 ateliers régionaux et un atelier national en 2018 qui se sont déroulés du 09 au 18 octobre 2018 et ont mobilisé au total 1891 participants (1680 hommes et 211 femmes). A l'issue de ces consultations les résultats et conclusions en termes d'impacts et de mesures de sauvegarde ont été intégrés pour produire le draft 2 de la stratégie. Ce draft est assorti d'un plan d'actions[23] avec un coût estimatif de mise en œuvre de la stratégie (en volume séparé). Dans ce plan d'actions, les options stratégiques ont été priorisées et les actions retenues sont planifiées sur la période 2020-2029, ainsi que les responsables de mise en œuvre et les indicateurs de résultats sur la base desquels la budgétisation des actions a été faite.

Le draft 2 et le plan d'actions ont ensuite fait l'objet de consultations et validations avec les acteurs à travers 5 ateliers régionaux et un atelier national en 2019 (du 03 au 10 octobre 2019) et ont mobilisé au total 570 personnes (498 hommes et 72 femmes). Les commentaires et apports des acteurs ont été intégrés pour produire la version 2 de la stratégie, qui a été présentée au comité national REDD+ en sa session ordinaire de novembre 2020. La prise en compte des orientations du CN-REDD+ a abouti à la production de la version finale de la stratégie nationale REDD+[24].

La consultation et la participation font partie intégrante des processus nationaux et régionaux REDD+ au Togo. Sur financement du FCPF, des consultations ont été menées sur les différentes études analytiques réalisées (la contribution du secteur forestier à l'économie nationale [25], facteurs de déforestation et de dégradation des forêts [26], utilisation et changement d'affectations des terres [27], analyse du cadre juridique et politique en lien avec la forêt[28], EESS [29]...) à différents niveaux dans les cinq régions du Togo. L'accent a été mis sur l'implication des parties prenantes concernées dans la conception des activités REDD+ et ainsi assurer une participation et un soutien réel de toutes les parties prenantes impliquées dans la réduction des émissions. Les représentants des parties prenantes ont été choisis par leurs structures respectives sur la base des critères qui leurs sont propres tout en tenant compte de la nature de l'activité.

Une approche participative et transparente est adoptée pour toutes les consultations. Les consultations ont été menées sous la forme de réunions, de focus groups et d'ateliers afin de permettre à chacun de s'exprimer. Tous les documents pertinents ont été distribués et expliqués aux participants. La liste de ces derniers est systématiquement annexée aux rapports des séances.

Au niveau des plateformes régionales, plusieurs réunions ont eu lieu, impliquant des discussions détaillées et des réponses aux demandes de clarification ; de nombreuses recommandations ont été reçues sur des sujets de consultation spécifiques. Ces recommandations ont été prises en compte dans les rapports de consultations [30] qui sont disponibles et accessibles à travers différents canaux notamment le site web [31] de la coordination.

La stratégie nationale REDD+ a été élaborée en consultation avec un large éventail des parties prenantes dans tout le pays. Il s'agissait notamment d'experts techniques, des agents des institutions dont les activités sont liées à la REDD+, d'organisations de la société civile, des

chefs traditionnels et propriétaires fonciers, d'universitaires, du secteur privé et d'organisations internationales. Lors de l'élaboration de la stratégie, l'accent a été mis sur la création d'un processus participatif, inclusif, itératif et sensible à la dimension genre. Ainsi, les groupes vulnérables (femmes, jeunes et petits exploitants agricoles, personnes handicapées) ont été représentés lors des consultations et lors de l'élaboration et/ou de la validation de documents-clés (stratégie nationale, instruments de sauvegardes environnementales et sociales, ...[32]). Dans le document R-PP, la CNDD a été retenue comme plateforme nationale de concertation. Cette dernière est constituée de représentants de différents secteurs et catégories de la société et est relayée aux échelons communal, préfectoral et régional par des CLDD (CRDD, CPDD, CCDD). Par ailleurs, certains éléments spécifiques ont été portés à la consultation du grand public, du public affecté et du public vulnérable : dispositif de gestion, causes de la déforestation et dégradation, connaissances traditionnelles, options stratégiques, cadre institutionnel et mesures stratégiques REDD+, EESS et mesures de sauvegarde, scénario de référence, MRV et suivi-évaluation.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les processus de consultation aux échelles nationales et locales étaient clairs, représentatifs, transparents. Un accès à l'information adapté a été facilité. Les parties prenantes auto-sélectionnent leurs représentants dans le processus. Les instances traditionnelles et coutumières ont été mobilisées dans l'ensemble du processus de préparation, ce qui est attesté dans les différents comptes rendus des consultations. Les aspects de genre ont été explicitement pris en considération à travers la mobilisation systématique des organisations des femmes, regroupées au sein du consortium Femmes REDD+, dans les consultations et la tenue des listes des participants.			
Justification de l'évaluation			
La consultation de toutes les parties prenantes a été effective à travers des ateliers, des réunions et des focus groups aux niveaux local, régional et national. L'ensemble des livrables et documents produits dans le cadre du processus ont été discutés et validés avec les acteurs et sont publiés sur le site web de la coordination nationale REDD+.			
Des processus de consultations adaptés aux publics et aux différentes activités de préparation identifiées dans le R-PP ont été mis en œuvre de manière efficace et transparente en assurant une représentation des parties prenantes concernées.			
Prochaines étapes			
- Poursuivre le renforcement et l'animation des plateformes de concertation et de participation			

Critère 9. Diffusion de l'information et accès à l'information

Questions de diagnostic :

Comment les institutions et les dispositifs de gestion nationaux de la REDD+ ont-ils assuré en temps voulu la diffusion et la divulgation transparentes, suivies et complètes des informations (associées à toutes les activités préparatoires, notamment la mise au point de la stratégie REDD+, des niveaux de référence et des systèmes de suivi) de manière adaptée au contexte culturel ?

Qu'est-ce qui indique que les informations sont accessibles aux parties prenantes (qu'elles sont diffusées sous une forme et dans une langue que celles-ci comprennent par exemple) et effectivement reçues ?

Quels sont les moyens de communication utilisés pour informer correctement les parties prenantes, surtout celles qui n'ont pas ou peu accès aux informations pertinentes ?

Exposé de la situation :

Une stratégie de communication nationale REDD+ du Togo [33] et actualisée [34] est développée au cours de la période de préparation avec la participation des parties prenantes à travers des consultations locales et l'organisation d'ateliers et de réunions à différents niveaux. L'objectif global visé par cette stratégie de communication est de soutenir la préparation et la dissémination de la **stratégie nationale REDD+** du Togo dans sa globalité à travers la bonne information et la consultation effective des acteurs concernés. Il s'agit de permettre aux différents acteurs de disposer d'informations suffisantes afin de faciliter leur participation entière. Le choix des messages clés, ainsi que des outils et supports de communication utilisés, varie en fonction des cibles et objectifs de la stratégie nationale de communication REDD+. Dans ce cadre, 12 sketches sur la REDD+ ont été produits en langue locale et joués lors des activités dans les régions. Par ailleurs, 5 spots et des affiches publicitaires sont produits et diffusés en langues locales (ewe, kabye, tem, moba, ifè). Pour développer la notoriété et accroître l'image du processus REDD+ au Togo, des supports de communication hors médias ont été conçus et largement diffusés. Il s'agit de : 1000 dépliants ; 200 affiches en quadrichromie (format 4m*3m) 04 kakémonos ; un film documentaire de 12 minutes ; trois boîtes à images traduites dans cinq langues locales ; 2000 posters ; 2000 autocollants (A4 et A5) ; 1000 plaquettes. La Coordination Nationale REDD+ a par ailleurs conclu des contrats de partenariat avec 26 radios locales et 3 journaux dont 1 imprimé et 2 en ligne. 120 reportages événementiels ont été réalisés par ces radios et journaux sur l'ensemble du territoire national. Ces radios et journaux ont couvert toutes les activités de la coordination, des plateformes et des organisations de la société civile (OSC) et du secteur privé, sur toute l'étendue du territoire. Au total 101 émissions radiophoniques ont été réalisées par l'ensemble de ces radios, en français et en langues locales. Toutes les questions en lien avec la REDD+ (le concept de la REDD+, l'agriculture, les feux de végétation, le reboisement, la pollution etc.) ont été abordées afin de permettre aux populations de mieux cerner le lien avec les changements climatiques et de participer au processus. Les radios ont diffusé des spots et messages réalisés par la Coordination Nationale REDD+ en français et en 5 langues locales (Moba, Kabiyè, Tem, Ifè, Ewé). Au total, 6045 diffusions ont été faites par l'ensemble des radios pour les 6 langues, soit environ 1000 diffusions par langue.

D'autres activités dans le cadre de la préparation à la REDD+ ont bénéficié d'une campagne d'information : l'inventaire forestier national (IFN), le MGP [35], l'EESS.

Différents outils de communication ont déjà été développés pour diffuser des informations sur le processus REDD+ et ses avancées sur l'ensemble du territoire et au niveau international. Il s'agit entre autres de :

- La publication de trois (03) numéros du bulletin électronique « REDD+ Infos » et d'un numéro en version papier, distribué en 500 exemplaires aux diverses parties prenantes à la REDD+ [36] : dont l'objectif est de maintenir un lien dynamique avec le public et les parties prenantes. Avec une édition trimestrielle, il permet de diffuser des informations sur les progrès et les événements.
- Le site web de REDD+ (www.reddtogo.tg) qui est un support pour la promotion du mécanisme REDD+. Ce site permet d'une part l'accès aux informations et aux documents à tout moment et d'autre part la transmission d'informations à l'échelle internationale, le site étant accessible au monde entier. Son contenu est en constante évolution, car l'information est mise à jour et variée.
- Autres sites web : la Coordination nationale REDD+ diffuse les informations (par exemple résultats d'études, appels d'offres, comptes-rendus d'ateliers, consultations) sur son site web et, simultanément, sur le site du ministère de l'environnement et ressources forestières [MERF] ;

- Production d'articles qui sont insérés dans la newsletter du FCFP pour la communication à l'international.

Pour faciliter la communication et la compréhension de la stratégie et du plan d'actions REDD+, des versions synthétiques et illustrées ont été produites et mises à la disposition des acteurs en français et en anglais.

Afin d'atteindre aussi les populations qui ont une utilisation ou un accès restreint à internet, d'autres outils de communication sont utilisés :

- Organisation des émissions radiophoniques délocalisées avec différents formats à travers tout le pays ;
- Grande séance de sensibilisation sur les places publiques. Ces séances sont surtout organisées par les plateformes de la société civile ;
- Utilisation du gong et crieurs publics.

Au niveau national et régional, les organisations de la société civile soutiennent la Coordination nationale REDD+ sur les questions liées à la sensibilisation et à la mobilisation de toutes les parties prenantes pour participer au programme REDD+ et aussi à la diffusion de l'information. Il s'agit entre autres de :

- Sensibilisation des femmes par le CF-REDD sur les effets des changements climatiques, le processus REDD+ et l'économie du combustible à travers des séances de démonstration de l'utilisation de fours et séchoir solaires, des foyer améliorés en utilisant des guides de sensibilisation conçu à cet effet ;
- Transcription en français facile et vulgarisation des textes législatifs et réglementaires en lien avec la gestion durable des forêts au Togo par la CNOOD ;
- Sensibilisation et formation des producteurs sur les pratiques agroécologiques par la CTOP en utilisant des guides et manuels de formation élaborés pour cette circonstance ;
- Organisation des émissions radiophoniques pour informer la population sur les changements climatiques, le processus REDD+ en langues locales.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les institutions nationales de gestion de la REDD+ ont assuré en temps voulu la diffusion et la divulgation transparentes, suivies et complètes des informations associées à toutes les activités préparatoires, de manière adaptée aux contextes local culturel.			
L'ensemble des informations ont été mises à disposition des parties prenantes sous une forme adaptée à travers les divers canaux de communication utilisés et adaptés aux différentes catégories de parties prenantes (émissions radio, télé, magazines, site web, réseaux sociaux, organisation d'ateliers et réunions d'information et de sensibilisation)			
Justification de l'évaluation			
L'information et la communication dans le cadre du processus REDD+ sont assurées à travers une stratégie et un plan de communication qui ciblent plusieurs canaux adaptés au contexte culturel du pays.			
Des outils et supports adaptés de communication sont utilisés et permettent d'informer l'ensemble des parties prenantes, de susciter leur adhésion, leur engagement et leur implication active dans le processus REDD+. L'implication et l'engagement des professionnels de médias, à travers des contrats de partenariat avec les radios locales, permettent de relayer l'information auprès des communautés locales.			
Prochaines étapes			
Poursuivre la diffusion de l'information sur le processus REDD+ notamment les livrables (MGP, MPB, instruments de sauvegardes, stratégie nationale REDD+, le SIS) en utilisant les supports et canaux de communication appropriés.			

Critère 10. Utilisation et divulgation des résultats des consultations

Question de diagnostic : Comment les résultats des consultations sont-ils intégrés (incorporés, diffusés, divulgués et pris en compte) dans les dispositifs de gestion, dans l'élaboration de la stratégie et dans les activités techniques associées à la définition des niveaux de référence et des systèmes de suivi ?

Exposé de la situation :

Diffusion :

Les résultats des consultations sont divulgués au moyen de rapports de consultation approuvés. Ils sont mis en ligne sur le site de la Coordination nationale REDD+ sous forme de fichier numérique. Les résultats sont également pris en compte lors de la formulation de la stratégie nationale REDD+.

Les résultats des consultations sont également partagés et discutés aux différents niveaux de la discussion technique, tels que les réunions des groupes thématiques ou des plateformes des organisations de la société civile (OSC) REDD+.

Les rapports des différentes consultations sont disponibles à la Coordination nationale REDD+ et permettent de fournir un retour d'information aux parties prenantes qui ont participé aux consultations. Des efforts accrus ont été déployés pour assurer une diffusion rapide des rapports à toutes les parties invitées et pour établir des mécanismes de communication et de retour d'information au niveau local dans la phase de préparation à la REDD+, en tenant compte des défis logistiques au Togo où très peu de personnes dans les zones rurales ont accès à Internet. Ces mécanismes consistent principalement à imprimer les rapports et à la distribuer aux parties prenantes. Ces derniers sont invités à reverser leur apports ou commentaires au sein de la Coordination nationale avant ou au cours des séances de validation.

Intégration :

Les versions finales des documents incluent les recommandations issues des consultations après discussion entre les référents thématiques et autres responsables.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les résultats des consultations sont intégrés de manière systématique et adaptée dans les dispositifs de gestion, dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, l'élaboration des outils de sauvegardes et dans les activités techniques associées à la définition des niveaux de référence et des systèmes de suivi.			
Justification de l'évaluation			
Les préoccupations des parties prenantes sont prises en compte à travers les rapports de consultations. Ces rapports, après finalisation et validation sont diffusés à travers plusieurs canaux conformément au plan de communication, notamment sur le site web du projet. Les résultats des consultations sont systématiquement pris en compte dans l'amélioration et la finalisation de tous les livrables produits (stratégie nationale REDD+, plan d'actions de mise en œuvre, instruments de sauvegardes), de tous les outils d'appui à la gouvernance carbone proposés (MGP, MPB), la définition du niveau d'émission des forêts et les systèmes de suivi.			
Prochaines étapes			
Poursuivre et renforcer le mécanisme de prise en compte des préoccupations des parties prenantes dans le cadre des activités du processus.			

3.2 Composante 2 : Préparation de la stratégie nationale REDD+

3.2.1 Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière

Critère 11. Évaluation et analyse

Question de diagnostic : La synthèse des travaux conduits durant les phases de formulation et de préparation de la R-PP présente-t-elle une analyse des évolutions récentes de l'utilisation (y compris traditionnelle) des terres et une évaluation des problèmes associés aux régimes fonciers et à l'enregistrement des titres de propriété, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance (y compris traditionnels/coutumiers), aux lois, aux politiques et à la gouvernance forestières ?

Exposé de la situation :

Afin d'élargir les connaissances existantes sur les facteurs de déforestation et de dégradation dans le cadre du développement de la stratégie nationale REDD+, plusieurs études ont été réalisées grâce au financement du FCPF. Ces études sont les suivantes : (i) étude sur la dynamique de l'utilisation du bois-énergie au Togo ; (ii) étude sur l'intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes [37] ; (iii) analyse du cadre juridique et réglementaire et préparation des textes d'application dans le contexte de REDD+ au Togo ; (iv) étude sur l'utilisation des terres et les options stratégiques futures pour l'aménagement du territoire au Togo ; (v) étude sur les causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et identification des axes d'intervention appropriées [38] ; (vi) analyse socio-économique de la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo ; (vii) étude sur la détermination des périodes pour les feux précoces selon les régions écologiques du Togo [39] ; (viii) étude sur la création et la gestion durable des plantations forestières et agroforestières dans le domaine des particuliers ; et (ix) analyse historique de la couverture forestière. Ces études constituent des préalables pour une analyse spatiale des causes de la déforestation et de la dégradation (DD) des forêts et du potentiel pour augmenter le stock de carbone. Outre ces 09 études analytiques, trois autres études transversales ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale du Togo : (i) l'étude sur l'évaluation environnementale sociale stratégique EESS [40], qui a permis d'intégrer les mesures de sauvegardes dans la stratégie ; (ii) l'étude sur le mécanisme de plaintes et de recours MGP, qui a défini les contours du dispositif à mettre en place et enfin (iii) l'étude sur la gouvernance carbone, qui aidera à mettre en place un mécanisme de partage de bénéfices. Dans le souci de disposer des outils adaptés au contexte togolais, une étude relative à la définition de la méthodologie d'évaluation de biomasse et de stocks de carbone dans les différents compartiments a également été réalisée. Les résultats des différentes études et analyses ont été synthétisés et pris en compte dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.

Il convient de préciser que sur l'ensemble des études réalisées, celle relative à la gouvernance carbone et l'analyse des possibilités de partage des bénéfices a abordé les questions spécifiques sur le régime foncier et les titres de propriété, les droits sur les ressources naturelles. En effet, cette étude a permis de : (i) clarifier les aspects des droits fonciers au Togo en lien avec les droits carbone (la propriété des arbres et des forêts) ; (ii) identifier les expériences de partage des bénéfices dans les secteurs d'activités au Togo ; (iii) faire la synthèse des expériences de répartition de bénéfices REDD+ pratiquée dans la sous-région et au plan international ; (iv) identifier les parties prenantes au partage des bénéfices à la suite de la mise en œuvre des activités et des projets REDD+ au Togo ; (v) proposer des options juridiques pour l'implémentation du mécanisme de partage des bénéfices REDD+ au Togo ; (vi) proposer des options institutionnelles de gestion et de distribution de bénéfices répondant tant aux attentes des différentes parties prenantes qu'aux enjeux nationaux et internationaux

de la REDD+ et ; (vii) proposer un registre géo référencé aux niveaux national, régional, préfectoral, communal et cantonal qui va gérer des informations sur la propriété du carbone.

Par ailleurs le Togo a entamé l'élaboration de sa loi portant réforme agro-foncière dans le but de (i) résoudre les conflits fonciers en milieu rural qui constituent des menaces pour la paix sociale et la coexistence pacifiques entre les communautés rurales ; (ii) sécuriser le foncier rural en vue d'entreprendre les investissements dans le secteur forestier par la mise en œuvre des activités et projets REDD+ ; (iii) créer, les conditions attractives pour des investissements privés nationaux et étrangers favorisant la mise en valeur des terres et le développement du secteur forestier (iv) créer les conditions qui facilitent la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre des projets REDD+; (v) favoriser l'entreprenariat féminin dans le secteur agro-forestier en milieu rural ; (vi) prendre en compte de façon proactive les grands enjeux actuels liés au développement (vii) prendre en compte la problématique de décentralisation, de la gouvernance locale et de la GDT et des paysages forestiers.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les travaux conduits dans le cadre de la phase de préparation à la REDD+ présentent une analyse des évolutions récentes de l'utilisation des terres et une évaluation des problèmes associés aux régimes fonciers et à l'enregistrement des titres de propriété, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance, aux lois, aux politiques et à la gouvernance forestières			
Justification de l'évaluation			
Un diagnostic et une analyse des forces et faiblesses du secteur forestier ont été réalisés à travers la conduite de 09 études thématiques qui ont couvert les secteurs de l'environnement, de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de l'économie. Ces études ont permis de comprendre les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, les facteurs de changement d'affectation des terres et de disposer des informations sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. Les résultats de ces études analytiques ont orienté la préparation de la stratégie nationale REDD+.			
En outre 03 études transversales ont été conduites et ont permis d'intégrer les aspects environnementaux et sociaux dans la préparation de la stratégie nationale REDD+ et l'élaboration des outils d'appui à la gouvernance carbone.			
Prochaines étapes			
Poursuivre et finaliser les travaux d'élaboration de l'avant-projet de loi portant sur la réforme agro-foncière au Togo			

Critère 12. Hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts

Questions de diagnostic :

De quelle manière l'analyse a-t-elle été utilisée pour établir l'ordre dans lequel les programmes et politiques intégrés à la stratégie REDD+ doivent traiter les principaux facteurs, directs et indirects, de la mise en valeur des forêts ?

L'analyse a-t-elle examiné les principaux obstacles aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier auxquelles, le cas échéant, les programmes et politiques intégrés à la stratégie REDD+ doivent procéder ?

Exposé de la situation :

Le document R-PP a d'abord identifié de façon sommaire les principaux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts. Par la suite, les études analytiques réalisées au cours du processus de préparation à la REDD+, avec l'ensemble des parties prenantes, ont permis d'approfondir, de caractériser et de hiérarchiser ces facteurs. Une analyse qualitative a notamment identifié les facteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts [41] (Figure 7) et les a classés par ordre d'importance pour chaque région et au niveau national. Ainsi l'agriculture itinérante sur brûlis constitue l'un des trois principaux facteurs dans chacune des 5 régions du Togo. Les 02 autres moteurs de déforestation et de dégradation des forêts sont : (i) le prélèvement des ressources forestières à des fins de bois – énergie et de bois d'oeuvre ; (ii) les feux de végétation et les incendies de forêt. Par rapport aux causes spatiales de déforestation et de dégradation des forêts au Togo, les résultats des études indiquent que : (i) le développement agricole est responsable de 52 % ; (ii) le prélèvement de bois et l'élevage résultant d'une conversion en savanes représente 40% et enfin ; (iii) le développement urbain, 8%.

Les principales causes indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts identifiées sont : (i) la non maîtrise de l'aménagement du territoire, notamment le faible niveau d'observation et de planification du territoire et l'inexistence d'un mécanisme intégré et décentralisé de gestion du territoire axé sur les ODD ; (ii) l'insécurité foncière ; (iii) le faible niveau d'intégration de la dimension REDD+ dans la planification et la budgétisation ; (iv) le faible degré de conscience écologique et écosystémique des parties prenantes ; (v) le faible niveau d'accès aux ressources productives des femmes, des jeunes et autres couches vulnérables ; (vi) la faible capacité institutionnelle et de recherche ; (vii) l'inadéquation du cadre juridique et réglementaire de gestion des ressources naturelles.

Somme toute, plusieurs obstacles limitent l'amélioration et l'augmentation des stocks de carbone forestier au Togo. Ils sont d'ordre institutionnel (le régime foncier), naturel (la rareté des terres), politique (la mauvaise gouvernance dans le secteur forestier), démographique (croissance démographique galopante), économique (pauvreté), culturel (les mœurs et les pratiques traditionnelles).

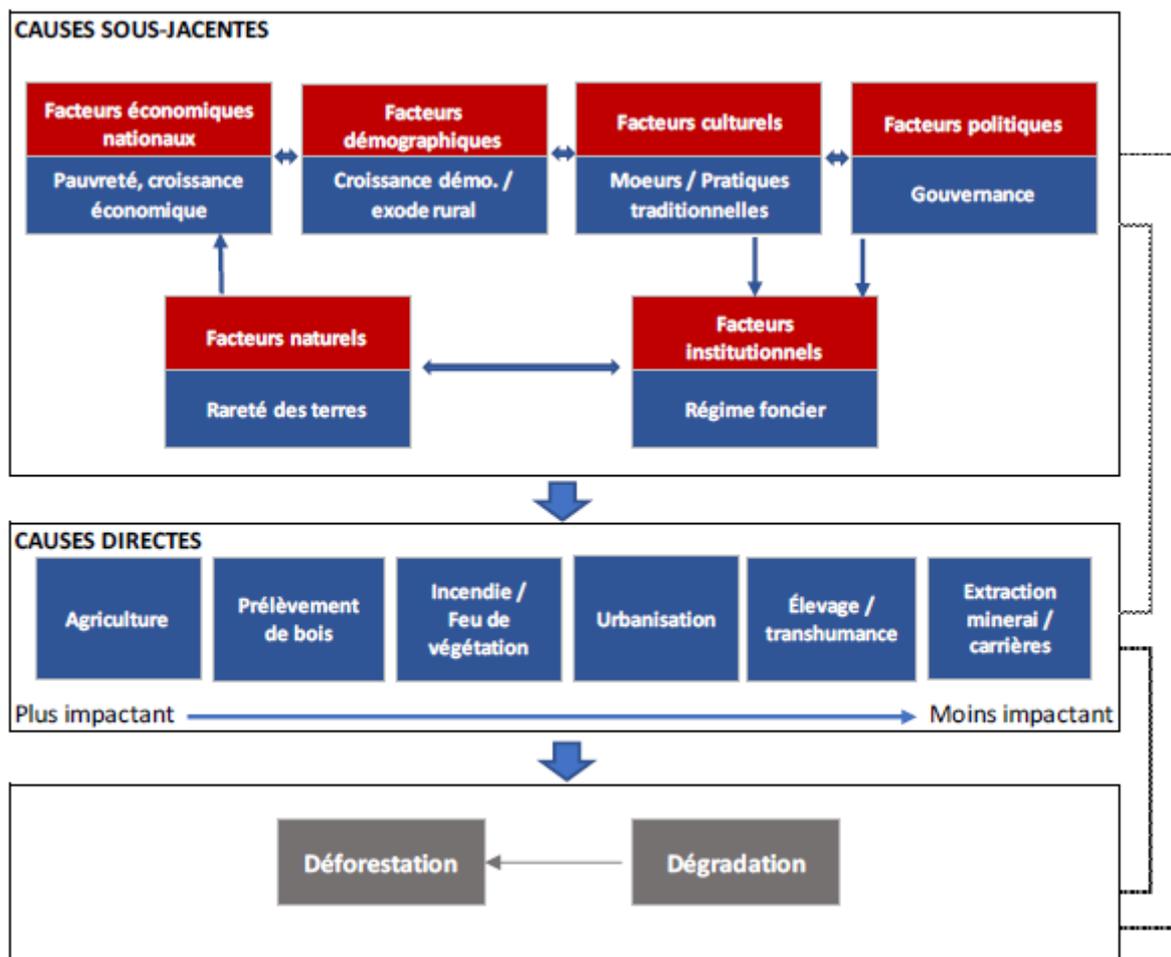


Figure 7 Interactions entre les causes directes et sous-jacentes de la déforestation et la dégradation des forêts au Togo (UNC REDD+ 2017)

Lors de la finalisation de la Stratégie nationale REDD+, chaque option stratégique a été évaluée en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyse FFOM/SWOT). Les faiblesses et les menaces constituent un risque pour la conservation et l'augmentation des puits de carbone. Une attention toute particulière a donc été apportée à ces risques lors de la définition des options et des mesures ont été proposées pour les réduire (par ex. recours à la sensibilisation pour mieux garantir l'adoption de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement). De même, les principaux obstacles aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier ont été identifiés dans l'EESS.

Établissement de la priorité/hiérarchie des mesures/programmes/politiques :

L'ordre de priorités des différentes options de la stratégie nationale REDD+ et leur hiérarchie a été établi. La priorisation des options stratégiques par axe, a capitalisé les propositions y afférentes des groupes thématiques et les différents ateliers de validation organisés, croisés avec les critères ci-après : impacts sur la réduction de la vulnérabilité des cibles concernés ; capacité de juguler la cause de la déforestation et de la dégradation des forêts ; adéquation avec les priorités de développement et d'économie verte au niveau national et les besoins des communautés locales.

Les études menées jusqu'à présent ont montré que la majeure partie des facteurs sont liés les uns aux autres (Figure 7) : ainsi les causes indirectes sous-tendent-elles les causes directes. La priorité sera donc donnée aux facteurs en amont (par ex. réformer le régime foncier pour agir sur les problèmes de gouvernance). L'ordre de réalisation des options stratégiques et des

mesures sera ensuite basé sur les attributs suivants, déterminés d'après l'analyse FFOM/SWOT des différentes mesures contenues dans la stratégie nationale REDD+ :

- l'ampleur de leur impact attendu sur la déforestation et la dégradation. Plus l'impact est grand, plus la mesure est prioritaire.
- la rapidité de mise en œuvre et d'apparition des effets. Plus une mesure est rapide à appliquer et produit des résultats rapidement, plus elle est prioritaire.
- la facilité attendue de remédiation aux facteurs de la DD.
- les besoins en reconstitution du couvert forestier des zones prioritaires et vulnérables (cf. Stratégie nationale. p. 80) : plus le besoin est grand et urgent, plus la zone est prioritaire ; plus la zone est vulnérable (situation socioéconomique défavorable), plus elle est prioritaire.

0	1	2	3
<p>L'évaluation participative conclut que l'ordre dans lequel les programmes et politiques sont intégrés dans la stratégie nationale REDD+ a pris en considération les principaux facteurs, directs et indirects, de la déforestation et de la dégradation des forêts sur la base des résultats des études diagnostiques et des conclusions d'un processus participatif intersectoriel et inclusif de consultations.</p> <p>Les principaux obstacles aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier ont été analysés dans la phase de préparation de la stratégie nationale REDD+ et les programmes et politiques proposés prennent en considération ces obstacles en combinant les exigences liées à la préservation et à l'augmentation du couvert forestier et celles liées au développement socio-économique.</p>			
<p>Justification de l'évaluation</p> <p>Les moteurs et facteurs de déforestation et de dégradation des forêts sont catégorisés et hiérarchisés ; les axes et les options stratégiques REDD+ sont définis et priorisés sur la base des critères partagés.</p> <p>Tout ce processus s'est opéré en plusieurs étapes, de manière itérative et dans une approche participative intersectorielle, en se basant sur les résultats des études analytiques et les conclusions des consultations avec les parties prenantes. Les options stratégiques hiérarchisées retenues prennent en considération les objectifs de la REDD+ et les exigences socio-économiques.</p>			
<p>Prochaines étapes</p> <p>Faire la revue périodique et actualiser la hiérarchisation des mesures REDD+ au regard de l'évolution de la situation.</p>			

Critère 13. Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+

Question de diagnostic : Qu'est-ce qui indique que des liens systématiques entre ces éléments favorables/défavorables aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier (le cas échéant) et les activités de REDD+ ont été identifiés ?

Exposé de la situation :

Les options et activités de la stratégie REDD+ ont été développées de manière itérative tout au long de la phase de préparation, en s'appuyant sur les options stratégiques initiales présentées dans le R-PP. Ces options ont été affinées de manière itérative et participative grâce à différentes études sur les facteurs de la dégradation des forêts et de la déforestation, leurs interrelations et les secteurs socioéconomiques concernés. Les activités REDD+ proposées résultent effectivement de diverses consultations à tous les niveaux. Les révisions des options stratégiques reflètent une systématisation croissante de la relation entre les facteurs de déforestation et les activités REDD+, en particulier dans le secteur agricole, énergétique et minier. L'analyse FFOM/SWOT des options stratégiques, bien qu'elle doive être approfondie, a identifié les éléments favorables et défavorables au renforcement des stocks de carbone forestier en tant que forces et opportunités d'une part et faiblesses et menaces d'autre part.

Les options stratégiques qui combattront les facteurs de la déforestation et dégradation des forêts chercheront aussi, dans la mesure du possible, à tirer parti des opportunités et des forces et à réduire les menaces et les risques. De plus, dans de nombreux cas, les activités proposées s'attaquent à plusieurs facteurs ou obstacles.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que des liens systématiques entre ces éléments favorables/défavorables aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier et les activités de REDD+ ont été identifiés.			
Justification de l'évaluation			
Les axes et options stratégiques REDD+ sont développés de manière participative et itérative en s'appuyant sur les moteurs et facteurs de déforestation et de dégradation des forêts identifiés. Cette approche méthodologique a permis d'établir un lien direct entre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts puis les axes et options de la stratégie nationale REDD+.			
Prochaines étapes			
Affiner l'analyse FFOM des options stratégiques pour garantir l'efficacité des activités REDD+. Réviser et mettre périodiquement à jour cette analyse pour être en accord avec l'évolution de la situation.			

Critère 14. Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance

Question de diagnostic : Les plans d'action établis pour progresser à court, moyen et long terme dans la résolution des problèmes relatifs à l'utilisation des titres, aux régimes et aux titres fonciers, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance et à la gouvernance dans les régions prioritaires associées à des programmes particuliers de REDD+ définissent-ils d'autres étapes et définissent-ils les ressources nécessaires ?

Exposé de la situation :

La Coordination Nationale et le Comité National REDD+ assurent l'intégration de la REDD+ dans les secteurs politiques, économiques et sociaux. Le Code foncier a par exemple été remanié à ce titre, participant en même temps à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles. Le Plan national de développement (PND) intègre la REDD+ par le biais de mesures de lutte contre la déforestation et de gestion durable des ressources naturelles. Les sous-options et les activités REDD+ tiennent compte des droits aux ressources naturelles, du régime foncier et de la gouvernance, et des implications pour la législation et la politique forestières. En outre, des activités visant à soutenir la mise en place de structures de consultation et de planification foncière sont prévues dans le cadre de la phase préparatoire de la REDD+. Il s'agit plus concrètement des options et actions de l'axe 4 de la stratégie nationale REDD+. Cet axe vise à traiter et atténuer les causes indirectes et sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et assurer la bonne gouvernance du processus REDD+.

Le Tableau 7 : présente une vue d'ensemble des mesures prévues dans les domaines de l'accès, de la sécurisation foncière, l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources naturelles, ainsi que des ressources prévues⁶ [42fr] [42En].

⁶ Actions prévue dans le plan d'action de la SN-REDD+ :

Tableau 7 : Plan d'action pour les droits et la gestion des ressources naturelles

NB : les ressources sont évaluées en milliers de francs CFA

Plan d'action	Titres fonciers		Régimes fonciers		Droits aux ressources naturelles				Moyens de subsistance		Gouvernance	
	Etape (mesure)	Ressources	Etape (mesure)	Ressources	Propriété		Utilisation		Etape (mesure)	Ressources	Etape (mesure)	Ressources
					Etape (mesure)	Ressources	Etape (mesure)	Ressources				
Court terme	Appui à l'allègement des coûts et aux procédures d'obtention des titres fonciers des domaines forestiers et des plantations.	40	Appui à la vulgarisation du code foncier à travers l'information, l'éducation et la communication (IEC)	250	Appui à l'élaboration des textes d'application de la loi sur la décentralisation relative à la gestion décentralisée des ressources naturelles	350			Renforcement de l'employabilité des femmes et jeunes et de leurs capacités techniques et organisationnelles de production et d'accès au marché, en lien avec la gestion durable des ressources naturelles	700	Appui à l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)	1600
					Renforcement du cadre juridique des domaines forestiers des particuliers et des collectivités territoriales	100					Appui à l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT)	2500
											Appui à l'élaboration des outils de planification régionale et locale	915
											Révision du cadre juridique portant réglementation des feux de végétation au Togo	200
											Renforcement du cadre juridique relatif au défrichement et à l'utilisation des terres au Togo	100
											Appui au renforcement du cadre juridique relatif aux aires protégées et aux massifs forestiers	200
Sous-total		40		310		450		0		700		5795
Moyen terme	Intégration du suivi du registre foncier national	200	Appui à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre des	250	Renforcement des capacités des acteurs sur toutes les lois et les	350	Renforcement de la participation des femmes et des autres	300	Appui pour l'accès équitable des femmes, des jeunes et autres	450	Renforcement des groupes thématiques sectoriels pour	150

Plan d'action	Titres fonciers		Régimes fonciers		Droits aux ressources naturelles				Moyens de subsistance		Gouvernance	
	Etape (mesure)	Ressources	Etape (mesure)	Ressources	Propriété		Utilisation		Etape (mesure)	Ressources	Etape (mesure)	Ressources
					Etape (mesure)	Ressources	Etape (mesure)	Ressources				
	dans le système MRV de la stratégie REDD+		textes d'application du code foncier qui améliorent l'accès au foncier forestier		dispositions réglementaires régissant le secteur forestier et les autres secteurs connexes à la REDD+		groupes vulnérables dans les sphères de décision et les cadres de consultation / participation en matière de gestion des ressources naturelles		groupes vulnérables aux ressources productives (terre, ressources forestières et autres facteurs de renforcement de résiliences) et aux différents avantages de la REDD+		l'élaboration/actualisation des politiques, stratégies et programmes intégrant la dimension REDD+	
							Pladoyers pour l'application des réformes législatives et réglementaires garantissant les droits des femmes, des jeunes et autres couches vulnérables à la propriété foncière et aux ressources naturelles	300			Appui au renforcement des cadres juridiques et institutionnels des secteurs connexes à la forêt	500
			Appui au développement et à la mise en œuvre participatifs de modèles de sécurisation foncière des formations forestières communautaires	300	Renforcement des capacités techniques, organisationnelles et financières des collectivités territoriales pour l'élaboration et l'exécution des différents plans locaux de développement intégrant la REDD+	5500	Renforcement des capacités femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables sur les bonnes pratiques d'exploitation et de gestion des ressources forestières	450			Renforcement de l'application de la législation	130
	Appui à l'immatriculation des terres forestières	400			Appui à la mise en place et à l'opérationnalisation des mécanismes d'assurance pour couvrir les risques de catastrophes naturelles, climatiques, environnementaux et anthropiques sur les formations forestières	6000						
		□							Appui aux acteurs étatiques et non étatiques en	700		

Plan d'action	Titres fonciers		Régimes fonciers		Droits aux ressources naturelles				Moyens de subsistance		Gouvernance	
	Etape (mesure)	Ressources	Etape (mesure)	Ressources	Propriété		Utilisation		Etape (mesure)	Ressources	Etape (mesure)	Ressources
					Etape (mesure)	Ressources	Etape (mesure)	Ressources				
									formulation des programmes et projets d'investissements, et en facilitation de l'accès au financement en lien avec la REDD+			
Sous-total		900		250		21550		1050		450		780
Long terme					Appui aux initiatives intégrées d'aménagement local du territoire dans le cadre de la gestion décentralisée des ressources naturelles	50000			Promotion de l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables à travers des mécanismes de financements adaptés	3000		
											Appui au développement et à l'opérationnalisation d'un système de suivi de l'occupation et de l'utilisation des terres	700
											Appui à l'élaboration de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanismes (SDAU) des communes	1755
											Appui au renforcement de la prise en compte de la dimension REDD+ dans les mécanismes de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation dans tous les secteurs de développement	450
Sous-total		0		0		50000		0		3000		2980
TOTAL		940		560		72000		1050		4150		9555

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que des politiques et mesures sont définies et budgétisées dans le plan d'actions de mises en œuvre de la stratégie nationale REDD+ pour progresser à court, moyen et long terme dans la résolution des problèmes relatifs à l'utilisation des titres, aux régimes et aux titres fonciers, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance et à la gouvernance dans les régions prioritaires associées à des programmes particuliers de REDD+.			
Justification de l'évaluation			
Ces politiques et mesures sont inscrites dans l'axe 4 de la stratégie nationale REDD+ et déclinées d'une manière opérationnelle dans le plan d'actions de mise en œuvre.			
Prochaines étapes			
- Poursuivre les efforts pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre effective des politiques et mesures planifiées			

Critère 15. Incidence sur les lois et politiques forestières

Question de diagnostic : L'évaluation met-elle en lumière les retombées sur les lois et politiques forestières à long terme ?

Exposé de la situation :

Il ressort de l'évaluation des impacts potentiels des options stratégiques que la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ n'entraînera pas des impacts négatifs sur les lois et politiques forestières. Elle aura plutôt des effets bénéfiques et permettra de : (i) renforcer la législation forestière (révision du code forestier en cours pour intégrer la dimension REDD+, l'élaboration du décret EESS pour réglementer les évaluations environnementales sociales stratégique au Togo (en cours d'approbation) ; la prévision de l'élaboration d'un texte exclusif pour encadrer la gouvernance et les droits carbonés) ; (ii) améliorer la gouvernance forestière (renforcement des institutions intervenant dans la gestion des ressources forestières, meilleure collaboration entre toutes les parties prenantes de la gestion des ressources forestières).

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que l'analyse met en lumière les retombées sur les lois et politiques forestières à long terme.			
Justification de l'évaluation			
L'EES ne laisse apparaître aucune incidence négative des activités REDD+ sur la législation forestière au Togo ; elles permettront de la renforcer avec notamment l'adoption de nouveaux textes afin d'améliorer la gouvernance forestière. L'analyse du cadre juridique de mise en œuvre de la REDD+ au Togo a identifié les insuffisances des textes juridiques existants et proposé des améliorations qui pourraient être apportées			
Prochaines étapes			
- Poursuivre l'élaboration et la finalisation des différents textes en cours - Poursuivre la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur l'analyse du cadre juridique			

3.2.2 Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+

Critère 16. Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+

Questions de diagnostic :

Les options stratégiques de REDD+ (hiérarchisées sur la base d'une évaluation approfondie des facteurs directs et indirects du déboisement, des obstacles aux activités de mise en valeur des forêts et/ou en fonction d'autres facteurs, le cas échéant) ont-elles été sélectionnées dans le cadre d'un processus transparent et participatif ?

Le potentiel de réduction des émissions des interventions a-t-il été, dans la mesure du possible, estimé, et en quoi a-t-il éclairé l'élaboration de la stratégie REDD+ ?

Exposé de la situation :

Des travaux de consultation ainsi que des études réalisées dans la phase préparatoire à la REDD+ ont permis de définir quatre axes stratégiques déclinés chacun en options stratégiques (Tableau 8) pour juguler les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Ce sont les solutions les plus prometteuses d'après les avis des experts en termes, entre autres, de potentiel de réduction d'émissions de GES qui ont été retenues. Toutefois, il n'a pas été possible d'évaluer le potentiel de réduction des émissions des interventions car les actions retenues dans la stratégie nationale REDD+ sont à l'étapes d'idées de projets ou de programmes dont les différents contours ne sont pas connus.

Les options stratégiques ont donc été définies et validées de manière participative et les personnes consultées avaient à leur disposition toutes les informations disponibles pour rendre leur avis. La priorisation des options stratégiques par axe, a capitalisé les propositions y afférentes des groupes thématiques et les différents ateliers de validation organisés, croisées avec les critères ci-après : impacts sur la réduction de la vulnérabilité des cibles concernés ; capacité de juguler la cause de la déforestation et de la dégradation des forêts ; adéquation avec les priorités de développement et d'économie verte au niveau national et les besoins des communautés locales.

Tableau 8: Axes et options de la Stratégie nationale REDD+ du Togo

Axes stratégiques	Options stratégiques
Axe 1 : Promotion d'une agriculture performante à faible impact sur la forêt	Promotion de modes de production agricoles durables
	Promotion des systèmes agroforestiers consolidant les stocks de carbone
	Appui au développement de pôle de croissance agricole intégrant la dimension REDD+
	Appui à la valorisation des productions et à l'accès au marché
	Promotion d'une gestion efficace de l'élevage et de la transhumance
Axe 2 : Gestion durable des forêts et accroissement	Appui à la gestion durable des forêts et à l'élaboration de chartes communautaires de gestion et de partages de revenus
	Préservation des forêts existantes et restauration des paysages dégradés

du patrimoine forestier	Protection et conservation de la biodiversité et des stocks de carbone dans les aires protégées
	Mise en place et renforcement du système de prévention et de gestion participative des feux de végétation
	Incitation au reboisement privé, communautaire et familial
	Appui à l'augmentation des stocks de carbone dans les zones urbaines et péri-urbaines
	Promotion de la valorisation et de la transformation des ressources forestières
	Amélioration des moyens d'existence et des sources de revenus des communautés rurales engagées dans la gestion durable des forêts
	Réhabilitation et reboisement des sites miniers et autres emprises d'infrastructures routières
Axe 3. Réduction de la pression sur le bois énergie	Approvisionnement durable et amélioration de l'efficacité de la transformation et de la combustion des énergies traditionnelles
	Développement et promotion des énergies renouvelables modernes
	Promotion des énergies de substitution
Axe 4. Appui à la mise en œuvre des actions transversales de renforcement du processus REDD+	Mise en place et opérationnalisation d'outils et de mécanismes permettant une meilleure observation et planification du territoire ;
	Promotion de la gestion intégrée et décentralisée de l'aménagement du territoire axée sur les Objectifs de développement durable (ODD) ;
	Renforcement de la sécurisation foncière
	Intégration de la REDD+ dans les documents de planification et dans les programmes
	Information, éducation, communication et sensibilisation environnementale
	Amélioration de l'accès aux ressources productives des femmes, des jeunes et autres couches vulnérables
	Renforcement des capacités institutionnelles et de recherche
	Réformes juridiques

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les options stratégiques REDD+ ont été sélectionnées dans le cadre d'un processus transparent et participatif avec l'ensemble des acteurs et que le potentiel de réduction des émissions des interventions a été utilisé dans la hiérarchisation des options stratégiques REDD+.			
Justification de l'évaluation			
Les options stratégiques REDD+ ont été sélectionnées et hiérarchisées à travers un processus participatif, inclusif et itératif qui s'est déroulé en plusieurs étapes : identification des causes de déforestation et de dégradation des forêts ; catégorisation et hiérarchisation de ces causes ; identification et hiérarchisation des options stratégiques (au regard des causes de DD) à travers des ateliers de consultations aux niveaux local, régional et national			

La stratégie nationale comporte quatre axes et vingt-cinq options stratégiques. Ces options ont été identifiées et hiérarchisées sur la base des critères partagés.

Prochaines étapes

Aucune prochaine étape n'est prévue

Critère 17. Évaluation de la faisabilité

Question de diagnostic : Les options stratégiques de REDD+ sont-elles évaluées et hiérarchisées en fonction de leur faisabilité sociale, environnementale et politique, des risques et des possibilités qu'elles présentent, et d'une analyse coûts-bénéfices ?

Exposé de la situation :

Comme indiqué précédemment, l'EESS a recueilli les préoccupations des parties prenantes pour chaque option stratégique de la version 1 de la Stratégie nationale REDD+. Cela a permis d'affiner ces options stratégiques lors des ateliers de consultation des parties prenantes. L'EESS a examiné de façon sommaire les risques et bénéfices attendus des options.

L'évaluation des effets et impacts des options stratégiques sur l'environnement et sur l'homme s'est faite au cours de 43 ateliers de consultation (36 ateliers préfectoraux, 06 ateliers régionaux et 01 atelier national) qui ont mobilisé au total 1891 participants (1680 hommes et 211 femmes) issus des organisations de la société, du secteur privé, des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, de la chefferie traditionnelle et des services techniques de l'administration publique.

La synthèse des principaux impacts potentiels identifiés par axe stratégique se présente comme suit :

- ✓ **Pour l'Axe 1 portant sur la promotion d'une agriculture performante à faible impact négatif sur la forêt** : a) les impacts négatifs potentiels sur l'environnement : (i) effets négatifs potentiels inhérents à l'utilisation d'engrais et des pesticides, (ii) l'utilisation de produits non homologués ; b) les impacts négatifs potentiels sur l'homme : (i) changement significatif des modes de vie traditionnels
- ✓ **Pour l'axe 2 portant sur la gestion durable des forêts et l'accroissement du patrimoine forestier** : a) les impacts négatifs potentiels sur l'environnement : (i) risque de conflits lors des plans de gestion ; (ii) risque de perte de la biodiversité des espèces forestières et savaniques ; b) les impacts négatifs potentiels sur l'homme : (i) risque de déplacement involontaire des populations ; (ii) risque de conflits fonciers et d'accaparement des terres, (iii) risque d'infection et de contamination aux IST/ VIH ;
- ✓ **Pour l'axe 3 portant sur la réduction de la pression sur le bois-énergie** : a) les impacts négatifs potentiels sur l'environnement : (i) risque d'atteinte à la biodiversité, (ii) problème de gestion des batteries en fin de vie, (iii) risque de non-maîtrise de la maintenance des équipements; b) les impacts négatifs potentiels sur l'homme : (i) risque d'inappropriation des nouvelles techniques de carbonisation, (ii) réduction des espaces cultivables, (iii) risque d'abandon des cultures vivrières au profit de la carbonisation (iv) risque de déplacement de populations, (v) risque de conflits après restauration de sites miniers.
- ✓ **Pour l'Axe 4 à la mise en œuvre des actions transversales de renforcement du processus REDD+** : a) les impacts négatifs potentiels sur l'environnement : (i) Faible maîtrise du processus REDD; b) les impacts négatifs potentiels sur l'homme (i) risque de conflits fonciers lors de l'élaboration et de l'application des schémas d'aménagement, (ii) risque de déplacement des populations, (iii) risque de perturbation de la cohésion sociale dans l'éventualité d'un non-respect des normes définies, (iii) risque de pertes de terres forestières et d'espaces cultivables, (iv) morcellement des terroirs individuels, (v) coût d'immatriculation foncière et forestière, (vi) risque de résistance au paiement de taxes

sur les propriétés foncières, (vii) lourdeur de la procédure administrative et coût élevé de la sécurisation foncière, (viii) risque d'augmentation du budget national au niveau des institutions de recherche, (ix) réticence de la population dans la mise en application des réformes juridiques.

Afin de prévenir, d'éviter ou d'atténuer ces impacts et effets potentiels sur l'environnement et sur l'homme et de faciliter la mise en œuvre sécurisée des projets et programmes contenus dans la stratégie nationale REDD+, quatre (04) instruments de sauvegardes environnementales et sociales (CGES, le PGP, le CPR et le CP) ont été élaborés suivant une approche participative, inclusive et itérative, à travers de larges consultations, avec l'implication de toutes les catégories des parties prenantes (l'administration publique, les OSC, les ONG, les femmes, les chefs traditionnels, les propriétaires de forêts privées et communautaire, le secteur privé, les personnes handicapées, les médias, les CPDD, les CVD, les communes) à tous les niveaux (au plan local (CPDD), régional et national. En vue de permettre à toutes les parties prenantes de s'approprier ces instruments de sauvegardes environnementales et sociales, des ateliers de renforcement de capacités, de sensibilisation et de diffusion ont été organisés à tous ces niveaux et ces actions de sensibilisation devront se poursuivre dans la phase de mise en œuvre de la stratégie.

Par ailleurs, les cadres institutionnels ont fait l'objet de diverses études, ce qui va permettre d'établir plus précisément le degré de faisabilité de chaque option au regard de la situation institutionnelle.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que la faisabilité des options stratégiques a été analysée aux plans social, environnemental, politique et économique ; elle a contribué à leur affinement et à leur hiérarchisation.			
Justification de l'évaluation			
Les options stratégiques de la REDD+ ont fait l'objet d'une évaluation d'impacts potentiels sur l'environnement et l'humain aux niveaux local, régional et national. Les conclusions et les résultats de cette évaluation ont permis de confirmer leur faisabilité.			
Prochaines étapes			
Faire un examen plus approfondi des risques et bénéfices de la mise en œuvre des options stratégiques à travers les études d'impact des projets et programmes y afférents.			

Critère 18. Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur

Questions de diagnostic :

Des discordances majeures entre les options stratégiques prioritaires de REDD+ et des politiques ou programmes conduits dans d'autres secteurs associés au secteur forestier (transports et agriculture par exemple) ont-elles été constatées ?

Un calendrier et une procédure visant à y remédier et à intégrer les options stratégiques de REDD+ avec les politiques de développement applicables ont-ils été établis ?

Appuient-elles les objectifs plus généraux en matière de développement et mobilisent-elles l'adhésion des collectivités ?

Exposé de la situation :

La définition des options stratégiques a été faite sur la base d'une analyse exhaustive et holistique de la déforestation et de la dégradation des forêts en relation avec les politiques

sectorielles et via des échanges avec tous les secteurs ou structures existantes dans le contexte de REDD+. Les options stratégiques ont été définies en concertation avec l'ensemble des secteurs concernés qui intègrent déjà dans leur politique la dimension de durabilité et de la REDD+ (agroforesterie au niveau du secteur agricole, la politique des espaces vert pour le secteur de l'urbanisme, la création de l'agence togolaise d'électrification et des énergies renouvelables (AT2ER) du secteur énergie).

Ainsi, peu de discordances majeures ont été relevées entre les options stratégiques prioritaires de REDD+ et des politiques ou programmes conduits dans d'autres secteurs associés au secteur forestier. Ces discordances, relatifs aux programmes de développement de pôles de croissance agricole (développement des agropoles, promotion des ZAAP) et de gestion de l'élevage et de la transhumance, ont été analysées et prises en compte dans la stratégie nationale. En effet les actions ci-après sont intégrées dans la stratégie et le plan d'actions REDD+: (i) appui à l'intégration de la dimension REDD+ dans les initiatives en matière de création et de gestion de pôles de croissance agricole (2020 - 2029 et continue), (ii) appui au volet reboisement à l'aménagement du terroir notamment dans les agro-parcs, les unités agro industrielles et les ZAAP (2020 - 2029 et continue), (iii) traçage, végétalisation et balisage des couloirs de transhumance de façon participative et consensuel (2020 - 2025), (iv) aménagement des zones de stationnement des animaux transhumants, installation des points d'eau d'abreuvement, (v) révision des accords de transhumance (2020 - 2025).

Comme évoqué ci-avant, les aspects de la REDD+ sont constamment intégrés aux processus politiques (au sens large) grâce aux séances du Comité national REDD+, avec l'appui de la Coordination nationale REDD+.

Un bon nombre d'options stratégiques visent spécifiquement à favoriser un développement « vert » afin d'adresser à la base certains facteurs de la déforestation et dégradation des forêts (notamment les options des axes 1 et 3). La définition et la validation participatives des options stratégiques permet d'affirmer qu'elles bénéficient de l'adhésion des communautés. Cependant, il est prévu de renforcer la sensibilisation des populations concernées avant d'entreprendre la mise en œuvre afin de s'assurer de leur plein soutien.

Les groupes thématiques mis en place dans les principaux ministères sectoriels veillent à la prise en compte de la dimension REDD+ dans les politiques au niveau de leurs secteurs respectifs. Ce dispositif doit être renforcé en vue d'une meilleure intégration des options stratégiques dans les futurs politiques et programmes en matière de développement et de changements climatiques.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut qu'il n'existe pas de discordances majeures entre les options stratégiques prioritaires de REDD+ et des politiques ou programmes conduits dans les secteurs associés ; il n'y aura pas d'incidences négatives des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur.			
Les options stratégiques sont articulées au plan national de développement du Togo			
Justification de l'évaluation			
Les options stratégiques ont été définies en concertation avec l'ensemble des secteurs concernés qui intègrent déjà dans leur politique la dimension de durabilité et de la REDD+. Les aspects de la REDD+ sont constamment intégrés aux processus politiques (au sens large) grâce aux séances du Comité national REDD+, avec l'appui de la Coordination nationale REDD+ et des groupes thématiques sectoriels			
Prochaines étapes			
Améliorer et renforcer le dispositif de veille pour une meilleure intégration de la dimension REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels.			

3.2.3 Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre

Critère 19. Adoption et application de lois et de réglementations

Questions de diagnostic :

Des lois et/ou règlements associés aux programmes et activités de REDD+ ont-ils été adoptés ?
 Quelles sont les données attestant que les lois et politiques REDD+ pertinentes sont appliquées ?

Exposé de la situation :

La REDD+ étant encore en phase préparatoire, les règlements en la matière ne concernent pas encore les activités qui seront entreprises par la suite.

Toutes les parties prenantes impliquées dans le processus REDD+ sont appelées à fournir des efforts adéquats pour parvenir à une réduction significative des émissions des gaz à effet de serre. Les efforts consentis par chaque acteur doivent, en principe, faire l'objet d'une évaluation pour une meilleure définition d'une clé de répartition « juste et équitable » pour récompenser leurs efforts et les inciter davantage. Pour ce faire, l'étude sur la gouvernance carbone dans le contexte de la REDD+ au Togo a permis entre autres de clarifier les aspects du droit foncier (notamment la clarification du titre foncier, l'allègement des procédures d'obtention du titre foncier, le droit d'accès des femmes à terre, le renforcement des pouvoirs des chefs coutumiers dans l'accès à la terre), de définir les bénéfices et avantages à partager, d'identifier les défis stratégiques de partage de bénéfices futurs (carbone et non carbone) générés par la REDD+ ou le paiement des services environnementaux (PES) au Togo.

La réforme de la législation forestière et foncière fait aussi partie des nouveautés liées à la REDD+ au Togo. Les résultats majeurs sont : (i) le code foncier et domaniale adopté en 2018, (ii) le décret portant création de l'AT2ER, (iii) l'adoption de la loi sur la gestion, l'aménagement, la mise en valeur et la protection du littoral en mai 2021, (iv) l'arrêté portant interdiction d'importation et d'utilisation de glyphosate et tous produits le contenant adopté en décembre 2019.

Outre ces textes adoptés, d'autres sont en cours de révision/adoption ou d'élaboration. Il s'agit de (i) la révision du code forestier en cours pour intégrer la dimension REDD+, (ii) l'élaboration en cours du décret EESS pour réglementer les EESS au Togo, (iii) la prévision de l'élaboration d'un texte exclusif pour encadrer la gouvernance carbone.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que des lois et/ou règlements associés aux programmes et activités de REDD+ ont été adoptés ou sont en cours d'adoption dans les principaux secteurs connexes.			
Justification de l'évaluation			
Le processus de préparation à la REDD+ a permis d'engager des réformes dans plusieurs secteurs. Des mesures législatives et réglementaires, en lien avec la REDD+, ont été prises et d'autres textes législatifs et réglementaires pertinents sont en cours d'élaboration, de finalisation ou d'adoption. La finalisation et l'application effective de ces réformes vont demander des efforts soutenus			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'élaboration et l'adoption des textes pour renforcer la prise en compte de la dimension REDD+ dans les différents secteurs d'activités - Finaliser les réformes législatives et réglementaires dans plusieurs secteurs 			

Critère 20. Directives de mise en œuvre

Questions de diagnostic :

Quels sont les éléments qui montrent que le cadre de mise en œuvre définit les droits au carbone, les mécanismes de partage des avantages, les modalités de financement de REDD+, les procédures officielles d'agrément (pour les projets pilotes ou les projets REDD+ par exemple) et les mécanismes de recours ?

Exposé de la situation :

Le domaine foncier, source importante de litiges, a été récemment réformé entre autres pour faciliter la mise en œuvre des investissements REDD+. Le nouveau code foncier doit notamment permettre d'identifier les potentiels détenteurs de droits carbonés. Une étude sur le partage des bénéfices a listé les possibles bénéficiaires et proposé un mécanisme de partage approprié au contexte national. L'étude a permis d'identifier quatre catégories de bénéficiaires : l'État, les communautés locales, les collectivités décentralisées et les particuliers. Il est proposé que la plupart des bénéfices soient dirigés vers les communautés locales. En outre, le pays pourrait considérer d'allouer une partie des prestations à des groupes sociaux particulièrement vulnérables, tels que les femmes ou les jeunes.

Le mécanisme de gestion des plaintes est finalisé et sa conception a veillé à un accès facile et, dans la mesure du possible, à une résolution rapide, simple et amiable des conflits.

Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) est un instrument contenu dans le CGES (Cadre de gestion environnementale et sociale). Il définit les procédures utilisées pour évaluer les activités REDD+ et les rôles et responsabilités de chacun. Les procédures prévues sont les suivantes :

- Analyse de recevabilité (d'après un document d'enregistrement fourni par le promoteur d'un projet REDD+) ;
- Screening : évaluation environnementale et sociale sommaire et participative ;
- Détermination de la catégorie environnementale et sociale du projet : A (risque majeur certain), B (risque modéré et réversible ou majeur mais gérable) ou C (sans impact significatif) ;
- Elaboration de l'instrument de sauvegarde du projet : réalisation d'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ; identification des mesures de prévention, d'atténuation, de compensation et de bonification (= mesures PACB) ; Plan d'Action de Réinstallation (PAR) si nécessaire ;
- Évaluation de l'instrument et délivrance du Certificat de Conformité Environnementale (CCE) ;
- Validation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et du PGES-chantier fournis par le promoteur, qui comprennent notamment les mesures PACB ;
- Suivi (avant, pendant et après le projet REDD+) : vérification de la réalisation des mesures PACB ; vérification de la réalisation des impacts ; propositions de rectification du projet ; vérification du respect des normes, règlements et autres ;
- Consultations publiques à chaque étape (screening, étude d'impacts, identification des mesures PACB, évaluation du projet, ...).

Un manuel d'homologation des investissements REDD+ (projets REDD+, initiatives REDD+) est en cours d'élaboration et sera finalisé d'ici novembre 2021. Ce manuel va définir les principes et critères d'homologation des investissements, les approches de gestion, les étapes d'approbation et le mode d'enregistrement dans le cadre de la REDD+.

Le financement futur de la REDD+ reste encore un défi et les pistes de financement doivent continuer d'être explorées.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les outils essentiels du cadre de mise en œuvre de la REDD+ sont finalisés et qu'ils permettent de définir les droits au carbone, les mécanismes de partage des avantages, les modalités de financement de REDD+ et les mécanismes de recours. Ces outils doivent être complétés par les procédures officielles d'agrément des investissements REDD+, en cours de préparation.			
Justification de l'évaluation			
Les outils essentiels du cadre de mise en œuvre (MPB, MGP, PCGES) sont finalisés et seront complétés avec le manuel d'homologation des investissements (projets, initiatives) REDD+.			
Prochaines étapes			
- Finaliser le manuel d'homologation des investissements REDD+ au Togo - Poursuivre les efforts de mobilisation de financement futur de la REDD+			

Critère 21. Mécanisme de partage des avantages

Question de diagnostic : Qu'est-ce qui indique que les mécanismes de partage des avantages sont transparents ?

Exposé de la situation :

Le mécanisme de gouvernance carbone et de partage de bénéfices dans le cadre de la REDD+ au Togo a été développé dans une approche participative et inclusive, à travers de larges consultations. Ce mécanisme a été développé en exploitant des données et informations utiles qui sont collectées lors des consultations des acteurs mais aussi à travers la revue de la littérature. Ces données et informations sont relatives aux :

- Droits carbone (concepts, expériences internationales et options pour le Togo) ;
- Concepts et principes de base sur le partage de bénéfices REDD+ ;
- Expériences internationales sur le mécanisme de partage de bénéfices REDD+ ;
- Régime foncier et gouvernance des ressources naturelles au Togo.

Le mécanisme de partage des bénéfices de la REDD+ au Togo n'est pas encore opérationnel, mais l'étude a permis d'évaluer les meilleures options pour sa conception.

Le Togo a retenu le ministère de l'économie et des finances comme l'institution chargée de la distribution des bénéfices REDD+ (réception des paiements, gestion des fonds), ce qui garantira une gestion selon des standards élevés.

L'adoption d'un acte ou instrument juridique exclusif de la gouvernance carbone est l'option juridique retenue. Cette approche permettra d'inclure dans un acte spécifique tous les aspects de la gouvernance carbone, y compris le MPB, de garantir la transparence juridique et faciliter les amendements futurs en cas de besoin. Il s'agit d'un instrument qui pourrait inclure aussi bien des projets forestiers comme les autres projets.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut qu'un mécanisme de partage de bénéfices transparent est élaboré dans une approche participative, inclusive			
Justification de l'évaluation			
Le MPB a été conçu et développé dans une approche participative et inclusive en se basant sur les réalités et les expériences nationales. Les options juridiques et institutionnelles de ce mécanisme ont été adoptées par le gouvernement en conseil des ministres. Il est partagé et accessible.			
Prochaines étapes			
- Elaborer le texte juridiques exclusif devant réglementer la gouvernance carbone au Togo - Poursuivre la diffusion du MPB auprès des parties prenantes			

Critère 22. Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+

Questions de diagnostic :

Existe-t-il un système national d'information géoréférencé ou un registre opérationnel regroupant l'ensemble des informations pertinentes (localisation, structure de propriété, comptabilisation des émissions de carbone et flux financiers pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+ par exemple) ?

Assure-t-il un accès public aux informations relatives à REDD+ ?

Exposé de la situation :

Le registre national REDD+ n'existe pas encore. Une étude pour le concevoir est en cours de réalisation. L'état d'avancement actuel se présente comme suit : (i) les consultations des acteurs ont été réalisées et les informations sont collectées, (ii) le cadre d'élaboration de la procédure d'homologation des projets est préconçu, (iii) le périmètre du système d'information sur les sauvegardes et les avantages multiples est délimité et les principales articulations sont identifiées et spécifiées, (iv) le périmètre du registre national REDD+ est délimité et son encadrement institutionnel clarifié, (v) les possibilités d'hébergement local du système national d'information (SIS) sur la REDD+ au Togo sont explorées

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut qu'il n'existe pas encore d'information géo-référencée ou un registre opérationnel regroupant l'ensemble des informations pertinentes.			
Justification de l'évaluation			
Un registre national REDD+ est en cours d'élaboration et sera disponible d'ici la fin octobre 2021. Les premiers livrables sont déjà disponibles (cahier de charges fonctionnelles et techniques, état des lieux et clarification des besoins pour la mise en place du registre).			
Prochaines étapes			
Finaliser la mise en place du registre national REDD+ et l'opérationnaliser			

3.2.4 Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux

Critère 23. Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales

Question de diagnostic : Quelles sont les preuves que les questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales applicables au contexte national ont été pleinement identifiées/analysées dans le cadre d'études ou de diagnostics adaptés et de processus de consultation ?

Exposé de la situation :

L'un des principaux résultats de cette sous-composante a été l'achèvement du rapport de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EES) et du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). De vastes consultations dans différentes parties du pays ont permis de s'assurer que toutes les questions pertinentes liées aux garanties étaient identifiées par un processus participatif et inclusif. Au total 42 ateliers de consultation ont été organisés aux niveaux local, régional et national sous la supervision de l'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) qui a veillé à ce que le processus se déroule conformément à la réglementation nationale en la matière. Une attention particulière a été accordée aux aspects genre au cours de ces ateliers de consultations (choix des participants, constitution des groupes de travail spécifiques).

Ces consultations ont permis d'évaluer les impacts potentiels des options stratégiques REDD+, de les affiner et de proposer des mesures d'atténuation et de bonification. Sur la base de cette évaluation, quatre instruments de sauvegardes ont été élaborés (CGES, PGP, CPR, CP) et permettront d'encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et de gérer d'éventuels risques environnementaux et sociaux.

Conformément au document R-PP [43], la consultation des parties prenantes a été faite aux niveaux local (à travers les commissions préfectorales de développement durable (CPDD)), régional et national.

Au niveau local

La coordination nationale REDD+ a apporté un appui financier à chacune des CPDD pour tenir deux (02) réunions : (i) une réunion d'échanges et de partage sur la première version de la stratégie nationale REDD+ du Togo et (ii) une réunion d'échanges et d'analyse des impacts potentiels des options stratégiques retenues dans la version 1 de la stratégie nationale REDD+.

Réunions d'échange et de validation de la version 1 de la stratégie nationale REDD+ : les 36 CPDD ont organisé la réunion au cours de laquelle elles ont analysé et validé de façon participative la première version de la stratégie nationale REDD+ du Togo. Les 36 réunions ont permis de toucher 1521 personnes (soit 42 personnes en moyenne par CPDD) contre une prévision de 1440 personnes (40 personnes /CPDD). Sur les 1521 personnes touchées, 9,60% sont des femmes et 90,40% des hommes.

A l'issue des échanges, les CPDD ont globalement trouvé que le contenu du document prend en compte leurs préoccupations et répond réellement à leurs besoins ; que les options stratégiques retenues sont pertinentes, cohérentes et en adéquation avec les causes de déforestation et de dégradation des forêts qu'ils ont identifiées.

Réunion d'analyse des impacts potentiels des options stratégiques retenues dans la première version de la stratégie nationale REDD+ sur l'environnement et le social : les communautés à la base, à travers les CPDD, ont échangé sur les effets positifs et négatifs que pourraient générer les options stratégiques REDD+ proposées dans la version 1 de la stratégie en vue de contribuer à affiner cette stratégie. Sur les 36 CPDD, 35 ont organisé ces réunions. Ces réunions visaient à analyser la portée de chaque option et à relever les risques, les impacts positifs et négatifs potentiels des options stratégiques REDD+ sur l'environnement biophysique et humain d'une part et à proposer des mesures d'atténuation (pour les impacts négatifs identifiés) ou des mesures de bonification ou d'amplification (pour les impacts positifs) *au regard des* considérations écologiques, économiques, sociologiques et culturelles d'autre part. Globalement les participants ont, après des échanges, relevé que la mise en œuvre des options stratégiques retenues contribuera énormément à améliorer leurs conditions de vie notamment aux plans sécurité alimentaire, sanitaire, disponibilité des ressources en eau, accès à l'énergie, bien être et cadre de vie, revenus additionnels.

Cependant, ils ont soulevé certaines préoccupations et relevé quelques risques dont il faudrait prendre en compte dans l'affinement des options et la finalisation de la stratégie nationale REDD+. Il s'agit essentiellement des risques de : (i) atteinte et profanation des sites et patrimoines culturels (cimetières, divinités,) ; (ii) conflits fonciers, conflits entre les communautés puis entre les catégories d'acteurs (éleveurs et agriculteurs) ; (iii) pollution de l'eau (rivières, puits et autres points d'eau), du sol et de l'air due à l'utilisation abusive et irrationnelle des pesticides et d'autres intrants ; (iv) prolifération de maladies dues aux polluants ; (v) expropriation et perte de terres cultivables ; (vi) déplacement des populations et (vii) réticence des populations à changer de comportement, de pratiques et à adopter de nouvelles technologies. Ces réunions ont permis de toucher 1478 personnes (141 femmes et 1337 hommes) contre une prévision de 1440 personnes.

Ces réunions au niveau local ont connu la participation des catégories des parties prenantes suivantes : les préfets, les présidents des délégations spéciales des préfectures, les services

administratifs déconcentrés au niveau préfectoral (les directeurs préfectoraux de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, de la santé, de l'Action sociale, du développement à la base), les représentants de l'enseignement (primaire et secondaire), la presse), les représentant des organisations de la société civile, les chefs cantons, les comité cantonaux de développement (CCD) , les comités villageois de de développement (CVD), les représentantes des organisations des femmes, les organisations des jeunes (CPJ), les radios communautaires, les organisations des personnes handicapées (ONATEPH, FETAPH).

Au niveau Régional et national

Six (06) ateliers ont été organisés au niveau régional. Ces ateliers ont permis aux parties prenantes d'évaluer les effets positifs et négatifs que pourrait générer les options stratégiques REDD+ proposées dans la version 1 de la stratégie et de contribuer à affiner cette stratégie.

Les ateliers de consultation au niveau régional ont regroupé les catégories des parties prenantes suivantes : les services administratifs déconcentrés au niveau régional (entre autres : environnement, agriculture, action sociale, eau, plan, aménagement du territoire, action sociale, TVT et ATOP, la culture, les radios), les faîtières régionales d'ONG et d'OSC, les organisations des femmes (CF-REDD+), les associations de propriétaires des forêts privées et communautaires (PFPC, AVT, APPT, RFCT), les syndicats des opérateurs économiques du secteur bois (SYTREBACT et SARIEF), le conseil régional des chefs traditionnels, les organisations des jeunes (CRJ), les organisations des personnes handicapées (ONATEPH et FETAPH), les CPDD, les communes/délégations spéciales, le secteur privé, les radios communautaires.

L'atelier national a connu la participation des mêmes structures et acteurs

De façon globale, les participants ont relevé, après analyse, que la mise en œuvre des options et de certaines actions de la première version de la stratégie nationale REDD+ peuvent comporter des risques notamment (i) la perte des parcelles de production, (ii) le déplacement des populations, (iii) l'utilisation abusive et irrationnelle des pesticides, (iv) la contamination et les pollutions, (v) la perte de la biodiversité.

Somme toute, il ressort de l'analyse que les impacts positifs de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sont plus importants (aux plans social, économique, environnemental) que les impacts négatifs.

L'EESS a été conduite concomitamment avec l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ afin de s'assurer que les liens entre les deux processus étaient solides et évidents.

Vue l'absence d'un texte réglementaire spécifique aux EESS au Togo, un accompagnement a été apporté à l'ANGE pour élaborer un décret qui permettra de remédier à cette insuffisance. Ce décret est en cours d'adoption.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales applicables au contexte national ont été globalement identifiées et analysées dans le cadre de processus de consultations de façon inclusive suivant une approche itérative avec la participation de l'ensemble des acteurs			
Justification de l'évaluation			
Les questions environnementales et sociales ont été analysées à travers de larges consultations qui ont permis d'évaluer des impacts potentiels et de proposer des mesures mitigation sous la supervision de l'ANGE Les instruments de sauvegardes sont finalisés.			
Prochaines étapes			
- Poursuivre la diffusion les instruments de sauvegarde auprès des parties prenantes et le renforcement de capacités des acteurs, - Faire le plaidoyer pour l'adoption du décret EESS.			

Critère 24. Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts

Question de diagnostic : Comment les résultats de l'EES et les impacts sociaux et environnementaux (positifs et négatifs) recensés ont-ils été utilisés pour hiérarchiser et définir les options stratégiques REDD+ ?

Exposé de la situation :

L'EES a été réalisée par un processus itératif d'analyse et de consultations, les résultats de chaque étape étaient partagés avec les parties prenantes par le biais de réunions, de présentations et de rapports intermédiaires. L'EES a permis d'améliorer les options et sous-options stratégiques et les activités potentielles du programme REDD+ Togo. Cette amélioration s'est faite en deux étapes, tout d'abord (i) par une évaluation des options stratégiques en matière d'environnement afin de formuler des recommandations pour leur amélioration, puis (ii) via une évaluation des impacts positifs et négatifs des options et sous-options dans l'optique de définir les mesures de sauvegarde. Les informations provenant de l'EES ont contribué à la hiérarchisation des options stratégiques. La hiérarchie des options s'est basée sur une matrice simple et claire qui a permis de croiser les composantes environnementales et sociales susceptibles d'être affectées par les actions, projets ou programmes REDD+, la détermination des effets directs et indirects, la détermination de la nature des effets (positifs ou négatifs), la durée des impacts potentiels (court, moyen et long terme) et l'intensité (locale, régionale, nationale).

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les résultats de l'EES et les impacts sociaux et environnementaux (positifs et négatifs) recensés ont été utilisés pour hiérarchiser et finaliser les options stratégiques REDD+.			
Justification de l'évaluation			
L'analyse des impacts sociaux et environnementaux potentiels réalisés dans l'EES a porté sur les options stratégiques de la première version de la stratégie REDD+ à travers 36 ateliers préfectoraux, 6 ateliers régionaux et 1 atelier national. Cette analyse a permis à la coordination avec l'appui du groupe national de travail et des responsables des plateformes des organisations de la société civile et du secteur privé, de formuler des options stratégiques améliorées, des politiques et des mesures maximisant les impacts positifs et minimisant ceux qui sont négatifs (version 2 de la stratégie nationale REDD+).			
Prochaines étapes			
Aucune prochaine étape n'est prévue.			

Critère 25. Cadre de gestion environnementale et sociale

Question de diagnostic : Quels sont les éléments attestant que le CGES est en place et qu'il assure la gestion des éventuels risques et effets environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+ ?

Exposé de la situation :

Le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) a été élaboré dans le but de permettre l'évaluation et l'atténuation des effets potentiellement négatifs sur l'environnement et la société, ainsi que l'optimisation des avantages, carbone et non carbone, des projets et activités REDD+. Cet instrument comprend le plan cadre de gestion environnement et social (PCGES), le plan de gestion et du suivi environnemental (PGSE), le plan de renforcement des capacités (PRC) et le cadre de gestion du patrimoine culturel (CGPC).

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que le CGES est mis en place et qu'il permettra d'assurer la gestion des éventuels risques et effets environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+.			
Justification de l'évaluation			
L'EESS a permis d'élaborer le CGES pour encadrer l'évaluation et l'atténuation des effets négatifs sur l'environnement et sur l'humain. Il est élaboré de façon participative et inclusive et comporte quatre outils (PCGES, PGSE, PRC et CGPC) qui concourent à la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux liés aux activités REDD+.			
Prochaines étapes			
Poursuivre la diffusion du CGES et le renforcement des capacités des parties prenantes en matière de suivi de sa mise en œuvre.			

3.3 Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence

Critère 26 : Démonstration de la méthode

Questions de diagnostic :

Le REL ou RL infranational ou national préliminaire est-il présenté (dans le dossier préparatoire) au moyen d'une méthodologie clairement documentée fondée, s'il y a lieu, sur une approche graduelle ?

Exposé de la situation :

Le Togo a soumis en janvier 2020 son premier niveau de référence pour les forêts (NRF) [44] à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Une version révisée a été soumise en août 2020 suite à plusieurs séries d'évaluation techniques des experts de la CCNUCC en juin 2020. L'évaluation technique du NRF du Togo par les experts de la CCNUCC, a montré que celui-ci respecte ses exigences. La méthodologie clairement documentée [45], va évoluer et sera améliorée au fur et à mesure de la disponibilité de données de base (« input data ») plus précises. Elle tient compte des exigences de la CCNUCC et du cadre méthodologique du FCPF.

Les informations utilisées pour définir le NRF ont été estimées en utilisant les directives et les méthodes du GIEC et du niveau tiers 3 ; elles sont donc à ce titre transparentes, complètes, cohérentes et exactes. Le NRF est établi en toute transparence en tenant compte des données historiques.

Le processus de définition du NRF s'est déroulé en trois étapes : (i) Renforcement des capacités techniques des équipes nationales, (ii) Elaboration et validation de la méthodologie et (iii) calcul des émissions et absorption des gaz à effet de serre pour la production du NRF.

Méthodologie d'élaboration du NRF

En 2018, un processus participatif national a été lancé pour élaborer le niveau de référence pour les forêts du Togo au regard des données disponibles et des capacités des parties prenantes. En 2019, la méthodologie a été développée et des travaux ont été faits pour déterminer les moyennes historiques 2003-2018 des émissions dues à la déforestation et les absorptions carbone par le reboisement/reforestation au niveau national.

Les activités de réduction des émissions dues à la déforestation et au renforcement des stocks de carbone ont été intégrées à la construction du NRF en prenant en compte trois réservoirs : la biomasse aérienne, la biomasse souterraine et le bois mort. Les réservoirs de carbone du sol et de la litière pourront être inclus dans de futures soumissions, à l'issue des recherches bibliographiques et travaux scientifiques qui seront effectués en vue de mieux évaluer ces réservoirs de carbone et leurs potentiels sur les terres forestières. D'autres activités comme la

réduction de la dégradation ou la gestion durable de la forêt n'ont pas été prises en compte dans cette première version du NRF.

Le seul gaz à effet de serre considéré dans la construction du NRF au Togo est le dioxyde de carbone (CO₂) émis par les activités de déforestation principalement et capté par le reboisement. Les émissions de gaz liées au feu de végétation telles que le CO₂, le méthane (CH₄), l'oxyde nitrique (N₂O), etc. ne sont pas prises en compte dans le NRF par manque de données. Toutefois les recherches de données sont en cours et seront considérées dans les prochaines soumissions du NRF. Au stade actuel des travaux, les activités de réduction des émissions dues à la dégradation des forêts, la conservation de stock de carbone forestier et la gestion durable des forêts n'ont pas été prises en compte mais seront incluses dans les prochains NRF.

Une amélioration de la méthodologie, du système de collecte de données ainsi que des recherches permettront de développer une méthodologie adaptée pour prendre en compte l'estimation de la variation du stock de carbone due à la dégradation des forêts, à la conservation des stocks du carbone forestier et la gestion durable des forêts.

Il est prévu d'harmoniser les méthodologies du NRF, des inventaires de gaz à effet de serre pour l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

En définitive une méthodologie est développée et a permis d'élaborer le NRF en utilisant les données de l'inventaire forestier national 2016, les traitement et l'analyse historique des images Landsat 1986 et 2019.

Pour l'améliore des futurs NRF, les actions ci-après seront entreprises :

- Suivre l'évolution des terres boisées avec une couverture forestière comprise entre 10 et 30 % grâce aux images Sentinel 2 (résolution spatiale plus précise que Landsat). L'analyse historique de la dégradation des forêts reste une question ouverte.
- Utiliser les données des Systèmes de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS) qui est en train d'être mis en place au Togo (davantage de données de référence sur le changement d'occupation des terres, de meilleure qualité).
- Améliorer la qualité des données de validation :
 - o Pour l'année 2015, utiliser les images RapidEye (résolution de 5m) acquises lors du premier inventaire forestier à la place des images Landsat.
 - o Pour l'année 2003, utiliser des images d'archives de GoogleEarthPro.
 - o Pour l'année 1985, utiliser les photographies aériennes disponibles si elles peuvent être géoréférencées.
- Différenciation des différentes strates forestières (p.ex. distinction entre plantations et forêts secondaires naturelles). La stratification de la carte RapidEye de 2015 servira de référence.
- Mieux quantifier la dégradation et l'augmentation des stocks de carbones en plus des changements du couvert forestier grâce à l'IFN-2, qui permettra également de valider la méthode de cartographie de la biomasse. Par ailleurs, des recherches sont envisagées afin de trouver des pistes pour tracer les activités à l'intérieur de la forêt (dégradation, restauration à l'intérieur de la forêt) (probablement avec les images Sentinel 1 ou Sentinel 2).
- Vues les difficultés liées à la distinction entre forêt et non-forêt, une approche qui permette de comptabiliser les changements de stocks de carbone dans le paysage est envisagée, prenant en compte les données RADAR / LiDAR (mission GEDI de la NASA et Biomasse de l'ESA) dès qu'elles sont disponibles pour le Togo. C'est pour cette raison que le NRF est basé sur des cartes (« pixel-count ») et non sur une approche d'échantillonnage et qu'il prend en compte seulement l'évolution historique des forêts et pas les terres boisées (ces dernières sont considérées comme non-forêt dans le NRF).
- Obtenir des données pour estimer le carbone du sol et les émissions GES non-CO₂ liées aux feux et les intégrer à la prochaine version du NRF.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que le NRF préliminaire du Togo est présenté au moyen d'une méthodologie clairement documentée et fondée sur une approche graduelle.			
Justification de l'évaluation			
La méthodologie a été suffisamment documentée, éprouvée et acceptée aux niveaux national et international. Le NRF a été élaboré dans une approche participative, transparente à la suite d'un renforcement des capacités des acteurs. Toutefois des améliorations s'avèrent nécessaires pour la prise en compte des aspects de dégradation, de feux de végétation, de la gestion durable des forêts et de la stratification de l'affectation des terres. La procédure d'élaboration du NRF est en cours de formalisation pour servir d'orientation aux futurs NRF.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre le renforcement des capacités des acteurs pour l'actualisation du NRF, - Initier des projets de recherche afin de disposer de données sur les aspects de dégradation, des feux de végétation, de la gestion durable des terres, - Acquérir et traiter des images de haute résolution pour permettre d'observer les différents changements d'occupation des terres. 			

Critère 27 : Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national

Questions de diagnostic :

Dans quelle mesure l'établissement du REL/RL tient-il compte des données historiques, et, dans le cas où il est adapté à la situation nationale, quelles sont les raisons et les données qui démontrent que les ajustements projetés sont crédibles et défendables ?

Les données et documents sont-ils fournis de manière transparente et en quantité suffisante pour permettre la reconstruction ou la vérification indépendante du REL/RL ?

Exposé de la situation :

Le NRF a été élaboré pour l'ensemble du territoire togolais à partir des données historiques nationales (images satellitaires Landsat et Inventaire Forestier National 2015/16) en respectant les directives de la CCNUCC et le cadre méthodologique du FCPF comme indiqué dans le rapport d'évaluation technique conduit par les experts de la CCNUCC.

Données historiques

Le paragraphe 8 de la décision 12/CP.17 exige que les niveaux d'émission de référence/niveaux de référence pour les forêts (NERF/NRF) soient en cohérence avec les émissions anthropiques de gaz à effet de serre liées aux forêts dans l'inventaire national des gaz à effet de serre. Le Togo a cherché à établir cette cohérence comme exigé par le GIEC (IPCC, 2006). Les images satellitaires RapidEye ont été utilisées pour la cartographie de l'occupation de la terre en 2013/2014 dans le cadre de l'IFN-1 effectué en 2015/2016. Les images Landsat ont été utilisées pour l'analyse du changement du couvert des terres forestières dans le cadre du NRF, car ces données sont disponibles sur toute l'étendue du territoire pour les années antérieures. Ce sont des images avec des corrections radiométriques, géométriques et atmosphériques faites par USGS qui montrent la réflectance à la surface de la terre (USGS Landsat produit Level-2)[46]. Les données acquises sont des images avec une faible couverture nuageuse prises à la fin de la période sèche (décembre - février). Les bandes spectrales B, G, R, NIR, SWIR-1 et SWIR-2 avec des valeurs de réflectance dans les spectres électromagnétiques correspondants, ainsi que les différents indices spectraux mis à disposition par USGS (EVI, NDVI, NIRI, NDMI, NBR-1, NBR-2, SAVI et MSAVI) ont été utilisées.

Le NRF du Togo n'a pas encore connu d'ajustement car pour le moment, il n'y a pas de plans de développement qui justifieraient un changement drastique de l'évolution des surfaces forestières dans les années à venir.

Données utilisées et documentation

La période de référence historique pour l'élaboration du NRF est 2003-2018 sélectionnée sur la base de la disponibilité des images satellitaires historiques sur toute l'étendue du territoire. Des images satellitaires entre 1986 et 2019 de l'archive USGS sont prises en compte pour bien maîtriser la dynamique des changements intervenus sur la période de référence. Les facteurs d'émissions ont été déterminés sur la base du premier Inventaire Forestier National réalisé en 2015/16[47]. En 2020, un processus indépendant a permis de vérifier la précision de la carte et de calculer les incertitudes sur les données d'activités. La méthodologie utilisée pour déterminer l'évolution des surfaces forestières et les facteurs d'émissions associés est documentée et disponible sous <https://ogardi.github.io/SNSF-Togo/>.

En termes de données historiques utilisées, le Togo a utilisé les images satellitaires Landsat de 1986 à 2019 de l'archive USGS pour faire les analyses. Il dispose également des images satellitaires RapidEye 2013/2014 et les ortho-photos de 1975 à 1985 qui ont été interprétées et analysées pour la cartographie de l'occupation de la terre dans ces périodes. Une base de données d'inventaires forestier et des rapports sur l'occupation des terres sont disponibles.

La collecte des données va se poursuivre périodiquement pour actualiser et constituer une base de données permanente. La collecte, le traitement et l'analyse des données du deuxième inventaire forestier national en cours vont finir en décembre 2021.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que l'établissement du NRF a tenu compte des données historiques et est adapté à la situation nationale. Les données et documents sont fournis de manière transparente et en quantité suffisante pour permettre la reconstruction ou la vérification indépendante du NRF.			
Justification de l'évaluation			
La conception du NRF s'est basée sur les circonstances nationales, les données historiques disponibles de résolution acceptable et comparables (images Landsat 2003/2018). Ces données sont fiables et vérifiables et couvrent toute l'étendue du territoire. La documentation est accessible sur le site web https://ogardi.github.io/SNSF-Togo/ et celui de la CCNUCC			
Prochaines étapes			
Le rapport d'évaluation du secrétariat CCNUCC à obtenir			

Critère 28 : Faisabilité technique de l'approche méthodologique et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC

Question de diagnostic : Le REL/RL (présenté dans le dossier préparatoire) est-il fondé sur des informations transparentes, complètes et précises, compatibles avec les directives de la CCNUCC et les dernières directives et lignes directrices du GIEC, et permettant de procéder à l'évaluation technique des jeux de données, des approches, des méthodes, des modèles (le cas échéant) et des hypothèses utilisées pour définir le REL/RL ?

Exposé de la situation :

Comme le démontrent les éléments exposés aux critères 26 et 27, le NRF du Togo a été établi sur la base des « Lignes directrices » de la CCNUCC et des orientations du GIEC. En effet, la Décision 4/CP.15 incite les pays en développement à utiliser les orientations et les directives les plus récentes du GIEC, telles qu'elles ont été adoptées ou préconisées par la Conférence des Parties (CP), pour calculer les émissions (sources) et les absorptions (puits) de GES liées

aux forêts ainsi que les stocks de carbone forestier et les changements de superficies forestières, ce qui est également recommandé par le Critère 5 du Cadre Méthodologique du Fonds Carbone du FCPF. Le NRF a été développé suivant les règles et les méthodes préconisées par le GIEC en 2006 : la méthodologie se base sur l'approche de différence des stocks, c'est-à-dire une estimation du solde net des additions et des absorptions à partir de l'évolution des stocks de carbone dans les réservoirs considérées (IPCC/ Eggleston et al. 2006).

Les informations présentées dans le NRF du Togo sont cohérentes avec les orientations de la CCNUCC, précises et guidées par les orientations et directives les plus récentes du GIEC.

L'approche méthodologique a permis de calculer les stocks de carbone au niveau des terres forestières dont les résultats sont dans le rapport du NRF.

Toutefois il y a lieu d'améliorer cette méthode pour prendre en compte le stock de carbone au niveau des terres boisées à partir d'une meilleure stratification de l'occupation des terres avec les images satellitaires de haute résolution.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que Le NRF du Togo est fondé sur des informations transparentes, complètes et précises, compatibles avec les directives de la CCNUCC et les dernières directives et lignes directrices du GIEC. Elles permettent de procéder à l'évaluation technique des jeux de données, des approches, des méthodes, des modèles et des hypothèses utilisées pour définir le NRF.			
Justification de l'évaluation			
Les informations présentées dans le NRF du Togo sont cohérentes avec les orientations de la CCNUCC, précises et guidées par les orientations et directives les plus récentes du GIEC. Ces informations sont fiables, vérifiables et permettent de reconstituer le NRF du Togo de manière indépendante. Toutefois, des améliorations sont nécessaires en vue de prendre en compte le stock de carbone au niveau des terres boisées.			
Prochaines étapes			
- Développer une méthodologie pour prendre en compte le stock de carbone au niveau des terres boisées.			

3.4 Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde

3.4.1 Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier

Critère 29. Explication de la méthode de suivi

Questions de diagnostic :

Des raisons explicites ou des preuves analytiques viennent-elles étayer le choix de la méthode utilisée ou proposée (conjuguant la télédétection et des mesures au sol pour l'inventaire du carbone forestier, la résolution, la couverture et la précision du système, l'intégration des réservoirs de carbone et de gaz) et des améliorations qui leur seront apportées à la longue ?

Le système a-t-il été examiné sur le plan technique et approuvé à l'échelon national ? Est-il compatible avec les directives nationales et internationales en vigueur et en élaboration ?

Les éventuelles sources d'incertitude sont-elles, dans la mesure du possible, identifiées ?

Exposé de la situation :

L'objectif général de la sous-composante 4.1 est de mettre au point un système de suivi, de rapport et de vérification qui permet une comptabilisation transparente des émissions et des absorptions de CO₂ à travers le temps qui peut être comparé au scénario de référence projeté.

Le résultat de cette composante sera un système fonctionnel capable de mesurer rapporter et vérifier régulièrement la performance des activités REDD+ au Togo. La base du développement du SNSF est claire : un système de surveillance terrestre par satellite (SSTS) pour retracer les changements d'occupation des terres, des inventaires forestiers en combinaison avec des données de télédétection pour mettre à jour les facteurs d'émissions, tout en utilisant la méthodologie établie pour le NRF. Les travaux en lien sont en cours : la mise en place d'un SSTS, l'IFN-2 et l'amélioration de la méthodologie (voir section NRF) ainsi que l'institutionnalisation de tous ces travaux pour assurer la continuité. Une approche réalisable, comprenant la définition des rôles et responsabilités des dispositions institutionnelles l'opérationnalisation du SNSF a donc été conçue.

L'objectif du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) est d'évaluer régulièrement l'état des forêts togolaises et leur évolution. Le Togo suit l'approche par phases proposée par la CCNUCC pour l'opérationnalisation du SNSF.

Méthode pour la mise en place du SNSF au Togo

Le SNSF du Togo combine les données recueillies sur le terrain avec les données des images satellitaires pour fournir des informations sur l'évolution de l'ensemble des forêts dans le pays. Le SNSF du Togo a suivi les étapes suivantes et est constitué de trois piliers principaux (Figure 8) :

- **L'Inventaire Forestier National (IFN)** s'est déroulé dans un processus participatif. Il y a eu des consultations et concertation sur le plan national pour définir la forêt, la méthodologie [48] et les instructions sur l'inventaire forestier [49]. C'est ainsi que le Togo a organisé un IFN pour collecter les informations détaillées sur l'état des forêts sur 945 placettes d'échantillonnage permanentes réparties sur toute l'étendue du territoire national. Le premier inventaire forestier national a été organisé en 2015/2016 et le second est en cours sur les mêmes placettes. Toutes ces activités sont réalisées par les cadres nationaux suite aux renforcements de capacités [50] [51].
- Le **Système de Surveillance Terrestre par Satellite (SSTS) du Togo** s'est déroulé en plusieurs étapes progressives de renforcements des capacités et production des données par l'équipe nationale de suivi des forêts. Ces étapes ont permis de fournir des informations sur la couverture et l'utilisation des sols à partir de 7 488 parcelles d'échantillonnage issues d'images satellites et de disposer d'une base de données. Avec l'aide du SSTS, les informations sur l'IFN peuvent être extrapolées à l'ensemble du pays. Le Togo dispose d'une carte d'occupation des terres 2015, de la période 1975-1985, de la carte forêt no forêt de la série temporaire de 2003 à 2019;
- Le **Niveau de Référence des Forêts (NRF)** ainsi que le **Monitoring, Rapportage et Vérification (MRV)** des changements dans les réservoirs de carbone forestier du Togo est élaboré par l'équipe nationale de suivi des forêts avec l'appui du consultant international. Le rapport du NRF élaboré en 2020 donne les informations à la communauté national et internationale sur le taux de gaz à effet de serre émis par le Togo dans la période 2003 à 2018 dans le cadre du mécanisme REDD+. Dans ce cadre, les données de l'IFN 2016 sont utilisées pour déterminer le stockage du carbone dans la biomasse des arbres, tandis que les données du SSTS sont utilisées pour déterminer le changement de la superficie forestière de 2003 à 2018. La combinaison de ces données donne les pertes de carbone dues à la déforestation et la séquestration du carbone provenant du reboisement entre 2003 et 2018.

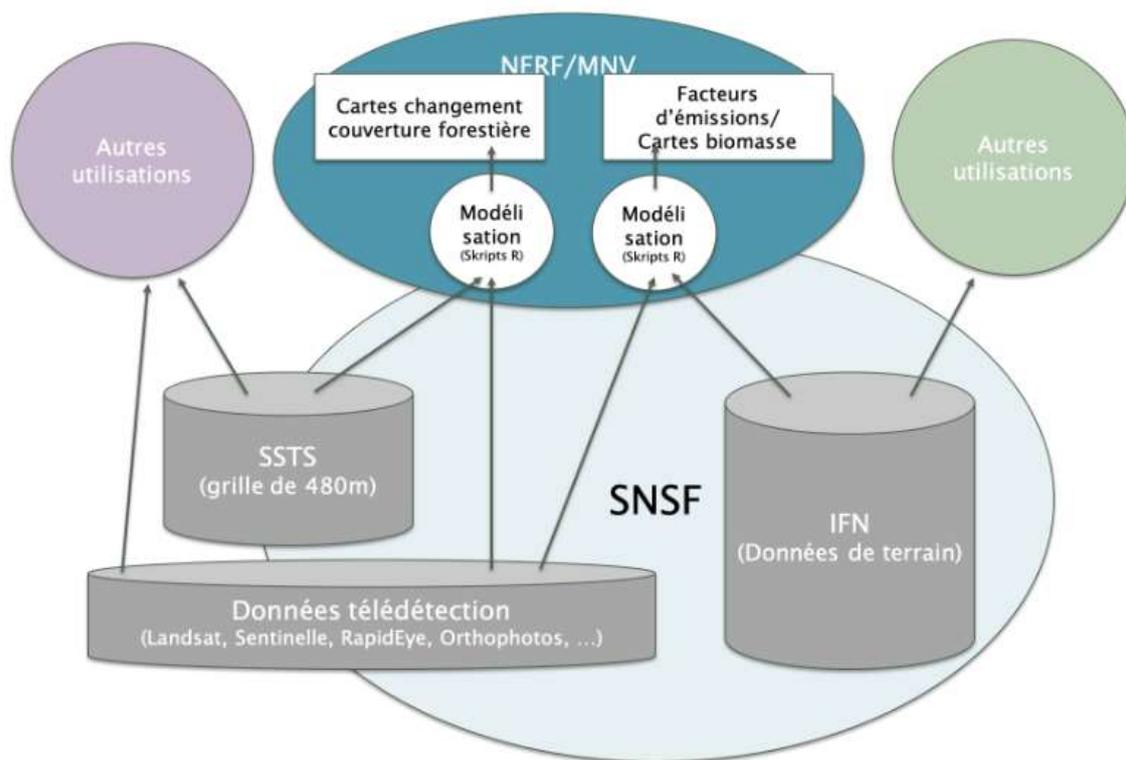


Figure 8: les piliers du SNSF

Cette approche suit les recommandations techniques de l'ONU-REDD⁷[52], du GFOI⁸[53] et est adaptée au contexte national au vu des données disponibles. Elle a été conçue par le groupe national de surveillance des forêts et validée de manière participative par les parties prenantes nationales lors de divers ateliers en 2018-2019.

Les sources d'incertitude sont liées aux données d'activités et facteurs d'émission suivants :

Sources d'incertitudes des données d'activités

Les incertitudes des données d'activité proviennent des incertitudes associées à la classification de l'occupation du sol à chacune des dates étudiées. D'après le GOC-GOLD 2010, les sources d'incertitudes potentielles seraient :

- la qualité des données satellitaires,
- l'interopérabilité des différents capteurs,
- le traitement des images,
- les standards cartographiques et thématiques (par exemple la définition des catégories des terres et l'unité minimale de cartographie),
- le géoréférencement (précision géométrique),
- la procédure d'interprétation et le post-traitement.

Dans le cadre du premier NRF, l'incertitude des changements de la surface forestière cartographiée sur base des images satellitaires est estimée à $\pm 14\%$ (intervalle de confiance à 95%) sur la base d'une validation indépendant.

⁷ UN-REDD (2013) National Forest Monitoring Systems: Monitoring and Measurement, Reporting and Verification (M & MRV) in the context of REDD+ Activities

⁸ GFOI (2020) Integration of remote-sensing and ground-based observations for estimation of emissions and removals of greenhouse gases in forests

Sources d'incertitudes des facteurs d'émissions

Il y a différentes sources d'erreurs qui influencent ces facteurs d'émissions

- Erreurs de mesure dans les relevées du IFN ;
- Erreurs des densités de bois utilisées ;
- Erreurs d'estimation biomasse par l'équation allométrique utilisée ;
- Erreurs dans la cartographie de biomasse aérienne ;
- Erreurs des rapports racine tige.

Dans le cadre du premier NRF, l'incertitude des facteurs d'émissions est estimée à $\pm 14,3\%$, prenant en compte les erreurs d'estimation biomasse par les équations allométriques (incl. densité de bois) et les erreurs dans la cartographie de biomasse aérienne.

Dans l'ensemble l'incertitude (erreur relative) du niveau de référence par les forêts est à $\pm 21\%$.

Le dispositif du système est conçu et expérimenté lors de l'IFN, dans le traitement et l'analyse des images satellites pour le SSTS, dans l'élaboration du rapport du NRF avec l'application des manuels et guides méthodologiques élaborés à cet effet.

Il reste donc à continuer de travailler sur le SNSF du Togo en l'implémentant sur un site web et sur les serveurs nationaux et internationaux afin de le rendre plus transparent et pérenne. D'ici la fin du mois de décembre 2021, le SSTS du Togo sera déployé sur le système de suivi régional des forêts de la FAO à travers l'outil SEPAL [54] et sur l'utilisation du système de classification des couvertures terrestres de la FAO (LCCS/LCML).

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que le SNSF du Togo a été conçu sur la base des directives internationales en vigueur en collaboration avec les structures pertinentes pour le suivi ; il est approuvé à l'échelle nationale. La méthode de suivi combine l'utilisation des données de télédétection et de terrain. Elle s'est appuyée sur la faisabilité due à la disponibilité des données et aux capacités nationales. Les éventuelles sources d'incertitudes ont été identifiées et calculées.			
Justification de l'évaluation			
Le SNSF du Togo a été conçu et développé dans une approche participative par le groupe national de surveillance des forêts qui est composé des structures nationales productrice des données dont les capacités ont été renforcées. Ce système combine les données de terrain et de télédétection pour élaborer le NRF.			
Prochaines étapes			
La configuration du géo-portail et des placettes de suivi des terres par satellite du Togo sur le site de la FAO. Expérimentation du portail régional de suivi des forêts de la FAO sur le SSST du Togo.			

Critère 30. Démonstration des premières phases d'application

Questions de diagnostic :

Qu'est-ce qui indique que le système est en mesure d'assurer le suivi des activités auxquelles la stratégie REDD+ nationale donne priorité ? Comment le système repère-t-il et évalue-t-il le déplacement des émissions (fuite) et, le cas échéant, quels sont les premiers résultats ?

Comment les principales parties prenantes participent-elles à l'élaboration et aux premières phases d'application du système (dont la collecte de données et la vérification éventuelle des résultats), ou sont-elles consultées à cet égard ?

Quelles sont les preuves que le système permet de comparer l'évolution de la couverture forestière et de la teneur en carbone (et les émissions de GES associées) aux estimations de référence utilisées pour établir le REL/RL ?

Exposé de la situation :

Une grande partie des activités pour le développement du SNSF/MRV a déjà été entreprise. La méthodologie de surveillance utilisant les données de télédétection et l'inventaire forestier, ainsi que l'inventaire des gaz à effet de serre nécessaire pour la « mesure » sont les mêmes que ceux utilisés pour le calcul du NRF. Ainsi, une fois finalisé, le SNSF/MRV sera capable de quantifier les émissions évitées grâce aux activités REDD+ ainsi que l'augmentation du carbone séquestré par les différents puits de carbone. Son intégration au registre REDD+ (« Registry ») assurera la mise en relation des activités REDD+ et des émissions et absorptions de carbone.

La méthode du SNSF exposée au critère 29 permet de garantir que le SNSF sera apte à quantifier l'évolution des émissions et séquestrations de carbone par rapport au NRF.

Première phase d'application du SNSF :

La conception des différents éléments du SNSF a été développée et testée lors de l'élaboration du NRF dans le cadre du projet FCPF pour la préparation à la REDD+ :

- Évaluation carbone du IFN-1 en utilisant la fonction allométrique de Chave et al. (2015) qui a été évaluée pour Togo. Le deuxième inventaire est maintenant en cours.
- Établissement d'un réseau d'observation d'occupation des terres et interprétation des images satellitaires par des photo interprètes togolais.
- Utilisation de ces données pour cartographier les changements d'occupation des terres sur l'ensemble du territoire et la quantification des facteurs d'émissions.

Ce qui reste à faire, c'est l'opérationnalisation de ces activités pour assurer la continuité du SNSF.

Évaluation du déplacement des émissions (fuites de carbone)

Étant donné que la surveillance est effectuée au niveau national, des fuites éventuelles à l'intérieur du pays n'influencent pas les émissions nationales. Comme les moteurs du changement d'utilisation des terres proviennent du pays lui-même (répondant principalement à la demande intérieure en produits agricoles et en bois), un déplacement des activités et des émissions vers d'autres pays est peu probable. De plus, les pays voisins du Togo (Ghana, Bénin, Burkina Faso) sont également impliqués dans la REDD+.

Implication des parties prenantes dans le système

Les parties prenantes contribuent à tous les niveaux aux activités du système avec l'élaboration et la validation des méthodologies, la collecte de données et le contrôle qualité des données. Les choix techniques sur les données, résultats et méthodologie ont été définis à travers les séances avec :

- le Groupe de travail NRF/MRV
- l'équipe nationale de suivi des forêts,
- l'ANGE,
- les Universités,
- les instituts de recherche.

Lors de divers ateliers, les parties prenantes ont par la suite élaboré et validé les méthodologies (i) de cartographie et de suivi du changement du couvert forestier et de biomasses, (ii) d'inventaire forestier et (iii) de calcul des facteurs d'émissions. L'assurance

qualité et le contrôle qualité se fera à travers l'évaluation indépendante interne du Laboratoire de biologie et écologie végétale (LBEV) et le Laboratoire de recherche forestière (LRF) de l'université de Lomé ainsi que de la Direction générale de la cartographie (DGC). Les laboratoires universitaires LRF et LBEV évalueront les méthodes et les nouvelles données au fur et à mesure qu'elles seront générées.

Actuellement la population ou la société civile n'est pas impliquée dans la surveillance des forêts. Une fois le système national opérationnel, le Togo essaiera d'engager les populations locales dans la surveillance des ressources, notamment dans les régions d'intervention des activités REDD+.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que le SNSF est conçu et développé pour assurer le suivi des activités auxquelles la stratégie REDD+ nationale donne priorité. Le système n'est pas encore en mesure de repérer et d'évaluer le déplacement des émissions (fuite). Les parties prenantes ont participé à l'élaboration et aux premières phases d'application du système à travers des consultations. Ce système permet de comparer l'évolution de la couverture forestière et de la teneur en carbone aux estimations de référence utilisées pour le NRF			
Justification de l'évaluation			
Les parties prenantes contribuent à tous les niveaux aux activités du système, avec les choix, l'élaboration, la validation des méthodologies, la collecte des données et le contrôle de la qualité des données. Les parcelles d'inventaires sont permanentes et identifiables sur le terrain et permettent d'évaluer l'évolution de la teneur en carbone. Les pixels d'entraînement sont permanents et permettent d'évaluer l'évolution de la couverture forestière.			
Prochaines étapes			
Poursuivre et finaliser les travaux de l'IFN 2, Exploiter les données pour actualiser le NRF Poursuivre et compléter le système pour détecter les fuites Actualiser les cartes d'occupation des terres.			

Critère 31. Dispositifs et capacités institutionnels

Questions de diagnostic :

Les mandats relatifs aux tâches associées au suivi des forêts sont-ils clairement définis (traitement des données satellite, inventaire forestier, diffusion d'informations) ?

Qu'est-ce qui indique que des mécanismes transparents de diffusion publique des données relatives aux forêts et aux émissions ont été présentés et sont au moins dans leurs premières phases d'application ?

Les besoins en ressources connexes ont-ils été définis et estimés (capacités, formations, matériel, logiciels et budget requis par exemple) ?

Exposé de la situation :

Le dispositif institutionnel du SNSF est composé des institutions existantes dans les différentes structures gouvernementales (ministères sectoriels) impliquées dans la gestion du système. Les rôles et responsabilités de chaque institution dans le SNSF sont définis en fonction de ses compétences techniques et de ses attributions dans son secteur. [55].

Le Togo envisage déclarer ses émissions de la REDD+ à travers une annexe technique REDD+ à son deuxième rapport biennal, en cours de préparation grâce au financement FEM/PNUD, et qui sera soumis avant le 31 décembre 2021.

Données d'activités

- L'Unité de gestion de bases de données cartographiques (UGBDC) de la Direction des études et de la planification (DEP), chargée de la gestion de la cartographie des domaines forestiers du Togo ainsi que la Division cartographie et Télédétection (DCT) de l'ODEF, chargée de la cartographie des forêts classées et plantations étatiques, produiront les données d'activités grâce au SSTS.
- L'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) est chargée de fournir les données sur les feux de végétation.

Facteurs d'émission

- La cellule de gestion de la base des données des ressources forestières et des résultats de l'inventaire forestier national (CBDR-IFN) de la Direction des ressources forestières (DRF) et la Division cartographie et télédétection (DCT) de l'ODEF sont chargés de produire les facteurs d'émission à travers les inventaires forestiers nationaux et les inventaires des plantations.

Données complémentaires

- La Direction générale de l'énergie du ministère des mines et énergie DGE/MME fournira les données sur la consommation en bois énergie.
- La Direction de la Statistique agricole de l'Informatique et de la Documentation (DCID) et l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) produiront des données sur l'agriculture (superficies emblavées et cheptel).
- Les données de recherche des universités du Togo alimenteront le mécanisme MRV ainsi que le NRF.
- L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) donnera des compléments d'informations sur la démographie et autres.

Contrôle de qualité / validation interne

L'assurance qualité et le contrôle qualité se fera à travers l'évaluation indépendante interne du Laboratoire de biologie et écologie végétale (LBEV) et le Laboratoire de recherche forestière (LRF) de l'université de Lomé ainsi que la Direction générale de la cartographie (DGC). Les laboratoires universitaires LRF et LBEV évalueront les méthodes et nouvelles données au fur et à mesure qu'elles seront générées.

Un plan d'action pour finaliser le développement et l'opérationnalisation du système SNSF/MRV doit encore être élaboré.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les mandats relatifs aux tâches associées au suivi des forêts sont clairement définis (traitement des données satellite, inventaire forestier, diffusion d'informations). Les mécanismes transparents de diffusion publique des données relatives aux forêts et aux émissions ne sont pas encore mis en place. Les besoins en ressources connexes pour le fonctionnement du SNSF sont partiellement définis.			
Justification de l'évaluation			
Un cadre institutionnel est mis en place et fonctionnel. Les mandats des différentes structures ont été définis en fonction de leurs missions et des données dont elles disposent. Ces mandats sont contenus dans un document en cours de formalisation. Les renforcements des capacités des institutions impliquées ont été renforcés. Dans le souci de rendre opérationnel le SNSF, ce renforcement doit être poursuivi et intensifié, notamment la mobilisation des ressources financières et afin de rendre opérationnel le système.			
Prochaines étapes			

- Poursuivre le renforcement des capacités des institutions impliquées dans le SNSF,
- concevoir et opérationnaliser un géo-portail pour assurer la diffusion des données relatives au suivi forestier au grand public en fin décembre 2021

3.4.2 Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

Critère 32. Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents

Questions de diagnostic :

Comment les aspects non liés au carbone et les problèmes sociaux et environnementaux pertinents de la préparation de REDD+ ont-ils été identifiés ?

Des recommandations en matière de renforcement des capacités ont-elles été formulées à cet égard ?

Exposé de la situation :

Plusieurs études réalisées dans le cadre de la phase de préparation à la REDD+ au Togo ont permis d'identifier de potentiels impacts sur des aspects autres que le carbone, notamment sur les dimensions sociales et environnementales.

- L'EES a permis d'identifier, grâce à la consultation de l'ensemble des parties prenantes et sur la base de diverses études préliminaires déjà évoquées, les principaux impacts attendus sociaux et environnementaux de la mise en œuvre des options stratégiques de la REDD+ au Togo.
- Une étude sur la « gouvernance de carbone et analyse des possibilités de partage des bénéfices » a permis de mettre en évidence les avantages autres que le carbone lié à la REDD+ et particuliers à la situation du Togo. Cette étude participative a souligné l'importance du partage des avantages au Togo en tant que mesures d'incitation efficaces pour les personnes, les communautés, les organisations et les entreprises mais aussi pour consolider la légitimité de la REDD+ au niveau national (et international).

Des recommandations en matière de renforcement des capacités ont été collectées par la coordination nationale REDD+, par exemple l'amélioration de l'analyse des impacts des options stratégiques et des mesures de bonification et d'atténuation concrètes. Un renforcement des capacités sur la prise en compte des sauvegardes environnementales et sociales à tous les stades des activités REDD+ est également nécessaire.

Les aspects non liés au carbone ainsi que les problèmes sociaux et environnementaux pertinents de la préparation à la REDD+ ont été identifiés de façon participative à travers des séances et ateliers de consultations des différents acteurs impliqués dans le processus REDD+. Ces séances et ateliers sont organisés aux niveaux national, régional et local et ont permis in fine de préparer les différents instruments de sauvegarde environnemental et social. Ainsi, les instruments suivants ont été identifiés et préparés comme une réponse pertinente aux problèmes sociaux et environnementaux de la préparation à la REDD :

- Le CGES et le PGP, ont été préparés pour apporter une réponse aux potentiels impacts environnementaux ;
- Le CPR et le CP, sont requis pour permettre de prendre en compte les aspects sociaux
- Le MGP [56] est élaborer pour permettre d'éviter, d'atténuer ou de minimiser les plaintes entre les parties prenantes qui pourraient entraver la mise en œuvre des projets ou des initiatives REDD+ ;

- Le MPB [57] est élaboré comme mécanisme cohérent, fiable et transparent pour encadrer le partage des bénéfices REDD+ au Togo. Ainsi, le ministère de l'économie et des finances (MEF) a été retenu comme option institutionnelle pour recevoir et gérer les fonds carbonés. Quant à l'option juridique, il a été retenu d'élaborer et mettre en œuvre un acte juridique exclusif pour réglementer la gouvernance carbone.

En définitive, les parties prenantes sont unanimes à reconnaître que plusieurs actions environnementales et sociales non liées au carbone ont été menées. Cependant, elles estiment qu'il est important d'accélérer le développement et l'opérationnalisation du système national d'information sur les sauvegardes environnementales et sociales afin d'en assurer la traçabilité

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les aspects non liés au carbone et les problèmes sociaux et environnementaux pertinents de la préparation de REDD+ sont identifiés à travers l'EES et les instruments de sauvegarde requis sont élaborés. Des recommandations en matière de renforcement des capacités sont formulées à cet égard.			
Justification de l'évaluation			
L'EES a permis d'identifier les impacts environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre des activités REDD+, et de proposer des mesures d'atténuation et de bonification. Un mécanisme de partage de bénéfices est élaboré et intègre les bénéfices non carbonés.			
Prochaines étapes			
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la diffusion du MPB, les instruments de sauvegarde - Poursuivre les renforcements de capacités des acteurs sur le MPB et les mesures de sauvegardes environnementales et sociales, - Finaliser et opérationnaliser le SIS 			

Critère 33. Suivi, notification et échange d'informations

Questions de diagnostic :

Qu'est-ce qui indique qu'un mécanisme transparent de diffusion régulière des données relatives aux aspects non liés au carbone et aux sauvegardes a été présenté et qu'il est au moins entré en dans ses premières phases d'application ?

Comment les informations suivantes sont-elles diffusées : variables quantitatives ou qualitatives de première importance témoignant de l'amélioration des moyens de subsistance ruraux, de la conservation de la biodiversité, de la prestation de services écosystémiques, des principaux facteurs de gouvernance intéressant directement la préparation de la REDD+, et de l'application des sauvegardes en tenant dûment compte des dispositions spécifiques de suivi contenues dans le CGES ?

Exposé de la situation :

Un **système d'information sur les avantages multiples et les sauvegardes (SIS)** est en cours de développement dans une approche participative avec l'appui d'un consultant. Ce système permettra d'établir des indicateurs socio-économiques de suivi et d'élaborer des critères liés aux bénéfices apportés aux groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées) et aux renforcements des capacités des acteurs.

L'état d'avancement actuel de la conception du SIS qui se fait concomitamment avec le registre national REDD+, se présente comme suit : (i) les consultations des acteurs ont été réalisées et les informations sont collectées, (ii) le cadre d'élaboration de la procédure d'homologation des projets est préconçu, (iii) le périmètre du système d'information sur les sauvegardes et les avantages multiples est délimité et les principales articulations sont identifiées et spécifiées, (iv) le périmètre du registre national REDD+ est délimité et son enregistrement institutionnel clarifié, (v) les possibilités d'hébergement local du système national d'information (SIS) sur la REDD+ au Togo sont explorées

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut qu'un système d'information sur les sauvegardes est en cours de mise en place, afin d'assurer la diffusion régulière des données relatives aux aspects non liés au carbone et aux sauvegardes.			
Justification de l'évaluation			
Un SIS est en cours de mise en place et sera finalisé d'ici octobre 2021. Les premiers livrables sont déjà disponibles (cahier de charges fonctionnelles et techniques, état des lieux et clarification des besoins pour la mise en place du registre).			
Prochaines étapes			
- Finaliser et opérationnaliser le SIS			

Critère 34. Dispositifs et capacités institutionnels

Question de diagnostic : Les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes sont-ils clairement définis ?

Exposé de la situation :

Un responsable des Affaires Juridiques et des Evaluations environnementales et Sociales Stratégiques (RAJ-EESS) ainsi qu'un Spécialiste en Développement social (SDS) a été recrutés au sein de la coordination REDD+ dans le cadre de la préparation du processus REDD+ au Togo. La mission de ces responsables est de veiller entre autres à l'intégration de la dimension REDD+ dans les textes nationaux.

0	1	2	3
L'évaluation participative conclut que les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes ne sont pas clairement définis.			
Justification de l'évaluation			
Le SIS est en cours de développement, et les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes seront définis ultérieurement. Toutefois il existe au niveau de la coordination nationale REDD+ des cellules qui prennent en charge ces aspects.			
Prochaines étapes			
Finaliser la mise en place du SIS afin de clarifier les mandats et les tâches des structures chargées de sa gestion Renforcer les capacités des structures et acteurs impliqués			

5 RESULTAT DE L'AUTO-EVALUATION DU R-PACKAGE

5.1 PROCESSUS D'AUTO-EVALUATION PARTICIPATIVE DU R-PACKAGE

Le processus a été conduit par la coordination nationale REDD+ dans une approche participative, inclusive et transparente avec l'ensemble des parties prenantes. Elle a dans ce cadre élaboré, avec l'appui de l'ATI, une version 0 du R-package en se basant sur les informations des rapports et des documents produits par le pays depuis son engagement à la REDD+ en 2015, les acquis enregistrés au niveau de chaque pilier REDD+ (stratégie nationale et plan d'actions, systèmes d'information sur les sauvegardes, niveau de références des forêts, système national de surveillance des forêts) et l'approche méthodologique utilisée pour obtenir les différents livrables.

Cette version 0 du R-package a servi de base pour les consultations aux niveaux régional et national avec les catégories de parties prenantes. Au total il a été organisé 06 ateliers régionaux de consultation et d'autoévaluation et 01 atelier au niveau central à Lomé.

- Ateliers régionaux de consultations et d'autoévaluation[58]

Dans chacune des régions, l'atelier s'est déroulé en 02 jours. Les catégories de parties prenantes ayant participé aux consultations d'auto-évaluation du R-package dans chacune des régions sont issues des préfectures, des communes, du conseil régional des chefs traditionnels, des services techniques déconcentrés de l'administration, des organisations de la société civile (ONG, organisations de femmes, de jeunes, de personnes handicapées), du secteur privé (organisations de producteurs, réseaux de pépiniéristes et de forêts communautés, planteurs privés) et des professionnels des médias.

La première journée a été consacrée aux discussions et échanges avec 03 catégories de parties prenantes : i) les autorités administratives, communales et locales [59]; ii) les acteurs du secteur privé [60] et ; iii) les professionnels des médias [61]. Quant à la seconde journée, elle a été consacrée aux discussions et échanges avec 02 catégories de parties prenantes : i) les acteurs des services techniques déconcentrés de l'administration [62] et ; ii) les acteurs des organisations de la société civile [63].

Les ateliers régionaux ont permis à chaque catégorie de parties prenantes ; i) d'identifier et d'analyser pour chacune des sous composantes du processus REDD+ les points forts et les points faibles ; et ii) de proposer des actions à mener pour améliorer les points faibles et/ou consolider les points forts.

Les 06 ateliers régionaux ont mobilisé au total 570 participants (472 hommes et 98 femmes) contre une prévision de 592 personnes, soit un taux de participation de 96,28%. Le taux moyen de participation des femmes est de 17,19%.

Les détails de la participation par région sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9: Nombre de participants à l'autoévaluation

Région	Dates et lieux	Nombre de participants			Taux de participation (%)	
		Prévu	Réalisé			
			Homme	Femme	Total	
Savanes	4 et 5 mai 2021 à l'hôtel Dapaong ville	100	86	12	98	98%
Kara	6 et 7 mai 2021 à l'hôtel Etoile de Kozah	106	87	19	106	100%
Centrale	10 et 11 mai à l'hôtel central de sokodé	97	78	16	94	96,91%
Plateaux - Est	14 mai 2021 à l'évêché d'Atakpamé	98	83	12	95	96,94%
Plateaux - Ouest	17 et 18 mai 2021 à l'hôtel 30 août de kpalimé	84	59	20	79	94,05%
Maritime	20 et 21 mai 2021 à l'hôtel Melis Opéra de tsévié	107	79	19	98	91,59%
TOTAL		592	472	98	570	96,28%

Sur les 570 participants : (i) 28, 60% sont des autorités admiratives, communales et traditionnelles (163 personnes) ; (ii) 24,03% sont issus des organisations de la société civile (137 personnes), (iii) 23,16% sont des acteurs des services techniques déconcentrés de l'administration (132 personnes) ; (iv) 19,12% des acteurs sont du secteur privé (109 personnes) et ; (v) 5,09% sont des professionnels des médias (29 personnes).

- Atelier de consultation au niveau central à Lomé[64]

Au niveau central à Lomé, les travaux de l'atelier se sont déroulés les 26 et 27 mai 2021. Cet atelier de consultation et d'autoévaluation a regroupé 74 personnes (56 hommes et 18

femmes). Il s'agit des : i) membres des groupes thématiques des ministères sectoriels clés impliqués dans le processus ; ii) responsables des plateformes des organisations de la société civile (CNOOD), ; iii) responsables des plateformes des organisations du secteur privé (PFPC, RFCT); iv) responsables de plateformes des organisations des femmes (CF-REDD+); v) responsables de la faîtière nationale des organisations des producteurs (CTOP) ; vi) des responsables des faîtières des organisations des personnes handicapées (FETAPH, ONATEPH); vi) représentants des institutions de recherche dont l'université de Lomé ; vii) membres de la coordination nationale REDD+ et ; viii) responsables d'autres projets de développement en cours d'exécution au sein du ministère en charge de l'environnement .

Sur les 74 participants : (i) 43,24% sont issus des ministères sectoriels clés impliqués dans le processus (32 personnes); (ii) 32,43% sont issus des plateformes des organisations de la société civile y compris les organisations de femmes, de jeunes et de personnes handicapées (24 personnes) ; (iii) 8,11% des plateformes des organisations du secteur privé y compris la faîtière nationale des organisations de producteurs (6 personnes) et ; (iv) 16,22% des autres structures (coordination nationale REDD+, autres projets, 12 personnes).

Les participants ont au cours de cet atelier identifié et analysé, pour chacun des critères du cadre d'évaluation de préparation à la REDD+ du FCPF, des points forts et des points faibles [65]. Ils ont ensuite proposé des activités à mener pour améliorer les points faibles et /ou pour consolider les points forts puis défini les prochaines étapes. Ils ont, enfin, sur la base des 34 critères du cadre d'évaluation du FCPF, analysé les progrès réalisés depuis la revue à mi - parcours en 2017 [66].

En prenant en compte les 06 ateliers régionaux et l'atelier au niveau central à Lomé, le nombre total de personnes touchées au cours des ateliers d'auto - évaluation est 644 (570 participants pour les 06 ateliers régionaux et 74 participants pour l'atelier de Lomé). Sur les 644 participants, il y a eu 528 hommes (81,99% des participants) et 116 femmes (18,01% des participants).

La répartition par catégorie d'acteurs se présente comme suit : (i) 25,47% sont issus des services techniques de l'administration publique (164 participants) ; (ii) 25,31% sont des autorités administratives, communales et locales (163 personnes) ; (iii) 25 % sont issues des organisations de la société civile (161 participants) ; (iv) 17,86% sont issus des organisations du secteur privé (115 participants) ; (v) 4,5% sont des professionnels des médias (29 participants) et ; (vi) 1,86% de la coordination REDD+ et des autres projets (12 participants).

Il convient de signaler que depuis le démarrage du processus de préparation jusqu'à ce jour, au total 8 688 personnes ont été touchées par les sensibilisations de masse, les formations et les consultations. Sur les 8 688 participants, il y a eu 7410 hommes (soit 85% du total des personnes) et 1278 femmes (soit 15% du total des personnes).

- Elaboration de la version 1 du R-Package

Après les consultations des parties prenantes sur la version 0 du R-package, une version 1 a été produite en exploitant les résultats et conclusions des 06 ateliers régionaux et de l'atelier de Lomé.

- Validation de la version 1 du R-Package et production de la version finale

La version 1 du R-Package a été soumise au comité national REDD+ qui l'a examinée et approuvée à travers la résolution N°005/CN-REDD+ du 09 août 2021. Ensuite, la version finale a été produite en prenant en compte les commentaires et les orientations des membres de CN-REDD+.

- Transmission de la version finale du R-Package à la Banque mondiale, le 09 août 2021 .

Le tableau suivant nous résume les étapes du processus d'auto-évaluation du R-Package du Togo.

Tableau 10 : résumé des étapes du processus d'auto-évaluation du R-Package du Togo.

Etapes	Activités	Période
Préparatoires	Echanges et cadrage sur l'élaboration du R-package	Janvier - mars 2021
	Compilation des documents clés	
	Exploitation de la documentation et production de la version 0 du R-package	
Consultations	Partage de la version 0 avec les parties prenantes	Avril - mai 2021
	Consultations des parties prenantes	
	Rédaction version 1 du R-Package	Juin 2021
Validation	Approbation par le CNREDD+	Août 2021
	Transmission de la version finale à la BM	Août 2021

5.2 RESULTATS DE L'AUTO EVALUATION PARTICIPATIVE DU R-PACKAGE

Les résultats de l'auto-évaluation participative sont présentés dans cette section selon le cadre d'évaluation du FCPF et ses 34 critères[67] [68].

Il ressort des consultations avec les parties prenantes que le Togo a réalisé des avancées significatives dans son processus de préparation à la REDD+ aux niveaux de toutes les 04 composantes. Toutefois, il reste des efforts à faire, notamment pour : i) achever la mise en place et l'opérationnalisation du registre national REDD+ et du Système d'informations sur les Sauvegardes (SIS) ; ii) finaliser et opérationnaliser le système national de suivi des forêts.

5.2.1 Résumé de l'évaluation par composante et sous- composante

Composante 1 : Soutien aux dispositifs nationaux de gestion à l'état la préparation à la REDD+

Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement : 03 critères sur 6 ont un niveau d'avancement très satisfaisant et 03 sur 6, un niveau d'avancement satisfaisant.

Les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ sont mis en place, opérationnalisés et efficaces. Toutefois, il sera poursuivi le renforcement des capacités des cadres de concertation et une attention particulière doit être portée à l'opérationnalisation complète de la commission nationale de développement durable (CNDD). En outre, la diffusion du MGP sera poursuivie auprès des acteurs.

Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement avec 3 critères sur 4 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et 01 critère sur 4, un niveau d'avancement satisfaisant.

La consultation, la participation et l'engagement des parties prenantes sont réalisés de manière efficace et transparente avec des méthodes spécifiques adaptées en fonction des axes de préparation à la REDD+. Les résultats des consultations sont systématiquement utilisés pour la préparation à la REDD+. Cette implication des parties prenantes a été renforcée par le développement de partenariats avec les plateformes des OSC qui ont initié et piloté directement des activités de renforcement des capacités à l'endroit de leurs membres et des communautés locales.

Une stratégie et un plan de communication, élaborés et mis en œuvre dans le cadre du processus, ont permis de mener de façon efficace les actions d'informations, de sensibilisation et de formation, par utilisation des outils et canaux adaptés aux groupes cibles. Néanmoins, il est important de poursuivre et d'intensifier les sensibilisations pour consolider les acquis et toucher davantage de localités en vue de maintenir la dynamique.

Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

Sous composante 2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des pilotes, loi sur les forêts, Politique et gouvernance

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement avec 4 critères sur 5 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et 01 critère sur 5, un niveau d'avancement satisfaisant

Un diagnostic et une analyse des forces et faiblesses du secteur forestier ont été réalisés à travers la conduite des études thématiques et transversales qui ont couvert les secteurs de l'environnement, de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de l'économie. Ces études, réalisées dans une approche participative, inclusive et itérative à travers la consultation des acteurs, ont permis de comprendre les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, les facteurs de changement d'affectation des terres et de disposer des informations sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. Les résultats de ces études ont orienté la préparation de la stratégie nationale REDD+.

Sous composante 2b. Options stratégiques REDD+

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement avec 2 critères sur 3 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et 01 avec un niveau d'avancement satisfaisant.

L'approche participative, intersectorielle, inclusive et itérative d'évaluation et d'analyse qui a été adoptée a permis d'élaborer une stratégie nationale REDD+ efficace et acceptée par tous. Les options stratégiques sont hiérarchisées sur la base des critères partagés et leur faisabilité environnementale, sociale, politique et économique a été analysée et confirmée à travers l'EES. La mise en œuvre des activités REDD+ permettra de renforcer la législation forestière.

Sous composante 2c. Cadre de mise en œuvre

Cette sous composante a un bon niveau d'avancement avec 3 critères sur 4 ayant un niveau d'avancement satisfaisant et 01 critère dont les efforts sont requis
Plusieurs outils devant servir de directives de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sont développées dans une approche participative et inclusive.

Deux mécanismes de gestion des plaintes (MGP) ont été élaborés : (i) un MGP simplifié pour la phase de préparation, opérationnel, qui traite des plaintes en lien avec la phase de préparation ; (ii) un MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ qui a pour champ d'action des activités qui seront menées pendant cette phase.

Un mécanisme de partage des bénéfices pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo et permettre d'assurer la redistribution des avantages qui seront issus des activités REDD+.

Le plan cadre de gestion environnemental et social (PCGES) est élaboré pour servir d'outil de suivi de la mise en œuvre des activités REDD+.

Toutefois il est nécessaire de poursuivre la diffusion et le partage du MPG et MPB pour une meilleure appropriation de ces outils par les acteurs. De même, le manuel d'homologation des investissements REDD+ en cours d'élaboration doit être finalisé. Enfin, la mobilisation des ressources pour le financement futur des activités reste le défi majeur à relever.

Sous composante 2d. *Impacts sociaux et environnementaux*

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement avec 3 critères sur 3 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant

L'EESS a été réalisée de façon inclusive suivant une approche itérative avec la participation de toutes les parties prenantes. Elle a permis d'établir une situation de référence avant REDD+, d'approfondir l'analyse des impacts potentiels des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'humain, puis de proposer des mesures d'atténuation et de bonification. Quatre instruments de sauvegarde environnementales et sociales (CGES, PGP, CPR et CP) ont été élaborés pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et de gérer d'éventuels risques environnementaux et sociaux. Toutefois, il faudra poursuivre la diffusion de ces instruments auprès des parties prenantes notamment les communautés à la base.

Dans le souci de réglementer les EESS au Togo, un décret a été élaboré en ce sens et est en cours d'approbation.

Composante 3. Niveau de référence des émissions/Niveau de référence

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement avec 2 critères sur 3 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et 1 avec un niveau d'avancement satisfaisant.

Le NRF a été élaboré dans une approche participative et transparente avec les acteurs puis validé aux niveaux national et international. Les informations présentées dans le NRF sont cohérentes avec les orientations de la CCNUCC, précises et guidées par les orientations et directives les plus récentes du GIEC. Ces informations sont fiables, vérifiables et permettent de reconstituer le NRF du Togo de manière indépendante. La procédure d'élaboration du NRF est en cours de formalisation pour servir d'orientation aux futurs NRF.

Toutefois des améliorations s'avèrent nécessaires pour prendre en compte le stock de carbone au niveau des terres boisées ; les aspects de dégradation, de feux de végétation, de la gestion durable des forêts et de la stratification de l'affectation des terres.

Composante 4. Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde

Sous composantes 4a. *Système national de suivi forestier*

Cette sous composante a un très bon niveau d'avancement avec 2 critères sur 3 ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et 1 avec un niveau d'avancement satisfaisant

Le SNSF du Togo a été conçu et développé dans une approche participative et permettra d'assurer le suivi des activités REDD+. Ce système combine les données de terrain et de télédétection pour élaborer le NRF.

Le défi à ce niveau reste la finalisation de la mise en place du SNSF et son opérationnalisation.

Sous composantes 4b. *Système d'information sur les avantages multiples, la gouvernance, les sauvegardes*

Cette sous composante nécessite plus d'effort, pour cela les 3 critères sur 3 ont un niveau où les efforts sont requis

Les impacts environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre des activités REDD+ sont identifiés ; ainsi que les mesures d'atténuation et de bonification
Un mécanisme de partage de bénéfices est élaboré et intègre les bénéfices non carbonés.

Le SIS est en cours de développement et devra être finalisé d'ici la fin de l'année 2021. Les cellules chargées du suivi des aspects non carbone sont opérationnel au sein de la coordination nationale REDD+. Cependant, les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes seront définis ultérieurement.

5.2.2 Synthèse des quatre composantes

Sur les 34 critères du cadre d'évaluation du FCPF, les participants ont conclu après échanges et validation que :

- Vingt et un (21) critères ont un niveau d'avancement très satisfaisant, contre 3 critères en 2017 lors du rapport à mi-parcours ;
- Dix (10) critères ont un niveau d'avancement satisfaisant contre 5 en 2017 ;
- Trois (03) critères ont un niveau d'avancement nécessitant des améliorations contre 17 en 2017 ;

A ce jour, il n'existe plus de critère qui n'est connu de progrès, contre 12 en 2017 qui étaient caractérisés par une absence de progrès.

Il ressort de ce qui précède que 31 critères ont un niveau d'avancement compris entre satisfaisant et très satisfaisant contre 8 en 2017 lors de l'évaluation à mi-parcours.

Tableau 11: *Résumé de progrès vis-à-vis des critères du FCPF*

Composantes	Objectifs	Evaluation	
		2017	2021
1. Organisation et consultations			
1a. Dispositifs nationaux de gestion nationale REDD+	1) Responsabilité et transparence	Vert	Vert
	2) Mandat et budget opérationnels	Jaune	Jaune
	3) Mécanismes de coordination multisectorielle et collaboration intersectorielle	Jaune	Jaune
	4) Capacité de supervision technique	Jaune	Vert
	5) Capacité de gestion des fonds	Vert	Vert
	6) Mécanisme de remontée d'information et de recours	Rouge	Jaune
1b. Consultation, participation et sensibilisation	7) Participation et engagement des principales parties prenantes	Vert	Vert
	8) Processus de consultation	Orange	Vert
	9) Diffusion de l'information et accès à l'information	Jaune	Vert

Composantes	Objectifs	Evaluation	
		2017	2021
	10) Utilisation et divulgation des résultats des consultations		
2. Préparation de la stratégie REDD +			
2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des pilotes, loi sur les forêts, Politique et gouvernance	11) Evaluation et analyse		
	12) Hiérarchisation des facteurs directs et indirects/obstacles à la mise en valeur des forêts		
	13) Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+		
	14) Plans d'action pour prendre en compte le droit aux ressources naturelles, le régime foncier et la gouvernance		
	15) Incidence sur les lois et politiques forestières		
2b. Options stratégiques REDD+	16) Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de la REDD +		
	17) Évaluation de la faisabilité		
	18) Incidence des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur		
2c. Cadre de mise en œuvre	19) Adoption et application de lois et de réglementation		
	20) Directives de mise en œuvre		
	21) Mécanisme de partage des avantages		
	22) Registre national REDD+, suivi des activités REDD+		
2d. Impacts sociaux et environnementaux	23) Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales		
	24) Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts		
	25) Cadre de gestion environnementale et sociale		
3. Niveau de référence des émissions/Niveau de référence			

Composantes	Objectifs	Evaluation	
		2017	2021
	26) Démonstration de la méthode	Orange	Vert
	27) Utilisation de données historiques et adaptation au contexte national	Orange	Vert
	28) Faisabilité technique de l'approche méthodologique et de la cohérence avec les directives et orientations de la CCNUCC/GIEC	Orange	Vert
4. Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde			
4a. Système national de suivi forestier	29) Explication de la méthode de suivi	Orange	Vert
	30) Démonstration des premières phases d'application	Orange	Vert
	31) Dispositif et capacité institutionnels	Orange	Jaune
4b. Système d'information sur les avantages multiples, la gouvernance, les sauvegardes	32) Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	Rouge	Jaune
	33) Suivi, notification et échange d'information	Rouge	Orange
	34) Dispositions et capacités institutionnelles	Orange	Orange

5.2.3 Avis et commentaires des acteurs lors des consultations

Les parties prenantes aux consultations de l'auto-évaluation ont donné leurs avis et fait des commentaires sur les aspects ci - après : (i) le dispositif institutionnel et les organes de gestion du processus de préparation ; (ii) la sensibilisation, la participation et la consultation des acteurs ; (iii) l'élaboration de la stratégie nationale et plan d'actions REDD+ ; (iv) l'évaluation environnementale sociale stratégique et le préparation des instruments de sauvegardes ; (v) le cadre de mise en œuvre notamment le mécanisme de gestion des plaintes et le mécanisme de partage des bénéfices. Une synthèse des avis et commentaires par catégorie de parties prenantes est consignée dans le tableau 6 suivant.

Tableau 12 : Avis et commentaires des acteurs sur le dispositif institutionnel et aux organes de gestion du processus

	Catégorie d'acteurs consultés	Appréciations, commentaires et suggestions des acteurs
1	Autorités administratives, communales et locales	<p>Les organes de gestion du processus de préparation à la REDD+ sont effectivement mis en place par le décret N° 2016-007/PR du 25 janvier 2016; ces organes sont opérationnels et travaillent de manière transparente et efficace conformément aux attributions qui leur sont fixées par le décret. Ils ont travaillé de manière responsable et transparente (diffusion des documents, rapports d'activités et PV à travers différents canaux de communication) en direction des différentes parties prenantes. Ils tiennent des réunions et ces réunions sont matérialisées par les rapports et PV de travail : ce qui dénote un engagement politique dans le processus REDD+ au plus haut niveau de l'Etat.</p> <p>Cependant, les autorités ont relevé que la Commission nationale de développement durable (CNDD), n'est pas opérationnelle du fait que le secrétaire permanent n'a pas encore été nommé, elles recommandent que cette commission soit opérationnalisée et que les CCDD soient mises en place dans toutes les communes.</p>
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	<p>Le dispositif de préparation et de mise en œuvre de la REDD+ est mise en place et fonctionne de manière satisfaisante et efficace.</p> <p>Un apport de financement à travers des projets pilotes ou de mise en œuvre de la stratégie nationale permettra de renforcer et rendre ces structures plus durables.</p>
3	Acteurs des organisations de la société civile	<p>Les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ sont effectivement mis en place avec un mandat clairement défini. Les organes mis en place ont fonctionné dans la transparence et conformément à leur mandat. Globalement, le niveau d'avancement de la sous-composante 1a est satisfaisant.</p> <p>Toutefois, les Commissions Communales de Développement Durable (CCDD) ne sont pas encore mises en place dans toutes les communes. ils suggèrent d'accélérer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des CCDD dans les 117 communes du Togo.</p>
4	Acteurs du secteur privé	<p>Le processus de préparation à la REDD+ a mis en place un dispositif dont le fonctionnement est <i>très satisfaisant</i>. En effet un dispositif interministériel et multi-sectoriel, solide acceptable cohérent itératif et fonctionnel avec un mandat bien défini est mis en place pour conduire le processus. Ce dispositif est composé des organes décisionnels, de coordination et de supervision de la préparation au niveau national dont les actions sont relayées par des sous-organes au niveau régional et préfectoral. Ces derniers collaborent avec les différentes plateformes des groupes organisés des acteurs et assurent leur supervision technique. Ces différentes plateformes des groupes organisés sont plus en contact avec les populations locales à la base qu'elles appuient dans le processus.</p>
5	Professionnels des médias	<p>Les organes et les plateformes créés sont fonctionnels et accompagnent le processus REDD+ conformément à leurs mandats.</p>

Tableau 13 : Avis et commentaires des acteurs sur la sensibilisation, la participation et la consultation des parties prenantes

	Catégorie d'acteurs consultés	Appréciations, commentaires et suggestions des acteurs
1	Autorités administratives, communales et locales	<p>Au sujet de la sensibilisation, les ateliers d'information et de sensibilisation sur le processus , les objectifs , les rôles et responsabilités des parties prenantes à la REDD+ ont été suffisamment organisés au profit de toutes les parties prenantes; ces rencontres ont permis à tous les acteurs de comprendre le processus REDD+, leur rôle et responsabilité, de s'engager et de s'impliquer activement dans le processus de façon coordonnée et concertée.</p> <p>La participation s'est faite à travers des ateliers de consultation et de validation organisés aux niveaux local, préfectoral, régional et national. Ces consultations ont permis aux parties prenantes d'exprimer leur avis et préoccupations sur les différentes activités réalisées dans le cadre du processus. Les parties prenantes se sont fortement engagées dans le processus et plusieurs plateformes des organisations de la société civile (CNOOD, CF-REDD+, FETAPH, ONATEPH, CNJ,CNCTT) et du secteur privé (CTOP, PFPC, RFCT) ont réalisé directement des activités d'information et de renforcement des capacités au profit de leurs membres et des communautés locales) avec l'appui technique et financier du projet.</p> <p>Quant à la consultation des parties prenantes, elle s'est faite de façon participative, inclusive à travers les ateliers organisés à cet effet aux niveaux local, préfectoral, régional et national qui ont permis aux parties prenantes d'émettre leurs avis/ préoccupations et doléances qui ont été pris en compte dans la conduite de tout le processus de préparation. Plusieurs autres canaux ont été utilisés pour l'information et la consultations des parties: radios locales, presses écrites, réseaux sociaux, le gongonnage, affiches, le théâtre, dépliants, site web, selon l'accessibilité des parties prenantes. Les différents résultats des consultations ont été partagé et publiés à partir des rapports sur le site WEB de la REDD+. Les rapports de consultation prenant en compte les préoccupations des parties prenantes ont été divulgués auprès de ces dernières et annexés aux documents de consultation.</p> <p>Cependant, nous suggérons de poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation et d'information au niveau de la base.</p>
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	Les consultations ont été menées de façon participative, inclusive et transparente et les parties prenantes se sont engagées de façon active dans le processus de préparation du TOGO à la REDD+.

		Toutefois des actions de sensibilisations doivent se poursuivre pour toucher plus d'acteurs surtout au niveau local.
3	Acteurs des organisations de la société civile	<p>L'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie de communication à travers l'utilisation de divers canaux de communication à faciliter la sensibilisation et la diffusion de l'information.</p> <p>Les parties prenantes ont participé activement au processus de préparation à la REDD+ à travers leurs consultations, cette participation est facilitée et relayée par les plateformes qui coordonnent les actions de sensibilisation et de mobilisation sur le terrain.</p> <p>Les acteurs de la société civile estiment que la sous-composante 1b a atteint un niveau d'avancement globalement très satisfaisant. Néanmoins, il est important de poursuivre les sensibilisations pour consolider les acquis et toucher davantage les localités qui ne le sont pas encore.</p>
4	Acteurs du secteur privé	<p>La consultation, la participation et la sensibilisation des acteurs au cours de la phase de préparation au processus REDD+ a été <i>satisfaisante</i>.</p> <p>Les acteurs ont été suffisamment sensibilisés sur le processus REDD+ au cours de la phase de préparation à travers les ateliers d'information et de formation. C'est ce qui a suscité leur engouement et leur adhésion à travers une participation massive et active à tous les niveaux et à chaque étape du processus.</p> <p>A travers cette participation, les avis des acteurs ont été recueillis et pris en compte dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, la conduite de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EES), l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGP), et du mécanisme de partage des bénéfices (MPB), lors les ateliers de consultation et restitution.</p> <p>Cependant, il a été remarqué une faible participation de la population à la base due à l'insuffisance de la sensibilisation sur le processus à leur niveau. Pour cela, les acteurs du secteur privé dans les régions du Togo suggèrent que la sensibilisation sur le processus REDD+ se poursuive et qu'elle soit plus intensifiée auprès de cette couche de la population.</p>
5	Professionnels des médias	Les sensibilisations ont apporté des informations aux parties prenantes, ce qui leur a permis de prendre conscience et de s'engager résolument dans le processus REDD+.

Tableau 14 : Avis et commentaires des acteurs sur le processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et de son plan d'actions

	Catégorie d'acteurs consultés	Appréciations, commentaires et suggestions des acteurs
1	Autorités administratives, communales et locales	<p>La conduite de neuf (09) études analytiques/thématiques et trois études transversales ont permis d'avoir entre autres des informations sur les facteurs/causes de dégradation des forêts et de voir quelle est la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. Les résultats de ces études, validés de façon participative et inclusive, ont été exploités pour élaborer les versions successives de la stratégie nationale REDD+ et de son plan d'action.</p> <p>Les 04 axes et 25 options stratégiques retenus dans la stratégie nationale ont été définies, priorisés et hiérarchisés de façon participative et inclusive avec l'ensemble des catégories des parties prenantes à travers les ateliers de consultations aux niveaux local, régional et national.</p> <p>Les options stratégiques de la REDD+ ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale stratégique au niveau local, régional et national. Les conclusions et les résultats de cette évaluation ont permis d'affiner les options stratégiques de la version n°1 et de produire la version n°2. L'évaluation participative avec les acteurs confirme que les options stratégiques REDD+ sont définies et hiérarchisés de façon participative et inclusive avec l'ensemble des parties prenantes à travers des consultations. Les options stratégiques, définies en concertation avec l'ensemble des secteurs concernés, intègrent déjà dans leur politique la dimension de durabilité et de la REDD+ (agroforesterie au niveau du secteur agricole, la politique des espaces vert pour le secteur de l'urbanisme, la création de l'AT2R du secteur énergie).</p> <p>Toutes les versions ont été validées par l'ensemble des parties prenantes à travers les ateliers préfectoraux et régionaux et que la diffusion de la stratégie nationale et du plan d'action REDD+ a été suffisamment faite auprès des parties prenantes à travers plusieurs canaux : documentaires audiovisuels, des reportages presses écrites et en ligne, radios, télévisions, des émissions radiophoniques, des tournées de sensibilisation en art vivant (théâtres courts, contes, enregistrés et rediffusés) sur la REDD+. Ces activités médiatiques et artistiques ont contribué à une prise de conscience de la population sur la nécessité de promouvoir la protection de l'environnement et de lutter contre la dégradation et la Préparation du mécanisme de gestion des plaintes.</p>
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	<p>La formulation de la stratégie nationale REDD+ a été faite sur la base des causes de déforestation et de dégradation des forêts identifiées à travers des études analytiques qui ont couvert tous les secteurs. Les options stratégiques ont été priorisées de façon consensuelle et ces options stratégiques sont prises en compte dans diverses politiques sectorielles</p> <p>En termes de cadre de mise en œuvre, tous les outils sont formulés sauf le registre national REDD+ dont le processus est en cours.</p>

3	Acteurs des organisations de la société civile	<p>En prélude à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, des études diagnostiques ont été réalisées pour comprendre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. Les résultats de ces études ont permis d'élaborer la stratégie nationale REDD+ dans une démarche participative, inclusive et itérative à travers les différents ateliers de consultations et de validations. Les options stratégiques ont été analysées et affinées lors des consultations et du processus de l'EESS. Ce processus a identifié les risques et bénéfices attendus des options pour établir le degré de faisabilité de chaque option stratégique et proposer les mesures d'atténuation.</p> <p>Les acteurs de la société civile constatent avec satisfaction que la composante 2a a atteint un niveau d'avancement très satisfaisant. Ils ont relevé que le défi majeur qu'il convient de relever par rapport à cette sous-composante est la mobilisation des ressources pour mettre en œuvre la stratégie nationale REDD+.</p>
4	Acteurs du secteur privé	<p>Les acteurs du secteur privé sont <i>très satisfaits</i> de la démarche méthodologique adoptée pour élaborer la stratégie nationale REDD+. Cette démarche méthodologique a abouti à une stratégie nationale solide, cohérente et acceptée de tous car élaborée avec la participation de tous les acteurs et la prise en compte de leurs avis.</p> <p>L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ s'est basée sur les études diagnostiques qui ont été conduites de manière <i>très satisfaisante</i> car ces études ont impliqué tous les acteurs à tous les niveaux. Il s'agit de neuf (09) études thématiques qui ont permis d'identifier les différents facteurs de déforestation et de dégradation des forêts ; de les classer et les regrouper en causes directes et indirectes sous quatre (04) grands axes dans la stratégie nationale REDD+ (trois (03) axes consacrés aux causes directes et un axe aux causes indirectes ou sous-jacentes dénommé axe transversale).</p> <p>Sur la base des causes identifiées, des solutions ont été proposées sous forme de grandes actions à mener sous chaque axe stratégique, afin de réduire ou éliminer ces causes.</p> <p>Les acteurs du secteur privé, sont <i>très satisfaits</i> des vingt-cinq (25) options stratégiques retenues dans la stratégie nationale REDD+. Cette satisfaction est due au fait que ces options qui sont les grandes actions à mener pour réduire les causes de déforestation et de dégradation des forêts au Togo, ont été identifiées par les acteurs qui ont tenu compte des particularités de leur milieu respectif.</p> <p>En effet, les quatre axes identifiés à l'issue des études diagnostiques, ont été hiérarchisés par ordre de priorité ; ainsi que les options stratégiques au niveau de chaque axe en tenant compte des actions prioritaires à mener. A travers l'évaluation des impacts positifs et négatifs potentiels qui pourraient provenir de la mise en œuvre des actions identifiées, les meilleures options stratégiques (au total 25) ont été retenues de manière participative avec les acteurs.</p>

5	Professionnels des médias	<p>La stratégie nationale REDD+ a été élaborée à travers une démarche participative, inclusive, itérative et adoptée par le gouvernement démontrant ainsi l'engagement et la volonté politique des plus hautes autorités du pays.</p> <p>Sa mise en œuvre contribuera à la protection de l'environnement et à la lutte contre la dégradation et la déforestation des écosystèmes forestiers au Togo.</p>
---	---------------------------	--

Tableau 15: Avis de commentaires des acteurs sur les travaux d'évaluation environnementale et sociale stratégique et de préparation des instruments de *sauvegardes*

	Catégorie d'acteurs consultés	Appréciations, commentaires et suggestions des acteurs
1	Autorités administratives, communales et locales	<p>L'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) a été réalisée de façon inclusive suivant une approche itérative avec la participation de toutes les parties prenantes : les parties prenantes ont procédé à l'évaluation des impacts positifs et négatifs potentiels des options stratégiques de la version 1 de la stratégie nationale REDD+ à travers les ateliers préfectoraux, régionaux et national. Les résultats de cette évaluation ont permis d'améliorer la version 1 pour élaborer la version 2 (reformulation ou suppression de certaines options préalablement retenues dans la version 1 de la stratégie nationale REDD+). Cette version 2 a été ensuite validée à travers de larges consultations puis ensuite la version finale été élaborée. L'EES a permis d'apprécier la faisabilité des options stratégiques retenues au plan environnemental, social et économique.</p> <p>L'EES permettra la mise en œuvre sécurisée de la stratégie nationale REDD+. Les autorités administratives, communales et locales dans les régions ont constaté qu'il a été mis en place un cadre pour accompagner et encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Ce cadre se traduit par l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales dont il faudra poursuivre la diffusion auprès des acteurs.</p>
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	<p>En matière de conduite des sauvegardes et de la production de ces outils et du cadre de leur mise en œuvre pour une bonne conduite de la stratégie nationale REDD+, les efforts sont suffisamment faits toutefois des actions de renforcement de capacités doivent se poursuivre pour une meilleure appropriation.</p>
3	Acteurs des organisations de la société civile	<p>L'EES a permis d'établir la situation de référence avant REDD+, d'approfondir l'analyse sur les impacts négatifs potentiels, de proposer les mesures d'atténuation, d'élaborer et d'intégrer les instruments de sauvegardes (CGES, PGP, CPR, CP) dans la stratégie nationale REDD+.</p> <p>Les acteurs de la société civile estiment que le niveau d'avancement de la sous-composante 2d est très satisfaisant et que les instruments de sauvegardes préparés permettront d'encadrer la mise en</p>

		<p>œuvre de la stratégie REDD+ et de gérer d'éventuels risques. Ces outils doivent être largement diffusés auprès des parties prenantes.</p> <p>En outre, ils relèvent que le Togo ne dispose pas encore d'un cadre juridique qui règlemente les EESS. Ils proposent à cet effet qu'un plaidoyer soit fait pour l'adoption et l'opérationnalisation du décret EESS en cours d'élaboration.</p>
4	Acteurs du secteur privé	<p>Les acteurs du secteur privé sont <i>très satisfaits</i> de la manière dont l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EES) a été conduite et également des résultats auxquels elle a abouti.</p> <p>Les options stratégiques retenues dans la stratégie nationale REDD+, sont les résultats de l'évaluation participative (à travers les ateliers de consultations des acteurs) des impacts négatifs et positifs potentiels des options identifiées par les acteurs comme actions à mener pour réduire les causes de déforestation et de dégradation des forêts. Ainsi l'EES a permis d'affiner les options stratégiques. Afin de prévoir une meilleure gestion d'éventuels risques environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+, le processus de l'EES a permis d'élaborer des instruments de sauvegardes environnementales et sociales : il s'agit du CGES, PGP, CPR et CP.</p> <p>Les instruments de sauvegardes environnementales et sociales ne sont pas suffisamment divulgués auprès de tous les acteurs, ce qui fait que les populations à la base ne sont pas informées sur ces instruments. Pour cela, les acteurs du secteur privé proposent qu'une large vulgarisation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale soit faite auprès de toute la population impliquée dans le processus.</p>
5	Professionnels des médias	La réalisation de l'EES a conduit à identifier les impacts potentiels qui ont permis de concevoir la stratégie nationale REDD+ et d'affiner les options stratégiques.

Tableau 16 : Avis et commentaires des acteurs sur le mécanisme de gestion des plaintes

	Catégorie d'acteurs consultés	Appréciations, commentaires et suggestions des acteurs
1	Autorités administratives, communales et locales	Il a été élaboré deux Mécanismes de gestion des plaintes (MGP) : un pour la phase de préparation qui est opérationnel aux niveaux préfectoral, régional et national et permet de résoudre les conflits, préoccupations, doléances et plaintes et un autre mécanisme qui a été élaboré suivant une approche inclusive et participative dans l'objectif de prévenir, minimiser ou résoudre les préoccupations, plaintes, doléances ou conflits pour la phase de mise en œuvre. Ce processus a connu la participation de l'ensemble des parties prenantes lors des ateliers de consultation aux niveaux

		préfectoral, régional et national. Il faut poursuivre la diffusion et le renforcement des capacités des acteurs sur cet outil.
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	Le cadre de mise en œuvre est assez élaboré de par les différents outils et instruments élaborés. Le MGP est développé pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo. Toutefois il est nécessaire de bien divulguer et partager cet outil pour une meilleure appropriation par les acteurs
3	Acteurs des organisations de la société civile	<p>Deux mécanismes de gestion des plaintes ont été élaborés de façon participative et inclusive par la commission des textes juridiques du MERF en collaboration avec les différents acteurs et partenaires engagés dans le processus REDD+ : i) un MGP de la phase de préparation qui traite des plaintes en lien avec les activités de la phase de préparation ; ii) un MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ qui a pour champ d'action des activités qui seront menées pendant cette phase.</p> <p>Ces deux MGP ont été élaborés à travers des ateliers de consultation en prenant en compte particulièrement les préoccupations des groupes vulnérables.</p> <p>Cependant, ils relèvent que les organes de gestion des plaintes tels que mis en place actuellement ne facilitent pas l'accessibilité du MGP au niveau des communes et des cantons. Ils suggèrent à cet effet la création des organes de gestion des plaintes au niveau villageois, cantonal, communal. Ils suggèrent également la création d'un numéro vert pour gérer les plaintes et recommandent de poursuivre la vulgarisation et la diffusion du MGP de la phase de mise en œuvre.</p>
4	Acteurs du secteur privé	<p>« Nous sommes <i>satisfaits</i> du cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ élaboré d'un commun accord avec les différents acteurs impliqués ».</p> <p>Au cours du processus de préparation à la REDD+, des outils ont été élaborés pour encadrer et suivre le processus : il s'agit d'un mécanisme de gestion des plaintes et recours de la phase de préparation à la REDD+, qui est déjà fonctionnel, un mécanisme de gestion des plaintes et recours pour la phase de mise en œuvre. Tous ces outils ont été élaborés de manière participative, inclusive et itérative avec les différents catégories acteurs.</p> <p>Cependant ils sont encore méconnus par la majorité des acteurs à la base qui sont susceptibles d'être les premiers bénéficiaires, ceci à cause de l'insuffisance de la communication sur ces outils. Pour cela, les acteurs du secteur privé dans presque toutes les régions du Togo, proposent que le MGP soit décentralisé au niveau des cantons et villages, et que sa diffusion soit maximisée à ces niveaux.</p>
5	Professionnels des médias	Le MGP a été élaboré comme une directive pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Tableau 17: Avis et commentaires des acteurs sur la gouvernance carbone et le mécanisme de partage des bénéfices

	Catégorie d'acteurs consultés	Appréciations, commentaires et suggestions des acteurs
1	Autorités administratives, communales et locales	<p>Il existe un mécanisme de partage de bénéfices dans le cadre de la REDD+ qui a été élaboré de façon inclusive à travers de vastes consultations des acteurs lors des ateliers aux niveaux préfectoral, régional et national. Ce mécanisme permet de faire un partage équitable des bénéfices proportionnellement aux efforts des parties prenantes. C'est un mécanisme qui définit le statut des forêts ainsi que le droit d'accès aux forêts.</p> <p>Il faudra cependant assurer sa large diffusion auprès des parties prenantes.</p>
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	<p>Le cadre de mise en œuvre est assez élaboré de par les différents outils et instruments élaborés. Le MPB est développé pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo et permettra d'assurer la redistribution des avantages qui seront issus des activités REDD+. Toutefois il est nécessaire de bien divulguer et partager cet outil pour une meilleure appropriation par les acteurs</p>
3	Acteurs des organisations de la société civile	<p>Le mécanisme de gouvernance carbone et de partage de bénéfices a été élaboré dans une approche participative et inclusive, à travers de larges consultations pour servir de directive devant encadrer le partage de bénéfice. Cependant, le texte juridique devant encadrer la mise en œuvre de ce mécanisme n'est pas encore élaboré.</p> <p>Les acteurs de la société civile estiment que le niveau d'avancement de la sous-composante 2c nécessite des améliorations. Ils suggèrent à cet effet d'élaborer les textes juridiques qui vont encadrer la gestion des fonds carbone et d'assurer la vulgarisation et la diffusion systématiques du MPB à tous les niveaux.</p>
4	Acteurs du secteur privé	<p>Un mécanisme de partage des bénéfices pour assurer la répartition des gains issus du processus, proportionnellement aux efforts des acteurs est élaboré. Il faudra cependant, assurer une large diffusion de ce mécanisme auprès des parties prenantes.</p>
5	Professionnels des médias	<p>Le MPB a été élaboré comme directive pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.</p>

Tableau 18: *Analyse SWOT du processus REDD+ (Coordination nationale REDD+, 2021)*

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • La coordination nationale REDD+ dispose d'une équipe cohésive pluridisciplinaire, expérimentée, avec un objectif et un mandat clair, • Un cadre de travail adéquat avec un matériel et équipement approprié, • Bonne capacité de gestion financière et comptable 	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats solides avec le secteur privé et la société civile • Lien étroit entre la stratégie nationale REDD+ et les priorités nationales en matière de développement (PND, feuille de route du gouvernement 2020 - 2025) • Priorité du secteur utilisation des terres et forêt dans la NDC du pays • Un environnement politique favorable qui soutient les initiatives/actions en matière de changement climatique au Togo
<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défis en matière de capacités techniques/logistiques ; • Manque de financement durable et prévisible 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible application de la loi • Exploitation anarchique des forêts, y inclus des forêts classées • Manque d'appui politique plus large (au-delà du secteur environnemental) • Manque de financement durable et prévisible

Les mesures suivantes ont déjà été prises pour faire face aux faiblesses et éventuelles menaces :

- Une méthode inclusive a été adoptée pour toutes les études analytiques,
- Sensibilisation des parties prenantes à la REDD+,
- Elaboration d'une note conceptuelle d'un programme prioritaire de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+,
- Elaboration en collaboration avec l'autorité nationale désignée du fond vert climat (FVC), du projet PALCC et de la FAO de trois notes conceptuelles sous le format SAP,
- Collaboration et développement de partenariat avec les organisations de la société civile, le secteur privé, les universités publiques,
- Des discussions et séances de travail ont été organisées avec plusieurs bailleurs en vue de mobiliser des fonds pour la mise en œuvre du processus

Les mesures prévues pour pallier les faiblesses et menaces figurent au chapitre 6.

6 PROCHAINES ETAPES

6.1 Stratégie nationale REDD+ et plan d'action

La stratégie REDD+ a identifié des mesures pour combler les lacunes politiques et juridiques ou les obstacles à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts ou à l'amélioration des stocks de carbone. En outre un plan d'action de la stratégie REDD+ a été élaboré. Ce plan d'action réaliste et chiffré définit les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Ainsi, en complément aux mesures identifiées pour combler ces différentes lacunes et consolider les rôles et responsabilités clairement définis dans la stratégie REDD+ et le plan d'action, l'évaluation participative a suggéré certaines actions qu'il faudrait mettre en œuvre à court, moyen et long terme pour maintenir la dynamique. Il s'agira notamment de :

- Assurer l'opérationnalisation complète du CNDD et renforcer les capacités des membres (à finaliser d'ici juin 2022).
- Poursuivre le renforcement et l'animation des plateformes de concertation et de participation notamment les CCDD (à finaliser d'ici juin 2022),
- Poursuivre les efforts pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ : (organisation de la table ronde avec les PTF, recherche d'entités accréditées pour la soumission des notes conceptuelles de projets au fonds vert climat) (continu),
- Poursuivre les réflexions pour assurer la continuité des activités REDD+ à la clôture du projet en décembre 2021 (à finaliser d'ici décembre 2021)
- Poursuivre l'élaboration et l'adoption des textes pour renforcer la prise en compte de la dimension REDD+ dans les différents secteurs d'activités (continu)
- Améliorer et renforcer le dispositif de veille pour une meilleure intégration de la dimension REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels (continu).
- Poursuivre et intensifier la sensibilisation et le renforcement des capacités des parties prenantes afin de maintenir la dynamique de participation (continu)

6.2 Niveau de référence forestier

Une actualisation du NRF sera faite avec les données du deuxième inventaire forestier national conformément aux exigences de la CCNUCC et en tant qu'étape clé dans la mise en œuvre du Cadre de Varsovie pour la REDD+.

Pour prendre en compte certains aspects qui n'avaient pas été intégrés dans ce premier NRF mais importants pour expliquer les variations de la biomasse et de la couverture des forêts du Togo : (i) des projets de recherche seront initiés afin de disposer de données sur les aspects de dégradation, des feux de végétation, de la gestion durable des forêts, (ii) la méthodologie sera améliorée pour prendre en compte le stock de carbone au niveau des terres boisées, (iii) de nouvelles images de haute résolution seront acquises et traitées afin d'actualiser les cartes d'occupation des terres, (iv) les capacités des acteurs seront renforcées pour de futures actualisations du NRF. Ces activités seront réalisées progressivement lors de la phase de mise en œuvre de la stratégie REDD+. Pour l'instant, d'ici fin décembre 2021, les données de IFN2 seront disponibles pour entamer l'actualisation du NRF avec une amélioration des données de biomasse (facteurs d'émission).

6.3 Système national de suivi des forêts

Un système national de suivi des forêts a été développé. Il est important dans le futur de renforcer les capacités spécifiques des institutions responsables de la collecte, d'analyse et de publication des informations dans le cadre de la mise en place de ce système.

Pour l'opérationnalisation du système, un géo-portail pour son hébergement sera conçu, d'ici fin décembre 2021, pour assurer la diffusion des données relatives au suivi forestier au grand public.

6.4 Système d'information et sauvegarde

Pour se conformer aux exigences de la CCNUCC, il sera nécessaire d'établir un système national d'information sur les sauvegardes qui rendra compte de la manière dont les garanties sont « respectées et traitées ».

Un Système d'Information sur les Sauvegardes est en cours d'élaboration, et sera finalisé d'ici décembre 2021, suivant les exigences de la CCNUCC en vue de rendre compte de la manière dont les garanties sont « respectées et traitées ». Dans le cadre de l'élaboration de ce système, les mandats et tâches des structures chargées de sa gestion seront définies et clarifiées et leurs capacités et celles des acteurs renforcés.

Pour l'opérationnalisation du mécanisme de partage des bénéfices, un texte juridique et exclusif sera élaboré, d'ici décembre 2022. En ce qui concerne le mécanisme de gestion des plaintes, il est envisagé la mise en place des organes de gestion des plaintes au niveau communal pour améliorer son accessibilité aux parties prenantes à la base. Il sera poursuivi également la diffusion et le renforcement des capacités des acteurs sur ces mécanismes, pour une meilleure appropriation (continu).

Un plaidoyer sera fait pour l'adoption du décret élaboré, d'ici décembre 2022, en vue de réglementer les EESS au Togo.

Les différents instruments de sauvegardes élaborés seront largement diffusés auprès des parties prenantes, d'ici juin 2022.

6.5 Registre REED+

Le registre national REDD+ est en cours d'élaboration, et sera finalisé d'ici décembre 2021, en vue de disposer d'informations géoréférencées et pertinentes sur les projets REDD+. Dans le cadre de la mise en place de ce registre, un manuel d'homologation des investissements REDD+ est en cours d'élaboration et permettra de définir la procédure d'accréditation des investissements REDD+. Ce manuel sera validé de manière participative, formalisé et diffusé auprès des acteurs, d'ici décembre 2021.